



République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
CELLULE INFRASTRUCTURES



« PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET AU TRANSPORT
(PACT) »

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
DU PACT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Décembre 2021

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES TABLEAUX.....	4
ACRONYMES	5
PREAMBULE.....	6
1. INTRODUCTION.....	7
1.1. CONTEXTE DU PRESENT DOCUMENT ET DESCRIPTION DU PACT	7
1.2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA ZONE D'INTERVENTION DU PROJET	11
1.3. RISQUES ET EFFETS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS DU PROJET.....	12
1.4. OBJECTIFS DU PMPP	14
2. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	14
3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	15
3.1. PARTIES PRENANTES TOUCHEES.....	15
3.2. AUTRES PARTIES CONCERNEES	18
3.3. INDIVIDUS OU GROUPES DEFAVORISES OU VULNERABLES.....	20
3.4. SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	21
4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	<u>3230</u>
4.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	<u>3230</u>
4.2. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS	<u>3432</u>
4.2.1. COMMUNICATION ECRITE ET VISUELLE.....	<u>3432</u>
4.2.2. AUTRES MOYENS DE COMMUNICATION.....	<u>3533</u>
4.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LES CONSULTATIONS	<u>3533</u>
4.4. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES.....	<u>4038</u>
4.5. CALENDRIERS	<u>4038</u>
4.6. EXAMEN DES COMMENTAIRES.....	<u>4139</u>
4.7. PHASES ULTERIEURES DU PACT	<u>4139</u>
5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	<u>4240</u>
5.1. RESSOURCES.....	<u>4240</u>
5.2. FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITE.....	<u>4240</u>
5.3. BUDGET ESTIMATIF ET FINANCEMENT	<u>4240</u>
6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES SENSIBLE À L'EAS/HS (MGP- EAS/HS)	<u>4341</u>
6.1. GENERALITES ET PRINCIPES FONDAMENTAUX	<u>4341</u>
6.2. BUT DU MGP	<u>4442</u>
6.3. OBJECTIF DU MGP	<u>4442</u>
6.4. PRINCIPES FONDAMENTAUX DU MGP :	<u>4442</u>
6.5. NECESSITE DU MGP	<u>4442</u>
6.6. CAUSE DES PLAINTES	<u>4543</u>
6.7. DEFINITION DE LA PLAINTÉ ET PRINCIPES	<u>4543</u>
6.8. PLAINTES – RAISONS – MOTIVATIONS	<u>4745</u>
6.9. DIVERSITE DES PLAINTES ET NECESSITE D'AVOIR DES ALERTES PRECOCES	<u>4745</u>
6.10. FONCTIONNEMENT DU MGP GENERAL DU PACT	<u>4846</u>
6.10.1. LES ORGANES DE TRAITEMENT DES PLAINTES	<u>4846</u>
6.10.2. LES NIVEAUX DE TRAITEMENT DES PLAINTES	<u>5048</u>

6.11. FONCTIONNEMENT DES CLGL	<u>5250</u>
6.12. FONCTIONNEMENT DU MGP POUR LA GESTION DES PLAINTES D'EAS/HS DU PACT <u>5250</u>	
6.12.1. CONTEXTE ET PREALABLE	<u>5250</u>
6.13. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES EAS/HS	<u>5351</u>
6.14. GUIDE DE CLOTURE D'UN CAS D'EAS/HS.....	<u>5654</u>
6.15. OUTILS / INSTRUCTIONS DE RAPPORTAGE SUR LES PLAINTES LIEES A LA VBG (FOURNISSEURS DE SERVICES DE VBG)	<u>5957</u>
6.16. FONCTIONNEMENT DU MGP LIE AUX ACTIVITES DES PPA DU PACT.....	<u>6058</u>
6.17. BUDGET ESTIMATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DU MGP	<u>6058</u>
7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS	<u>6159</u>
7.1. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI	<u>6159</u>
7.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES	<u>6159</u>
7.3. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE (ICP)	<u>6260</u>
LES ANNEXES : VOIR DOCUMENTS JOINTS	<u>6462</u>
ANNEXE 1: FICHE DE PLAINTES	<u>6563</u>
ANNEXE 2: PV DE REGLEMENT DE LITIGE	<u>6664</u>
ANNEXE 3 : REGLEMENT INTERIEUR DU CLGL	<u>6765</u>
ANNEXE 4 : CONSULTATIONS DE LA ZONE DU CENTRE	<u>6967</u>
ANNEXE 5 : CONSULTATIONS DE LA ZONE DE L'EST	<u>9896</u>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Parties prenantes touchées par le projet	<u>1516</u>
Tableau 2. Autres parties concernées par le projet	<u>1817</u>
Tableau 3. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet dans le cadre de la mise en œuvre du PACT	<u>2220</u>
Tableau 4 : Stratégie de consultation des parties prenantes	<u>3634</u>
Tableau 5. Calendriers d'exécution du PMPP	<u>4035</u>
Tableau 6. Coûts du PMPP du PACT.....	<u>4338</u>
Tableau 7. Budget estimatif de la mise en œuvre du MGP	<u>6055</u>

ACRONYMES

ACE	: Agence Congolaise de l'Environnement
CES	: Cadre Environnemental et Social
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CI	: Cellule Infrastructure
CLRGL	: Comités Locaux de Réinstallation et de Gestion des Litiges
COVID-19	: Corona Virus 19
CPE	: Coordinations Provinciales de l'Environnement
CPR	: Cadre de Politique de Réinstallation
CPSD	: Country Private Sector Diagnostic
EAS/HS	: Exploitation et Abus Sexuel/Harcèlement Sexuel
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
FCV	: Fragilité, Conflit, et Violence
FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
ICCN	: Institut Congolais de la Conservation de la Nature
IST	: Infection Sexuellement Transmissible
MEDD	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ONG	: Organisations non-gouvernementales
PACT	: Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PNVi	: Parc National de Virunga
PGMO	: Plan de Gestion de Main d'œuvre
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PAR	: Plan d'Actions de Réinstallation
PV	: Procès-verbal
RDC	: République Démocratique du Congo
RVA	: Régie des Voies Aériennes
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNVBG	: Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

PREAMBULE

Le présent document comprend deux grandes parties conformément à la norme environnementale et sociale (NES n°10) relative à la mobilisation des parties prenantes et information du nouveau cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale.

La première partie est dédiée à la mobilisation des parties prenantes du Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT) qui décline successivement les différentes composantes et sous composantes détaillées du projet, la description sommaire de la zone d'intervention, les risques et effets sociaux et environnementaux potentiels du Projet, les objectifs poursuivis par le PMPP, les différents niveaux des parties prenantes, leurs besoins pendant la mise en œuvre du Projet, les stratégies d'engagement communautaire ainsi que les ressources et responsabilités assorties d'un budget estimatif pour la mise en œuvre du PMPP.

La seconde partie quant à elle aborde le mécanisme de gestion des plaintes (MGP du PACT) qui fait partie intégrante du PMPP. Elle intègre successivement les différentes étapes de gestion d'une plainte globale, la réception d'une plainte, son traitement, les types des plaintes (sensibles, non sensibles, et hypersensibles), les différents Comités Locaux de Réinstallation et de Gestion des Litiges (CLRGL), l'examen d'une plainte à différents niveaux, la réponse et la prise des mesures, ainsi que les procédures et responsabilités pour la gestion des plaintes d'Exploitation et Abus Sexuel et d'Harcèlement Sexuel (EAS/HS).

Il est prévu que cette version soit actualisée régulièrement pendant la vie du projet selon le dynamisme des parties prenantes du projet et différents changements que connaîtra le projet au cours de sa mise en œuvre. Le présent document est la première ébauche du PMPP que la CI soumet à la Banque pour avis.

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte du présent document et description du PACT

Le présent document est le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT) en République Démocratique du Congo. L'objectif de développement du projet est (i) d'améliorer la connectivité sûre et résiliente dans certaines zones géographiques de la région orientale et de la région du Kasaï en RDC ; et de (ii) renforcer la gestion du secteur routier. Il sera atteint par les trois composantes suivantes et leurs sous-composantes connexes :

Composante 1 : Gouvernance du secteur routier et aéroportuaire. (40 millions de dollars EU). Ce volet cherchera à améliorer la gouvernance du secteur routier en traitant des questions critiques telles que la transparence, la sécurité, la pérennité des investissements, et les arrangements institutionnels. Il mettra également l'accent sur la gouvernance des forêts et des ressources naturelles le long des routes ciblées. Afin d'améliorer la transparence de FONER en particulier, le projet aura des conditions de décaissement et/ou des conditions suspensives et/ou covenants légaux qui seront définis lors de la préparation du projet sur : (i) le paiement des arriérés de la taxe sur le carburant à FONER ; (ii) les audits réguliers de FONER ; et (iii) la publication des états financiers, des rapports d'audit, et des rapports annuels de FONER.

Sous-composante 1.1. Soutien aux réformes du secteur routier. Afin de renforcer la gestion du secteur routier et de mieux améliorer la pérennité de l'investissement routier, cette sous composante financera les activités suivantes: (i) une évaluation technique de la performance des arrangements institutionnels de gestion des actifs routiers et des activités d'entretien; (ii) une assistance technique à l'élaboration d'une stratégie de charge d'essieu et d'un plan d'action pour la mise en œuvre; application des mesures de contrôle des charges d'essieu ; (iii) une élaboration d'une stratégie nationale de sécurité routière et d'un plan d'action connexe pour sa mise en œuvre; la création d'une base de données sur la sécurité routière avec des activités pilotes de collecte et coordination avec les parties prenantes concernées; (iv) la création d'un système de gestion des actifs routiers qui comprendra une base de données routières nationale et d'équipement pour les enquêtes routières et le renforcement des capacités connexes; assistance technique pour l'élaboration de contrats axés sur les résultats, et les activités communautaires d'entretien des routes avec des activités de formation pour les entreprises, les bureaux d'études et de contrôle, et les collectivités; et (v) l'assistance technique basée sur la recommandation de la CPSD (Country Private Sector Diagnostic) de la SFI pour la préparation d'une stratégie durable à court terme pour la participation du secteur privé aux investissements dans les transports. Cette sous-composante financera également des activités visant à améliorer la surveillance et l'évaluation des impacts, y compris des outils de supervision innovants (ex: drones, monitoring des médias sociaux), des activités de communication, et le développement et l'utilisation d'outils internet pour le monitoring à distance (par exemple par le biais de logiciels de géolocalisation comme Mapillary et GEMS).

Sous-composante 1.2. Renforcement des capacités dans la préservation des forêts et la gestion des ressources naturelles. Cette sous-composante aidera à aborder les questions de l'exploitation forestière illégale, du braconnage, et de la gestion participative des aires protégées existantes, ainsi qu'à l'amélioration de la préservation des forêts le long des corridors routiers ciblés. La réhabilitation des routes favorisera de plus grandes possibilités économiques tout en exigeant la protection des forêts et des ressources naturelles vitales du pays. Le projet s'appuiera sur des institutions locales liées au MEDD en charge des forêts et avec des institutions en charge des zones protégées comme l'ICCN pour mettre en œuvre des activités de

gestion et de protection de l'environnement dans les corridors routiers ciblés. Les activités à financer comprendront : (i) une assistance technique, formation et équipement pour les bureaux extérieurs du MEDD et de l'ICCN afin de les aider à gérer les forêts, les aires protégées, la biodiversité et les habitats naturels et à faire respecter les lois existantes; (ii) des partenariats avec des ONG, des associations locales, et des communautés locales pour mener des campagnes d'information et des consultations locales sur la gestion et la protection des ressources naturelles.

Sous-composante 1.3. Gestion de projet. Cette sous-composante financera les coûts opérationnels de l'UGP pour la coordination et la gestion y compris les frais de personnel. Elle financera les activités de gestion de projet et de coordination y compris : (i) le salaire du personnel clé de l'UGP ; (ii) les audits financiers externes ; et (iii) l'acquisition de meubles de bureau, d'équipement et de logistique. La sous-composante soutiendra également l'UGP pour le suivi et l'évaluation du projet y compris l'utilisation d'instruments de géoréférencement pour la surveillance des routes prévues et réhabilitées.

Composante 2 : Programme d'amélioration des routes (490 millions de dollars EU). Cette composante permettra principalement de financer les infrastructures routières et de fibre optique. Les modalités de financement des travaux routiers reposeront sur le financement public, car le volume de trafic sur les corridors proposés ne suffira pas à attirer des financements commerciaux ou à appuyer un accord de partenariat public-privé¹. La construction de l'infrastructure fibre optique qui sera intégrée dans les travaux routiers sera également financée par l'État tandis que les opérations et la maintenance seront entièrement financées par le biais d'un financement privé dans le cadre d'un accord de PPP avec les opérateurs privés de télécommunications.

Les investissements routiers proposés comprennent le bitumage de la section de route Beni Butembo Rutshuru et le bitumage de la section de route Mbuji Mayi Kabinda Lubao. D'autres routes, structures, et ponts seront également identifiés et réhabilités lors de la mise en œuvre du projet. L'infrastructure de fibre optique sera construite par le même entrepreneur qui effectuera les travaux routiers afin d'assurer une plus grande connectivité le long et dans les zones des routes. Cette composante aurait les sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1. Amélioration des principaux corridors routiers. Dans le cadre de cette sous-composante, les investissements proposés sont la réouverture et le bitumage de la route Mbuji Mayi – Kabinda – Lubao comme un moyen de relier les provinces prioritaires de la RDC et d'assurer progressivement la première liaison terrestre fiable entre l'Est et l'Ouest du pays par le corridor Est-Ouest. Le projet financerait également le bitumage de la route Beni - Butembo – Rutshuru qui est actuellement en bon état et / ou moyen état. Le tronçon sur cette route qui traverse le parc national des Virunga (52 km) ne sera pas financé dans le cadre des activités proposées du projet et ne sera pas bitumé. La conception de la route intégrera les exigences en matière de sécurité routière et d'adaptation climatique afin de rendre l'infrastructure sûre et résiliente. Les travaux routiers comprendront également la construction de puits d'eau afin d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones du projet et de réduire le risque de GBV car il existe un risque connu pour les filles de se faire agresser lorsqu'elles se déplacent afin d'aller chercher de l'eau pour leur famille et/ou leur communauté.

¹ En RDC, seulement 3 routes (300 km Kinshasa-Matadi ; 90 km Lubumbashi-Kasumbalesa ; et 300 km Lubumbashi-Kolwezi) ont été identifiés comme financièrement viables pour un PPP projets de routes à péage et sont mis en œuvre en tant que tels.

Sous-composante 2.2: Programme de préservation de l'accessibilité. Cette sous-composante financera la réhabilitation des ponts, des structures, et des routes à définir lors de la mise en œuvre à l'aide d'outils d'analyse spatiale afin de préserver et d'améliorer l'accessibilité dans les zones ciblées du projet. Les travaux civils qui seront financés comprendront la réhabilitation ou l'amélioration ponctuelle des routes ainsi que les réparations, la réhabilitation, et la construction de ponts et de structures sur la base de normes techniques définies qui seront évaluées au moyen d'études techniques qui seront également financées dans le cadre de cette sous-composante. Les coûts des travaux comprendront une allocation financière pour atténuer les impacts du changement climatique et pour s'assurer que les exigences en matière de sécurité routière sont également respectées.

Sous-composante 2.3. Infrastructure de fibre optique. Cette sous-composante s'appuiera sur les travaux routiers qui seront effectués pour installer l'infrastructure de fibre optique, élargissant ainsi l'accès aux services de réseau à large bande et la portée géographique grâce à une réduction du coût des extensions de dernier km et le prix final pour l'utilisateur. Il est actuellement une bonne pratique de mettre en place l'infrastructure de fibre optique lors de la mise en œuvre des travaux routiers. La sous-composante financerait l'installation de l'infrastructure de fibre optique dans l'emprise de la route et toute assistance technique associée nécessaire dans le processus, en comprenant: (i) la création de tranchées le long des routes existantes ; la pose de conduites et de fourreaux ; et tirant le câble de fibre optique afin d'avoir une continuité optique de bout en bout entre les centres techniques; ainsi que (ii) l'assistance technique pour la commercialisation prévue des installations de fibre optique, en travaillant avec les futurs opérateurs ou concessionnaires. Cela permettra d'assurer que l'infrastructure construite est prête à répondre aux besoins des opérateurs et aux bénéficiaires ciblés du projet, tout en contractant des modalités et des exigences institutionnelles.

Sous-composante 2.4 Soutien à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Les activités dans le cadre de cette sous-composante visent à éviter, à minimiser, à réduire, ou à atténuer les risques environnementaux et sociaux négatifs et les effets négatifs associés aux activités du programme d'amélioration des routes dans le cadre de la composante 1 et enfin bonifier et/ou renforcer les effets positifs. En plus de mettre en œuvre les exigences du Cadre environnemental et social (CES) et de la Note de bonnes pratiques pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAS/HS) dans le financement de projets d'investissement impliquant des travaux civils majeurs². Le projet proposé financera des investissements visant spécifiquement à répondre à certains des défis liés principalement à la mise en œuvre des investissements du projet dans un environnement très difficile de Fragilité, Conflit, et Violence (FCV), y compris avec la pandémie de COVID-19 et l'insécurité. Cette sous-composante mettra également en œuvre des mesures ciblées élaborées à partir de l'expertise significative acquise et des leçons tirées du projet de transport précédent Pro-Routes qui a mené à un cas de panel d'inspection. Les principales mesures proposées comprendront :

(1) *Assurer la conformité des sauvegardes.* Étant donné que le projet aura besoin d'une surveillance très étroite de la conformité, des visites périodiques sur place seront effectuées par l'ACE, les missions de contrôle et des spécialistes des sauvegardes dédiés qui seront embauchés pour surveiller la mise en œuvre et la conformité du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet ainsi que du PGES des entreprises (C-PGES) ;

² <http://pubdocs.worldbank.org/en/741681582580194727/ESF-Good-Practice-Note-on-GBV-in-Major-Civil-Works-v2.pdf>

(2) *Renforcement des capacités pour prévenir et gérer les problèmes de sauvegarde.* Le projet proposé appuiera l'élaboration d'un solide programme de renforcement des capacités visant à former tous les intervenants des projets, y compris les entrepreneurs, les ingénieurs de supervision, les autorités provinciales et les organismes nationaux (tels que l'Agence Congolaise de l'Environnement–ACE) ;

(3) *Formation et suivi du personnel de sécurité et/ou militaire.* Le projet exigera de solides mesures d'atténuation des risques pour prévenir les abus et/ou l'usage excessif de la force par les agents de sécurité et/ou le personnel militaire qui peuvent être embauchés par des entrepreneurs afin de protéger les chantiers. Ce personnel devra être formé au droit humanitaire et sera invité à signer un code de conduite avant de commencer son affectation. Les militaires personnels seront choisis après assurance qu'ils n'ont pas commis de violation des droits de l'homme, en coordination avec l'aide du bureau des droits de l'homme de la MONUSCO. Un protocole d'accord spécifique a déjà été signé sous Pro-Routes entre la Banque et la MONUSCO à cette fin. L'usage du gardiennage militaire armé reste une exception notamment pour la zone de l'Est en conflit. Mais elle ne pourrait être utilisée qu'exceptionnellement après évaluation minutieuse des risques. Cette question sera examinée par le CMU de la Banque mondiale et du Security spécialiste. Par contre la zone du Kasaï oriental et Lomami, l'usage du gardiennage civil sera encouragé vu que la zone est modérément calme ;

(4) *Monitoring des médias sociaux.* Le projet appuiera un monitoring des messages sur les médias sociaux afin d'enquêter sur toute allégation ou toute discussion sur les impacts environnementaux et sociaux du projet. Pour donner suite au panel d'inspection du Pro-Routes, un projet pilote de monitoring des médias sociaux a depuis été étendu à l'ensemble du portefeuille de la Banque en RDC afin d'identifier en temps réel les difficultés qui pourraient être liées à la mise en œuvre des projets, ainsi que d'identifier le sentiment de la population vis-à-vis de ces projets. Le projet pilote combine l'analyse des publications sur les médias sociaux avec l'analyse géospatiale. Le projet permettra de mettre sur les médias sociaux des activités de surveillance sur le succès et les leçons tirées du projet pilote et pensera à réaliser une enquête de satisfaction au sein de la population et des parties prenantes et tout en utilisant les médias sociaux. Cette enquête pourrait se réaliser soit annuellement ou autre à définir ;

(5) *Un mécanisme de gestion des plaintes à deux niveaux (MGP).* Le projet s'appuiera sur la société civile et d'autres entités communautaires pour gérer les plaintes éventuelles et mettre en œuvre des activités de communication périodiques afin de détecter les préoccupations éventuelles, mais aussi d'informer les bénéficiaires des progrès réalisés dans la conception et la mise en œuvre des projets ; et

(6) *Gérer les risques d'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAS/HS) et soutenir les survivants de Violence Basée sur le Genre (VBG).* Le projet appuiera le recrutement d'organismes spécialisés de VBG pour surveiller le risque de EAS/HS le long des routes du projet, offrir aux survivantes un point d'entrée sécuritaire pour qu'elles signalent leurs histoires, et offrir une assistance médicale, psychosociale, et juridique à ces survivantes en fonction de leurs besoins et de leurs préférences. Le projet établira un mécanisme de déclaration dédié ou mécanisme de gestion de plaintes (MGP) géré par des organisations spécialisées de VBG afin de fournir aux survivantes une voie permettant de divulguer en toute sécurité et de façon confidentielle les plaintes d'EAS/HS si elles le souhaitent et de bénéficier d'une prise en charge holistique ainsi que d'activités de réinsertion socio-économique. Le projet établira des exigences pour que les entrepreneurs incluent des mesures de responsabilisation par l'application de codes de conduite signés par leurs employés. Ces codes de conduite comprendront des dispositions

relatives à la lutte contre l'EAS/HS et des interdictions d'activités sexuelles avec une personne de moins de 18 ans.

Composante 3 : Amélioration d'urgence des infrastructures aéroportuaire (40 millions de dollars EU). Cette composante financera des investissements dans le drainage, les clôtures, et l'équipement de sécurité dans les aéroports de Goma et de Beni dans la région de l'Est et dans la province du Nord-Kivu. Les modalités de financement des investissements reposeront sur le financement public car les investissements nécessaires sont trop petits et se concentreront sur les exigences de sécurité qui n'attireraient pas de financement commercial ou ne soutiendraient pas un accord de partenariat public-privé.

Sous-composante 3.1: Travaux et équipements d'urgence des aéroports. Cette sous composante le projet financera le système de drainage manquant à l'aéroport de Goma, le système de clôture et de drainage de l'aéroport de Beni, et l'acquisition d'équipement pour améliorer la sécurité et les opérations aéroportuaires, y compris l'assistance technique associée. Ces activités et investissements viendront compléter les investissements déjà financés ou exécutés par d'autres donateurs et partenaires, comme ceux réalisés par la MONUSCO. Des conditions de décaissement et/ou conditions suspensive et/ou covenants légaux seront requis et demanderont à la RVA (Régie des Voies Aériennes – qui est l'entreprise publique en charge des aéroports en RDC) d'entreprendre et de publier des audits financiers annuels pour refléter l'utilisation des fonds et des sources de revenus.

Sous-composante 3.2: Soutien à la mise en œuvre de mesures de sauvegarde pour les travaux et équipements d'urgence aéroportuaires. Les activités de cette sous-composante viseront à éviter, minimiser, réduire ou atténuer les risques environnementaux et sociaux négatifs et les impacts négatifs associés aux investissements dans les aéroports de Goma et de Beni dans le cadre de la sous-composante 3.1.

Le PACT reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente vis-à-vis des parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. En effet, la mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet (NES 10, CES, 2018).

1.2. Description sommaire de la zone d'intervention du projet

Le PACT va assurer sur les axes identifiés, l'extension progressif du réseau viable jusqu'à la couverture totale du réseau ultra prioritaire, ainsi que des travaux d'aménagements des aéroports de Goma et Beni.

Sur la base des discussions avec les autorités nationales et provinciales du Nord-Kivu et du Kasai Oriental, tenant compte de la concentration des interventions futures de la Banque mondiale dans le Kasai Oriental et dans l'Est de la RDC, le volet routier du PACT aura les 3 éléments principaux ci-après :

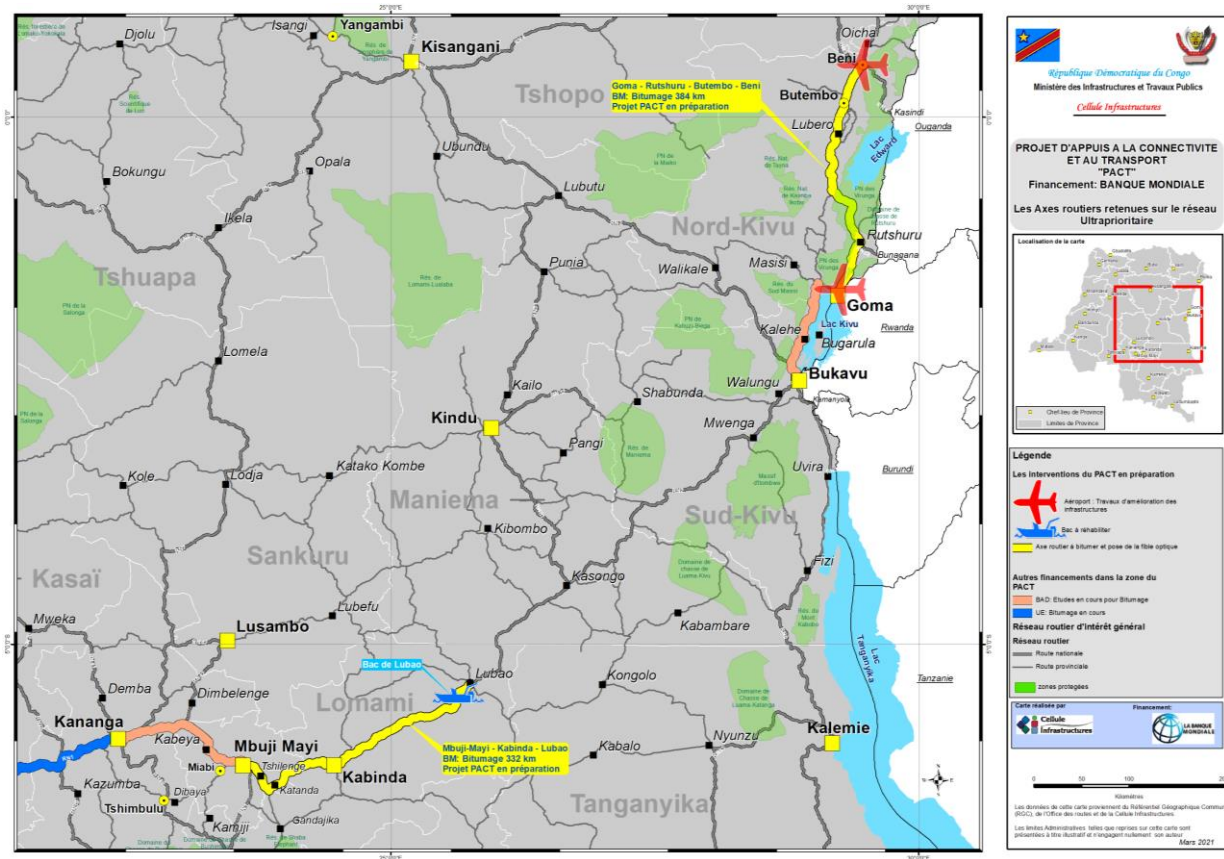
(i) Le bitumage en enduit superficiel de la route Butembo- Kanyabayonga d'une longueur totale de 162,6 km dans la Province du Nord Kivu. Le bitumage en enduit superficiel a été retenu car la majeure partie de cette route en terre est déjà en bon état actuellement. La traversée sur une longueur de 50 km du Parc National de Virunga (PNVi), qui est inscrit sur la liste des patrimoines mondiaux de l'UNESCO, ne fera pas l'objet de bitumage et sera laissée en l'état pour atténuer les risques de sauvegardes. Cette intervention sur la route Butembo-Kanyabayonga est en complémentarité avec l'intervention de la coopération entre le Gouvernement de la RDC et celui

de l'Ouganda pour le bitumage de la route Kasindi-Beni-Butembo et Bunagana-Rutshuru-Goma et de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur la route Goma – Bukavu.

(ii) Le bitumage en enduit superficiel de la route Mbuji-Mayi – Kabinda – Lubao dans les Provinces du Kasai Oriental et du Lomami. Ces 2 routes contiguës vont compléter les programmes de bitumage en cours et futurs sur la route Kinshasa – Kikwit – Tshikapa – Kananga – Mbuji-Mayi afin de continuer la mise en place progressive d'un corridor routier liant l'Ouest et l'Est de la RDC.

(iii) Une provision pour des travaux de réhabilitation de routes ultra-prioritaires et des ponts critiques à définir pendant la mise en œuvre du projet. Cette provision donnera des flexibilités au projet pour répondre aux urgences et aux nouvelles priorités en termes d'infrastructures routières.

Les investissements du projet à la première phase seront concentrés dans les Territoires de Tshilenge, Katanda, Kabinda, Lubao, Beni, Lubero et Rutshuru ainsi que les villes de Mbuji Mayi et de Goma tous localisés dans les Provinces du Kasai-Oriental, du Lomami et du Nord-Kivu.



1.3. Risques et effets sociaux et environnementaux potentiels du projet

La mise en œuvre du PACT aura des risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels communs suivants :

- Défrichement et dessouchage des emprises modification de la structure et de la composition du sol ;
- Accentuation du phénomène d'érosion et de dégradation des sols lors des travaux et risque d'éboulement ;
- Pollution et dégradation des eaux de surface et souterraines

- Pollution physique des eaux de surfaces par les sédiments d'érosion, d'éboulement et risque d'ensablement des cours d'eau
- Exploitation de la faune (chasse) et perturbation des animaux
- Perturbation de l'écoulement des eaux de surface lors de la construction des ouvrages d'art (ponts) et Perturbation du milieu aquatique au niveau des rivières et des étangs
- Déversements accidentels des produits chimiques utilisés pour l'entretien engins de chantier, des bâtiments, et la construction des ouvrages de franchissement ;
- Déversement et infiltration des déchets liquides et produits dangereux ;
- Risque de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ;
- Collision, dérapage, heurt, coincement, écrasement, ou chute de charge, heurt, renversement lors des opérations, inhalation de poussière ; nuisance sonore, vibration et luminosité.
- Perturbation des systèmes de drainage naturel des eaux ;
- Modification temporaire de paysage ;
- Risque de la découverte fortuite, des restes humains et des restes d'explosifs de guerre ;
- Déversements accidentels de carburants et d'huiles lors de la recharge des cuves devant alimenter les groupes électrogènes ;
- Risque de dégradation de la santé, la sécurité et l'hygiène des travailleurs et de la population riveraine le long de la route ;
- Risque de réinstallation involontaire des populations ;
- Risque des conflits sociaux en cas de non utilisation de la main d'œuvre locale ;
- Risque d'employer les enfants sur le chantier ;
- Risques d'exacerber/créer les Violences Basées sur le Genre, y compris l'Exploitation et Abus Sexuels (dont les rapports sexuels monnayés), harcèlement sexuel, viols, mariages précoces suite au brassage des populations et à l'afflux de la main d'œuvre allochtone ;
- Risque d'augmentation de taux des VBG, y compris abus et exploitation sexuels, et harcèlement sexuel en raison de l'augmentation de la vulnérabilité économique provoquée par la COVID-19 ;
- Le confinement des populations dû au COVID19 risque d'augmenter la perte des revenus pour l'économie pour les riverains de secteur de l'économie formelle et informelle ;
- Risque d'augmentation de la pauvreté de la population riveraine due au COVID-19 avec menace d'un engagement massif des femmes dans les activités économiques, en particulier dans les secteurs informels, et susceptibles d'accroître les écarts entre les sexes face aux moyens de subsistance ;
- La crise de COVID-19 menace gravement le risque d'engagement des femmes dans les activités économiques, en particulier dans les secteurs informels, et peuvent accroître les écarts entre les sexes dans les moyens de subsistance ;
- Risque d'augmentation et propagation des maladies sexuellement transmissibles dont les IST et VIH/SIDA, en liaison aussi avec l'augmentation du risque d'EAS/HS ;
- Accidents de travail et maladies professionnelles liées à la manipulation d'engins ;
- Pollution du milieu (eaux et sols) par les déchets solides (déblais, démolition, huiles, etc.) ;
- Pollution sonore par le bruit des engins ;
- Pollution de l'air (envol de poussière) ;
- Pertes de terre, de biens et de sources de revenus et risques de déplacement physique ;
- Risque d'exploitation économique des populations vulnérables, y inclus risques de travail (dangereux) de l'enfant
- Perturbation des activités socioéconomiques lors des travaux ;

- Conflits sociaux avec l'occupation non autorisée de parcelles privées ;
- Risque d'insécurité par les personnes armées pour les travailleurs et le matériel des entreprises dans certains territoires ciblés par le projet ;
- Risque d'accident lié à la circulation des véhicules et engins sur les chantiers ;
- Risque de travail des mineurs sur les chantiers ;
- Risque d'exclusion des certains groupes des bénéficiaires du projet notamment les personnes de troisième âge, personnes vivant avec un handicap, orphelins, filles mères, veuves, réfugiés, etc.),

1.4. Objectifs du PMPP

Conformément à la NES 10 du CES de la Banque mondiale, les objectifs du PMPP sont de (d') :

- (i) Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- (ii) Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- (iii) Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- (iv) S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- (v) Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

2. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Lors de l'élaboration de l'EIES des travaux de bitumage de la route Mbuji mayi-Kabinda-Lubao et l'évaluation des risques VBG, y compris l'EAS/HS du projet dans la zone du Centre, des consultations du public avec les parties prenantes ont été tenues sur le premier corridor dans les territoires (Tshilenge, Katanda, Kabinda, Lubao) des provinces du Kasai oriental et du Lomami et de l'élaboration de l'EIES des travaux de bitumage de la route Butembo-Kanyabayonga dans la zone Est, des consultations du public avec les parties prenantes ont été tenues sur le deuxième corridor dans le territoire (Lubero) et la ville (Butembo) de la province du Nord Kivu concernées par le PACT en vue d'assurer la participation des populations au processus de planification des actions du projet. Il s'agissait, notamment :

- (a) de fournir premièrement aux populations riveraines, une information juste et pertinente sur le projet, notamment son objectif, sa description assortie de ses impacts tant positifs que négatifs ainsi que les mesures de mitigation y relatives ;
- (b) d'identifier et de recueillir les préoccupations (besoins, attentes, craintes, etc.) des populations vis-à-vis du PACT ;
- (c) d'inviter les populations riveraines à donner leurs avis et suggestions sur les propositions de solutions et instaurer un dialogue ;

- (d) d'asseoir les bases d'une mise en œuvre concertée et durable des actions prévues par le projet.

Les consultations ont été tenues avec les responsables administratifs, techniques, les associations et populations dans leur diversité sociale dans les quatre territoires précités des provinces du Kasai oriental et du Lomami, et un territoire et une ville de la province du Nord Kivu traversées par le projet.

Les points ci-après ont été communiqués et discutés :

la perception du projet par les parties prenantes ; les contraintes environnementales et sociales majeures dans les zones cibles du projet ; les enjeux environnementaux et sociaux des activités du Projet ; les impacts positifs et négatifs potentiels du projet sur l'environnement et le social ; les capacités de gestion environnementale et sociale et les besoins en renforcement; la question foncière ; les objectifs de la réinstallation ; les critères d'éligibilité des personnes affectées ; les mécanismes locaux de résolution des conflits ; les questions relatives à la violence basée sur le genre, y compris l'exploitation et abus sexuels, et le harcèlement sexuel (VBG/EAS/HS), l'hygiène santé et sécurité, les risques et conséquences de la pandémie de COVID-19, la participation et l'implication des acteurs et des personnes vulnérables notamment les femmes, jeunes filles, les enfants mineurs, etc.,. Les comptes rendus plus détaillés de ces consultations sont fournis dans le document de sauvegarde environnementale et sociale en cours d'actualisation : Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) de la route Mbuji Mayi-Kabinda-Lubao. Ce document pourra être consulté au niveau de la Cellule Infrastructures. En outre, ce document de sauvegarde sera publié sur le site web du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) et le site web externe de la Banque mondiale, une fois rendu public.

Actuellement, les consultations des parties prenantes vont continuer pendant l'actualisation et l'élaboration des autres documents de sauvegardes environnementales et sociales des sous-projets du PACT : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones (CPPA), Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan d'Action de Réinstallation (PAR), Plan en Faveur des Peuples Autochtones (PPA).

Dans le cadre du PMPP proprement dit, les activités de consultations sont planifiées et devront être lancées au cours du mois d'août 2021 pour identifier de façon ciblée les parties clé du projet, assurer et poursuivre avec la mobilisation et faire valider auprès des toutes les parties prenantes (aussi bien des Provinces du Kasai Oriental, du Lomami que du Nord Kivu) la première ébauche du PMPP, afin de bien préparer la mise en œuvre du Projet.

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1. Parties prenantes touchées

Les parties prenantes touchées par le projet regroupent l'ensemble des individus ou groupes bénéficiant ou subissant, d'une manière ou d'une autre, des actions du projet. Le tableau ci-après présente la liste des parties prenantes touchées par le Projet PACT.

Tableau 1. Parties prenantes touchées par le projet

Parties prenantes touchées par le projet PACT				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
1.	Entrepreneurs	Entrepreneurs / Consultants	Fournisseurs et prestataires qui auront remporté au moins un appel d'offre lancé par le projet PACT et lui aura fourni des biens et/ou des services.	Toutes les Composantes du projet PACT

Parties prenantes touchées par le projet PACT				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
2.	Travailleurs du projet	Travailleurs	<p>Travailleurs de la gestion des déchets : Les travailleurs de la gestion des déchets peuvent également être engagés dans le projet, très probablement en tant qu'entrepreneurs ou sous-traitants.</p> <p>Travailleurs migrants : Il s'agit des personnes qui quittent un pays ou une zone donnée qui viennent chercher du travail dans un autre pays ou zone donnée notamment celle dans laquelle le projet est mis en œuvre pour chercher de l'emploi. Ils quittent leur pays ou zone pour des raisons des raisons économiques, sécuritaires et sociales. Ce sont des personnes qui se déplacent de leur milieu naturel pour chercher du travail dans la zone où est mis en œuvre le projet. La Convention (n° 97 et n° 143) de l'OIT sur les travailleurs migrants (révisée en 1949 et complémentaire en 1975) reconnaît le droit à l'emploi aux travailleurs migrants. Les travailleurs migrants constituent souvent une part importante de la main-d'œuvre, en particulier dans les cas de construction ou de travaux civils à grande échelle. Le projet prêterait une attention particulière à s'assurer que les femmes soient en particulier ciblées pour la dissémination des informations concernant les postes à pourvoir et le processus de recrutement, incluant pour l'emploi des femmes dans des postes non-traditionnels et de supervision afin d'augmenter la visibilité des femmes dans l'environnement de travail du projet.</p> <p>Travailleurs directs : Toute personne employée directement par l'Emprunteur (y compris le promoteur du projet et/ ou les agences de mise en œuvre du projet) pour effectuer des tâches qui sont directement liées au projet (travailleurs directs). Dans le cadre d'espèces, l'exécution du PACT est confiée à la Cellule Infrastructures.</p> <p>Employé de fournisseur principal : Un « employé de fournisseur principal » est un travailleur employé ou recruté par un fournisseur principal chargé d'approvisionner le projet en fournitures et matériaux, et sur lequel le fournisseur principal exerce un contrôle, notamment sur la nature des tâches qu'il effectue, ses conditions de travail et son traitement</p> <p>Travailleurs contractuels : Un « travailleur contractuel » est un travailleur employé ou recruté par un tiers pour effectuer des travaux ou fournir des services se rapportant aux fonctions essentielles du projet, lorsque ce tiers exerce un contrôle sur la nature des tâches, les conditions de travail et le traitement du travailleur du projet. On appelle travailleurs contractuels dans le cadre du projet les personnes employées ou recrutées par des tiers (par des cabinets, ou des parties prenantes du projet, par des entreprises qui ont</p>	Toutes les Composantes du projet PACT

Parties prenantes touchées par le projet PACT				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
			<p>un contrat avec le projet) pour effectuer des travaux liés aux fonctions essentielles du projet, indépendamment de la localisation de ces travaux. Ils ne sont pas permanents A ce stade du projet, le nombre indicatif n'est pas encore défini.</p> <p>Travailleurs communautaires : Il s'agit des membres de la communauté employés ou recrutés pour travailler sur le projet ; les personnes qui travaillent pour des organismes gouvernementaux et de services sociaux, des organismes d'accompagnement des personnes vulnérables (personnes vivant avec un handicap, les victimes de VBG/AES/HS, les orphelins, les réfugiés, les filles mères) ou des ONG intervenant dans la zone du projet. Ils administrent et mettent en œuvre différents programmes d'assistance sociale et de services communautaires, et aident les clients à régler leurs problèmes personnels et sociaux. En cas de nécessité, le projet peut recourir à leur expertise dans la zone de la mise en œuvre du projet pour servir d'interface avec les catégories vulnérables.</p>	
3.	Riverains et usagers des routes et aéroports à aménager, réhabiliter, à entretenir	Riverains, usagers et personnel de sécurité dans les aéroports en cas de découverte des restes d'explosifs de guerre	Les riverains, personnel sécurité et UNMAS, et usagers des routes et aéroports incluent, entre autres, des riverains, des Automobilistes, les pilotes et les associations / corporations de ceux-ci.	Programme d'amélioration routière (2) et Amélioration d'urgence des aéroports (3)
4.	Résidents des Villages et localités	Résidents	<p>Dans les villages, il s'agit en effet des résidents et tout autre individus ou groupes menant une quelconque activité dans les villages touchés par le projet.</p> <p>Les risques et les impacts des travaux sur les routes et les aéroports sont particulièrement importants pour les résidents et le personnel des Villages voisins, ainsi, des méthodes et moyens spécifiques de mobilisation et de communication seront développer afin de satisfaire aux besoins et exigences de ces communautés, prêtant attention aux besoins et perspectives des groupes vulnérables d'être autrement exclus d'une participation effective (y compris les femmes, les personnes handicapés, les groupes autochtones, etc.).</p>	Programme d'amélioration routière (2) et Amélioration d'urgence des aéroports (3)
5.	Personnes ou groupes déplacés physiquement et économiquement par le projet PACT	Personnes Affectées par le Project (PAP)	<p>Parmi les utilisateurs et résidents des sites du projet, certains sont susceptibles d'être affectés par la réinstallation involontaire. Ces personnes seront identifiées clairement dans les plans de réinstallation qui seront élaborés pour les travaux.</p> <p>Les personnes ou groupes touchés incluent : les personnes déplacées physiquement, les personnes qui perdent un accès temporaire à</p>	Programme d'amélioration routière (2) et Amélioration d'urgence des aéroports (3)

Parties prenantes touchées par le projet PACT				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
			leurs résidences / entreprises, les personnes qui subissent un déplacement d'activité économique, les organisations communautaires et les communautés d'accueil.	
6.	Associations de Chauffeurs, et Commission Nationale de la Prévention routière (CNPR)	Chauffeurs	Associations de chauffeurs (motos et autos) fréquentant spécifiquement les routes, entités travaillant sur la sécurité routière	Programme d'amélioration routière (2)
7.	Élèves, étudiants et parents des écoles/universités, les fidèles des églises riveraines des infrastructures du projet et autres Organisations regorgeant des populations riveraines des infrastructures du projet, y compris les organisations plaidants pour les droits des femmes et des enfants.	Instituts et autres structures	Les écoles, universités, églises en particulier sont de nature à activer / occasionner une grande mobilisation de parties prenantes le long des chantiers ; il va falloir développer des méthodes et moyens spécifiques de mobilisation et de communication avec les différents groupes concernés.	Programme d'amélioration routière (2) et Amélioration d'urgence des aéroports (3)
8	Parc national de Virunga et communautés locales et peuples autochtones autour du parc ; Alliance Virunga ; touristes, pêcheurs, riverains et usagers des voies d'eau traversées, etc.	Utilisateurs des services écosystémiques dans la zone d'influence du projet Exploitation des ressources forestières et affectation des terres	Le trafic de charbon de bois, la pêche illégale, l'agriculture illégale, le braconnage pour l'ivoire et la viande d'animaux sauvages ICCN ; Agence Congolaise de l'Environnement – ACE ; MEDD	Renforcement des capacités dans la préservation des forêts et la gestion des ressources naturelles.
9	FONER, OR, CNPR, RVA, ACCO, etc.	Services de l'Etat et Associations touchés après les travaux	Après la réhabilitation des routes ciblées et aéroports ciblés par le projet, les intervenants pour assurer l'entretien, réguler la circulation, etc.	Toutes les Composantes du projet PACT

3.2. Autres parties concernées

Les autres parties concernées par le PACT regroupent l'ensemble des individus ou groupes ayant manifesté un intérêt dans le projet. Le tableau ci-après présente l'ensemble des autres parties concernées par le Projet.

Tableau 2. Autres parties concernées par le projet

Autres parties prenantes concernées par le projet PACT				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes

Autres parties prenantes concernées par le projet PACT				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
1.	Comité de pilotage du PACT	Comité de pilotage	La mise en place d'un comité de pilotage dirigé par un représentant du Ministre des Finances pour assurer le suivi des réformes et des investissements multisectoriels. En plus des représentants des ministères techniques concernés (routes, aéroports, télécommunications, environnement, etc.), des représentants des gouvernements provinciaux concernés devraient aussi faire partie du comité de pilotage. Les rôles du comité de pilotage seraient entre autres de : (i) appuyer la coordination entre les différentes institutions nationales et provinciales concernées par le projet ; (ii) faciliter les procédures administratives nécessaires pour l'exécution du projet ; (iii) revoir et approuver le plan de travail et les rapports d'exécution du projet ; et (iv) assurer la consistance du projet avec les stratégies et programmes du Gouvernement.	Toutes les Composantes du projet
2.	Autres élus Nationaux et Provinciaux	Elus	Les travaux prévus dans le cadre du projet PACT sont de nature à fournir une visibilité aux autorités des provinces et villes concernées. Ainsi, les élus Nationaux et Provinciaux, tels que : les députés nationaux et provinciaux, les Gouverneurs et Maires et les sénateurs des provinces concernées au PACT peuvent manifester un intérêt aux interventions du projet afin d'améliorer leur visibilité au sein des communautés touchées.	Toutes les Composantes du projet
3.	Entités nationales et services techniques décentralisés de l'État	État	Les entités nationales et les services techniques déconcentrés de l'État, tels que le Ministère de l'Environnement, du Tourisme, de l'Intérieur, des Travaux Publics, Transports et Communications, des Affaires Sociales, Genre et famille et du Travail, la Direction de la Police Routière, prévention et sécurité routière, FONER, OR, RVA, etc. peuvent trouver un intérêt dans les interventions et résultats du projet en raison de ses impacts sur l'ensemble de ces secteurs d'activité.	Toutes les composantes du projet
4.	Organisations non-gouvernementales (ONG) dont les ONGs spécialisées et OBC dans la prévention et réponse aux EAS/HS	ONG/OBC	Les ONG qui interviennent dans les secteurs d'activités touchées par le projet peuvent manifester un intérêt marqué. Le projet a dédié une sous-composante à la gestion de sauvegarde, y compris la gestion de risques d'EAS/HS, et celle-ci fait mention au recrutement de ces ONGs pour l'appui dans la mise en œuvre des actions liées à l'atténuation et réponse.	Toutes les Composantes du projet
5.	Médias et les groupes d'intérêts associés	Médias	Les médias constituent un groupe de parties prenantes très pertinentes pour le projet. Les sites du projet subissent une forte influence sociale compte tenu de leur niveau actuel et/ou de fréquentation des sites et/ou ses environs. En parlant de média, on se réfère à la fois aux médias parlés, écrits et audiovisuels, ainsi que leurs associations.	Programme d'amélioration routière (2) et Amélioration d'urgence des aéroports (3)
6.	Fournisseurs des	Restaurations	Les fournisseurs des services de restauration au	Programme

Autres parties prenantes concernées par le projet PACT				
N°	Parties prenantes	Désignation	Description	Composantes
	services de restauration		niveau des routes et des aéroports à réhabiliter peuvent s'intéresser à certaines interventions du projet, comme l'aménagement des routes Mbuji Mayi-Kabinda-Lubao et Beni-Butembo-Rutshuru-Goma, et des aéroports de Goma et Beni.	d'amélioration routière (2) et Amélioration d'urgence des aéroports (3)
7.	Banque mondiale	Banque	Financement, avis, accompagnement, formation, non objection, etc.)	Toutes les composantes du projet
8.	Leaders d'opinion	Population	Autres bénéficiaires des activités du PACT compte tenu de l'esthétique après la réalisation du projet, l'embauche, facilité de services sociaux, etc.	Programme d'amélioration routière (2) et Amélioration d'urgence des aéroports (3)

3.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Tout au long du projet, une attention particulière sera accordée aux personnes ou groupes vulnérables au sein des deux (2) groupes de parties prenantes identifiés ci-haut. La détermination de ces derniers se fera sur la base d'un certain nombre de critères répondant au contexte local.

Parmi ces critères on trouve, entre autres, des handicapés (physiques ou mentaux), les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes des IST-VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables, les vieillards (personnes de troisième âge), particulièrement quand ils vivent en ménage solitaire, les personnes vivant avec un handicap (physique et mental), les personnes à risque de VBG/EAS/HS (par ex. filles adolescentes et mères, femmes autochtones, femmes vivant avec handicap, femmes déplacées, veuves, etc.), les ménages dont les chefs sont des femmes, les ménages pauvres, les personnes déplacées des zones de conflits, les personnes déplacées des zones de conflits (réfugiés, le cas échéant), les personnes appartenant à certaines minorités ethniques (y inclus les populations autochtones), les veuves et les orphelins.

Ces critères seront peaufinés au cours des EIES qui seront menées dans le cadre des sous-projets du PACT. Ces études préciseront également les difficultés auxquelles les individus ou groupes vulnérables se sont confrontés et des façons les plus efficaces à pouvoir les aider à les surmonter. Parmi les contraintes auxquelles ces personnes ou groupes peuvent faire face, on trouve, entre autres, des difficultés (économiques et physiques) d'accéder aux lieux des réunions, d'accéder aux résultats du projet, d'exprimer leurs points de vue (contraintes linguistiques).

Il s'agit alors de collecter des données sûres :

- Le statut au logement de la personne affectée ;
- Son niveau d'éducation ;
- Son patrimoine mobilier ;
- Ses équipements de cuisine, de loisir et logistiques au niveau du bâti du ménage affecté ;
- Enfin, le niveau de dépendance du ménage affecté vis-à-vis des transferts d'argent en provenance de l'étranger.

Il est également important de prendre en compte les normes culturelles et sociales qui pourraient avoir un impact sur la participation de différents groupes d'intervenants - par exemple, si les hommes sont considérés comme des chefs de famille qui devraient prendre des décisions, etc., il

pourrait être difficile pour les femmes d'exprimer leur opinion en présence des hommes et, partant, des discussions de groupe séparées devraient être organisées, afin d'éviter que les femmes soient représentées par des hommes; ou s'il y a des sujets tabous dans les communautés, il pourrait être difficile d'en discuter ensemble avec les plus jeunes et les plus âgés et, par conséquent, non seulement le sexe mais aussi l'âge devraient être pris en compte lors de l'organisation des consultations.

3.4. Synthèse des besoins des parties prenantes du projet

Le tableau ci-après présente une synthèse des besoins des parties prenantes du projet désagrégé par groupe, à savoir parties prenantes touchées et autres parties prenantes concernées. Une attention particulière est accordée aux personnes ou groupes vulnérables au sein de chacun des groupes de parties prenantes.

Tableau 3. Synthèse des besoins des parties prenantes au projet dans le cadre de la mise en œuvre du PACT

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Phase de préparation						
Secteur Public	Différents ministères impliqués dans le projet PACT	Différents ministères provinciaux impliqués dans le Projet PACT	Fonctionnaires	Français	Réunions des consultations du public et des réunions restreintes. Informations transmises par écrit et affichage ; Communiqué radiophonique	- Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet
Commission Nationale de la Prévention routière (CNPR),	Police de régulation routière	Ministère de l'Intérieur	Police Nationale	Français, Swahili, Tshiluba et Lingala	Réunions des consultations du public et des réunions restreintes. Informations transmises par écrit	- Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet
Secteur privé	Entreprises privées (BTP) et opérateurs économiques et les associations informelles ; Opérateurs économiques du quartier ; ONG, etc.	Entreprises privées, fournisseurs de services et biens, Consultants individuels et les Associations ; Mise en œuvre des PGES des travaux, incluant la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés.	Entreprise Sous-traitants Ouvriers ; Bureau et personnel et les ONG environnementales, de lutte contre le VBG et les IST/VIH, de lutte contre le COVID-19, association des femmes, association des PA, association des jeunes, etc.	Français, Swahili, Tshiluba et Lingala	Réunions des consultations du public et des réunions restreintes. Informations transmises par écrit et affichage; Communiqué radiophonique	- Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet - Information et formation sur les NES de la Banque applicables aux travaux ; Intégration des clauses E&S dans les contrats - Information sur la nouvelle note de Bonne Pratique de la Banque mondiale sur les AES/HS dans la mise en œuvre des

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
						<p>grands travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation du plan d'action de lutte contre l'AES/HS dans le cadre du projet PACT - Les associations, ONG locales soient impliquées sur tout le processus de la mise en œuvre du Projet PACT
Medias	Radios, télévisions et journaux	Journalistes de Radios, Télévisions et Presse écrite dans les différents grands centres du projet PACT : Kinshasa, Mbuji Mayi, Kabinda, Lubao, Beni, Butembo, Lubero, Rutshuru, Goma, Etc.	Diffusions des communiqués radiophoniques et télévisés, les journaux de la presse écrite	Français, Swahili, Tshiluba et Lingala	<p>Informations transmises par écrit, radio, télévision</p> <p>Utiliser les canaux relais les plus écoutés tant publics que privés pour atteindre le plus grand nombre: RTNC, TOP CONGO FM, Radio OKAPI, ACP, Référence plus, Le Potentiel, Bon à Savoir, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet
Populations riveraines et bénéficiaires du Projet	Communautés locales	Groupes vulnérables et des riverains et résidents des territoires et villes d'intervention du PACT et usagers des infrastructures	Les populations des villages et quartiers d'intervention, les ménages, les jeunes, filles-mères, les enfants, les groupes des personnes vulnérables, et toutes les populations des villages et quartiers de	Tshiluba, Swahili et Lingala, la langue des signes pour les sourds-muets	Informations transmises à la radio et réseau communautaire ;	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet - Être informé sur le processus de consultation du public ;

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
			la zone d'intervention du projet PACT.			<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de l'après-midi tenues avec la Communauté (les matins sont généralement réservés aux activités agricoles)
Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	PA / Communauté Locale	Groupe des PA dans les territoires d'intervention du PACT	Les PA des villages d'intervention ont la Culture et langue distinctes, souvent marginalisées de la société	Langues locales, variant d'un groupe à l'autre (Songe et Swahili)	<p>Intermédiaire d'un interprète communautaire et d'un leadership traditionnel</p> <p>Installation du dialogue permanent avec les Peuples autochtones/ Communautés locales pour assurer leur adhésion et leur participation à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet - Être informé sur le processus de consultation du public ; - Déterminer si les installations ou les services proposés sont adaptés à leur culture ; - Recenser et lever les obstacles économiques ou sociaux en tenant compte ceux liés aux différences entre les hommes et les femmes) qui peuvent limiter leurs possibilités de bénéficier du projet ou d'y participer - Analyser des solutions de rechange pour la conception du projet afin d'éviter ou de

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
						<p>minimiser le déplacement des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées des terres et des ressources naturelles détenues en propriété collective</p>
Phase d'exécution du Projet						
Gouvernement (Ministères nationaux et provinciaux)	Tous les ministères impliqués dans la mise en œuvre du Projet PACT notamment : Finances et techniques concernés (routes, aéroports, télécommunications, environnement et développement durable, etc.)	CI, ACE, CPE, OR, FONER, RVA, inspection du travail ainsi que tous les ministères provinciaux impliqués dans la mise en œuvre du Projet PACT	Salariés du projet et fonctionnaire de l'Etat	Français, Tshiluba, Swahili et Lingala	Informations transmises par écrit et affichage ainsi que rencontres formelles sur le déroulement des activités du projet PACT	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet - Soutien aux réformes du secteur routier ; - Renforcement des capacités dans la préservation des forêts et la gestion des ressources naturelles ; - Gestion de projet ; - Amélioration des principaux corridors routiers (Mbuji Mayi – Kabinda – Lubao et

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
						<p>Beni – Butembo – Rutshuru – Goma) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de pont, d'ouvrage, et de route à définir à la mise en œuvre mais dont la localisation est limitée dans les zones d'intervention du projet PACT (Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami) ; - Mise en place de fibre optique le long des routes ciblées ; Travaux et équipements d'urgence des aéroports, Petits travaux et fournitures d'équipements aux aéroports de Goma, Beni, et autres dans les zones d'intervention du projet ;
Secteur Privé	Secteur privé BTP et le secteur privé économique	Entreprises des travaux ; et Bureaux d'études et de contrôle ; association informelle et la FEC	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprise - Sous-traitants - Ouvriers ; - Bureau - Personnel - Associations 	Français, Tshiluba, Swahili et Lingala	Informations transmises par écrit et affichage	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet - Recruter les Entreprises des travaux routiers,

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
						<p>aéroportuaires et les Bureaux d'études (Instruments de sauvegarde E&S et Etudes techniques) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre informé des différentes opportunités d'offres de service et d'emploi pendant la mise en œuvre du Projet PACT
Commission Nationale de la Prévention routière (CNPR),	Police de régulation routière pendant la mise en œuvre du projet	Ministère de l'Intérieur	Police Nationale	Français, Swahili, Tshiluba et Lingala	Informations transmises par écrit	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la réalisation du Projet PACT
Administration locale (Territoires/Communes)	Niveau territorial/communal et Autorités locales	Administrateur du territoire/Bourgmestre, chef du village/de quartier, avenue/rue	Autorité locales, notables et dignitaires, principale partie prenante concernée dans la mise en œuvre et la valorisation des extrants du projet PACT	Français, Tshiluba, Swahili et Lingala	Consultation, réunions et ateliers de travail ; Informations transmises par écrit et rencontre formelles sur le déroulement des activités du projet PACT	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet - Information, appui et implication dans tout le processus ; - Education sur le processus
Organisations de la société civile	Organisations Non Gouvernementales (ONG) et organismes d'implémentation	Associations locales et les organismes travaillant dans les zones d'intervention du projet PACT	Membres et Travailleurs	Français, Tshiluba, Swahili et Lingala	Informations transmises par écrit, affichage, Radio et rencontre d'échange.	<ul style="list-style-type: none"> - Information sur le processus de la préparation du Projet PACT et les opportunités / attentes du projet

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
						<ul style="list-style-type: none"> - Education sur le processus pour permettre le suivi des activités de la mise en œuvre du Projet PACT - Recruter les ONG/OBC locales dans la sensibilisation, la vulgarisation et autres opportunités
Medias	Radios, télévisions et journaux	Journalistes de Radios, Télévisions et Presse écrite ciblée dans les zones d'intervention du projet PACT.	Source des informations et opinions pour les autres parties prenantes	Français, Tshiluba, Swahili et Lingala	Informations transmises par écrit, radio, télévision ainsi que les entrevues.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les canaux les plus écoutés tant publics que privés: RTNC, TOP CONGO FM, Radio OKAPI, ACP, le Potentiel, Référence plus, Bon à savoir, Etc.
Partenaires Techniques financiers	Bailleurs de fonds	Banque Mondiale	Actionnaires Administrateurs Fonctionnaires	Français	Informations transmises par écrit et réunions/ateliers de travail, échanges informels via WhatsApp	<ul style="list-style-type: none"> - Performance vis-à-vis des indicateurs du projet (finances, sauvegardes, techniques, etc.)
Populations riveraines et bénéficiaires du Projet	Communautés locales	Groupes vulnérables et des riverains des territoires et villes d'intervention du PACT	Les populations des villages et quartiers d'intervention, les ménages, les jeunes, filles-mères, les enfants, les groupes des personnes vulnérables, et toutes les populations des villages et quartiers de la zone d'intervention	Lingala, Tshiluba, Swahili et la langue des signes pour les sourds-muets	Informations transmises à la radio, Communication dans les églises, affichages	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter inclusif et représentatif en priorité les populations riveraines pour les travaux des différents sous-projets du PACT - Impliquer les groupes vulnérables dans la mise en œuvre du projet PACT

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
			du projet PACT.			<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie des populations riveraines à travers le Bitumage de la route Mbuji Mayi – Kabinda – Lubao et de la route Beni – Butembo – Rutshuru ainsi que la mise en place de fibre optique le long des routes bitumées ; - Information et avertissement sur les travaux affectant la mobilité sur la voie publique ;
Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	PA	Groupe des PA dans les territoires d'intervention du PACT	Les PA des villages d'intervention ont la Culture et langue distinctes, souvent marginalisées de la société	Langues locales, variant d'un groupe à l'autre (Songe et Swahili)	Intermédiaire d'un interprète communautaire et d'un leadership traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter en priorité les PA riveraines pour les travaux des différents sous-projets du PACT ; - Impliquer les groupes PA dans la mise en œuvre du projet PACT - Appuyer les actions prioritaires de développement des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées dans le

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
						<p>cadre de projet PACT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce qu'un mécanisme de gestion des plaintes adapté à la culture des Peuples autochtones/Communautes locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées touchés par le projet PACT
Phase exploitation du Projet						
Secteur Public	Différents ministères impliqués dans le Projet	Différents ministères provinciaux impliqués dans le Projet	Fonctionnaires	Français	Lettre de transmission par écrit et affichage; Communiqué radiophonique sur les travaux d'entretien des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités pour assurer l'entretien des ouvrages / infrastructures réalisés - Confier au FONER, RVA et CPTM pour l'entretien des ouvrages / infrastructures réalisés
Secteur privé	Entreprises privées (BTP) et opérateurs économiques, Associations informelles ; Opérateurs économiques des territoires/villes ;	Entreprises privées, fournisseurs de services et les associations	Entreprises Sous-traitants Ouvriers, les ONG environnementales, de lutte contre les VBG et les IST/VIH, de lutte contre le COVID-19, association des femmes,	Français, Tshiluba, Swahili et Lingala	Lettre de transmission par écrit et affichage ; Communiqué radiophonique sur les travaux d'entretien des ouvrages/infrastructures réalisés	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation pour l'appropriation des ouvrages / infrastructures réalisés

Catégories	Parties Prenantes	Entités	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Commission Nationale de la Prévention routière (CNPR),	Police de régulation routière après les travaux	Ministère de l'Intérieur	Police Nationale	Français, Swahili, Tshiluba et Lingala	Informations transmises par écrit	- Information sur le l'exploitation des routes réhabilitées du Projet PACT
Medias	Radios, télévisions et journaux	Journalistes de Radios, Télévisions et Presse écrite dans la ville de Kinshasa ciblée.	Diffusions des communiqués radiophoniques et télévisés, les journaux des presses écrites	Français, Lingala, Swahili et Tshiluba	Informations transmises par écrit, radio, télévision pour les travaux d'entretien des ouvrages	Néant

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Le présent PMPP devra être revu et mis à jour tout au long du cycle de vie du projet. Au cours de ce processus, l'orientation et la portée du PMPP doivent être adaptés aux différentes étapes de la mise en œuvre du projet afin de prendre en compte tout changement survenu dans la conception du projet.

Ci-dessous la pyramide des différents niveaux d'engagement des parties prenantes



Pour un engagement efficace des PP, le projet PACT mettra l'accent sur la communication et le feedback pour identifier le type d'informations à placer dans quel domaine, sur les activités à partir desquelles les PP devront s'organiser. Aussi faudra-t-il, par rapport aux activités, orienter les consultations pour savoir comment celles-ci seront conduites tout en s'assurant que les points de vue des PP sont pris en compte, sur l'engagement afin de déterminer comment allons-nous inclure les PP dans le développement des solutions dans le cadre du projet, et sur le partenariat pour identifier dans quels domaines pouvons-nous collaborer avec les communautés pour des prestations des services au regard des opportunités disponibles.

4.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

L'engagement des parties prenantes constitue un pilier clé pour la réussite du PACT, incluant la durabilité des interventions et extrants obtenus. Ainsi, cette démarche est adoptée pour toutes les phases du PACT, à savoir : élaboration, mise en œuvre et exploitation. La mobilisation des parties prenante est un processus inclusif enclenché et mené tout au long du cycle de vie du PACT. Les parties prenantes du PACT seront mobilisées suivant des moyens distincts et appropriés, dépendamment de leurs différents intérêts et situations, afin de satisfaire aux objectifs du « plan de mobilisation des parties prenantes » qui sont :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra à la Cellule Infrastructures de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive ;
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale ;

- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

Le calendrier de mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenante est présenté ci-dessous dans le tableau 4 exposant la stratégie proposée pour la diffusion des informations.

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes comme décrit ci-dessus :

- **Réunions de « Focus groupes » de discussion** -l'objectif d'un focus groupe est de rassembler les parties prenantes ayant les mêmes intérêts ou les mêmes caractéristiques communes dans une réunion pour discuter de sujets spécifiques d'une manière ciblée. Par exemple, les méthodes de groupes de discussion peuvent être utilisées pour étudier des questions qui sont pertinentes pour des groupes ou des sous-groupes spécifiques d'une communauté– comme les jeunes, les personnes âgées, les femmes, PA, etc.
- **Forum ou consultation restreinte** : un forum est établi avec des objectifs spécifiques fixés et comprendra un groupe spécifique de parties prenantes qui devraient veiller à ce que les actions soient prises et surveillées ;
- **Consultations communautaires** - Ces consultations sont axées sur l'identification et la discussion des préoccupations des parties prenantes et la divulgation des renseignements sur les projets. Ces consultations devraient, dans la mesure du possible, faire usage des interprètes et de l'utilisation des langues locales afin d'atteindre un large éventail de groupes et d'individus au sein des communautés. La participation des hommes et des femmes devrait être encouragée, cela nécessiterait que des consultations soient faites uniquement avec les femmes ou des jeunes au sein de la communauté qui traiteraient des questions spécifiques aux femmes, aux jeunes, aux PA, etc.

Suite à la pandémie de la COVID-19, la tenue des consultations communautaires doit se référer à la Note Intérimaire Relative au CES/sauvegardes (Prise en compte du COVID-19 dans les projets de construction/travaux de génie civil) du 07 avril 2020³ de la Banque mondiale « Consultations publiques et mobilisation des parties prenantes dans les opérations soutenues par la Banque Mondiale ou il existe des contraintes pour la conduite de réunions publiques ». Cette note technique servira de principale source d'orientation sur les communications et la mobilisation des parties prenantes. Ces lignes directrices décrivent l'approche contenue dans le Pilier 2 relatif à la communication sur les risques et la mobilisation des parties prenantes ;

- Communication régulière en français, en Swahili, en Tshiluba et en lingala selon les zones linguistiques du PACT ;
- Supports d'information à travers les dépliants, des fiches pour les succès stories et leçons apprises, les supports écrits pour la conduite des réunions avec les parties

³https://biwta.portal.gov.bd/sites/default/files/files/biwta.portal.gov.bd/page/f3ca1ff6_95b0_4606_849f_2c0844e455bc/2020-10-01-11-04-ad9ef55c947057f54b4f4f76f5be54ff.pdf

prenantes (rapports d'étude, rapports de mission, comptes rendus, présentations Power Point, etc.), les Panneaux / pancarte des réalisations ;

- Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes.

4.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers d'un plan de communication qui sera mise en place pour apporter des informations claires et précises sur le PACT. Elle va aussi favoriser la collaboration ouverte et transparente entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes qu'elles soient externes ou internes.

L'information sera diffusée dans les langues locales pertinentes et d'une manière adaptée à la culture locale et accessible, en tenant compte des besoins spécifiques des groupes que le projet peut affecter différemment ou de manière disproportionnée ou des groupes de la population qui ont des besoins d'information particuliers (dus, par exemple, à leur handicap, leur illettrisme, leur genre, leur grande mobilité, leur usage d'une langue différente ou leur éloignement ou difficulté d'accès). Ce plan de communication sera lancé avant la phase d'exécution du PACT et il va demeurer flexible pendant la durée de vie du projet.

4.2.1. Communication écrite et visuelle

Résumé – le résumé non technique va synthétiser les informations du PACT de façon concise sans l'utilisation des termes trop techniques pour que les parties prenantes comprennent mieux le projet.

Panneaux d'affichage - les panneaux d'affichage peuvent bien fonctionner dans la zone d'intervention du PACT et impliquent aussi la diffusion d'informations par le biais des affiches publicitaires dans les centres communautaires, les écoles locales et les entrées des lieux de travail. C'est une bonne méthode pour diffuser les informations relatives au calendrier et à la durée des travaux, jusqu'aux prochaines réunions, rapport de progrès, et d'autres informations.

Lettre - peut être utilisé pour transmettre des messages très spécifiques. Alternativement, cela est utilisé comme une méthode formelle pour demander de l'information et inviter les parties prenantes à participer à des événements de consultation.

Courriels - largement utilisés pour la communication avec les agences gouvernementales, les ONG et d'autres acteurs institutionnels. Le partage d'informations, la sollicitation d'experts sur les sauvegardes et la divulgation de documents de sauvegardes directement à principales parties prenantes peuvent être effectués efficacement par courriel. En outre, la communication par courriel offre un accès direct aux parties prenantes lors de l'organisation de réunions.

Journaux- les journaux sont généralement bien adaptés pour les annonces formelles ou pour atteindre un large éventail de parties prenantes rapidement. Il est important que le contenu du message soit soigneusement compilé, car il s'agit d'un moyen de communication à sens unique et peut rapidement causer un mal entendu ou une confusion si elle n'est pas clairement écrite. Le PACT va divulguer les informations clés (y compris les annonces de réunions de consultation) à travers l'Agence Congolaise de Presse (ACP), le journal La Référence Plus, le journal Le Potentiel, le journal qui sont considérés comme les journaux nationaux les plus populaires en République Démocratique du Congo (RDC).

Les bandes dessinées : ces supports sont généralement mieux adaptés et recommandés aux cibles vulnérables du projet en vue d'améliorer les connaissances, développer les valeurs et à renforcer les compétences des adolescents et jeunes pour qu'ils adoptent des comportements

sexuels à moindre risques d'IST/VIH, à éviter la contamination du COVID 19, à éviter l'EAS/HS ainsi que les grossesses précoces et non désirées,

Les Médias

Les principaux canaux de communication sont la radio et la télévision. Radio et télévision sont de bons moyens pour stimuler la sensibilisation et préparer les parties prenantes pour des événements plus importants ou une communication raffinée à avoir lieu. Utile pour alerter le public sur les réunions communautaires planifiées. Afin dévoiler l'information PACT utilisera les médias suivants :

- La Radiotélévision Nationale Congolaise (RTNC) ;
- La Radio TOP CONGO (Radio privée) ;
- La Radio OKAPI (Radio onusienne) ;
- Tout autre média/canal local officiellement reconnu dans les sites d'intervention projet.

4.2.2. Autres moyens de communication

- Le téléphone - l'utilisation du téléphone portable est toujours considérée comme la méthode préférée de communication en raison de l'accessibilité et de la rapidité. Avoir une discussion sur un téléphone afin d'assurer la compréhension mutuelle entre deux parties est plus rapide et plus facile par rapport à l'envoi d'un e-mail et en attente de réponses.
- E-mail y compris même les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Messenger etc.) ;
- Forums et ateliers ;
- Scénette (Bon à savoir).

4.3. Stratégie proposée pour les consultations

Pour atteindre les objectifs visés par la consultation des parties prenantes du public, il a été adopté une démarche participative et inclusive qui s'articule autour des méthodes suivantes :

- Focus groups ;
- Entretiens semi-structurés avec les différents acteurs et organisations concernés ;
- Enquêtes et sondages ;
- Fora annuels sur la sécurité et la prévention routière seront organisés ;
- Réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis ;
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision ;
- Groupe de WhatsApp composé des Entrepreneurs contractés par le projet.

Tableau 4 : Stratégie de consultation des parties prenantes

Stratégie proposée pour les consultations dans le cadre du PACT				
Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier (lieux / dates)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase de préparation du PACT				
Définition des grands axes et orientations du projet ; Définition des composantes et activités du projet Approbation de la note conceptuelle du Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT)	Différentes discussions stratégique et échanges entre la Banque mondiale, la Cellule infrastructures, la Cellule d'Exécution du Projet de Transport Multimodal (CEPTM), les autorités provinciales et nationales de la RDC, et les partenaires au développement ; Recommandations de la revue de la note conceptuelle concernant le PACT.	Avril 2019 – Juin 2020 ; CI et BM	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives nationales, provinciales et locales ; - Services techniques ; - BM - CI - CEPTM 	CI et BM
Première mission de préparation du Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT)	Rencontre virtuelle par vidéo-conférence	Octobre 2020 ; CI et BM	Représentants du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et une mission de la Banque mondiale	CI et BM
Continuation de l'organisation de réunion hebdomadaire de préparation du projet entre la Banque, la Cellule Infrastructures, et les parties prenantes	Rencontre virtuelle par vidéo-conférence	En continue ; Chaque jeudi à 15h à la Cellule Infrastructures (la participation de la Banque se fait virtuellement)	Représentants du Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) et une mission de la Banque mondiale	CI et BM
Évaluation des impacts environnementaux et sociaux, y compris ceux liés à l'EAS/HS du projet	Discussion stratégique avec les structures décentralisées de l'État ; Discussion avec les équipes de la CI et les représentants des ONG ; Entretiens semi-structurés et focus	Pendant toute la période de l'étude	Les résidents, les personnes susceptibles d'être réinstallées, les autorités, les ONG et les services déconcentrés de l'État	CI

Stratégie proposée pour les consultations dans le cadre du PACT				
Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier (lieux / dates)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	groupes avec les parties prenantes ; visite de terrain			
Participation active des parties prenantes du projet	Rencontre avec les autorités ; Groupe de discussion	Pendant toute la phase de préparation du projet, incluant l'élaboration du PMPP	Toutes les parties prenantes du projet	CI
Critères d'éligibilité aux compensations	Consultation des politiques et procédures nationales et de la BM ; Rencontre de discussion avec les autorités et les parties prenantes concernées	Pendant toute la phase de préparation du projet, incluant l'élaboration du CPR et PAR	Autorités locales, Personnes susceptibles d'être réinstallées et communautés hôtes des PAP	CI
Critères de détermination des personnes et groupes vulnérables	Discussion stratégique avec les structures décentralisées de l'État ; Discussion avec les équipes de la CI et les représentants des ONG ; Entretiens semi-structurés et focus groupes avec les parties prenantes ; visite de terrain	Pendant la conduite de l'EIES et PAR	Toutes les parties prenantes du projet	CI
Mécanisme de gestion des plaintes générales ainsi que celles sensibles à l'EAS/HS	Consultation des mécanismes de gestion des plaintes des projets existants ; adaptation des mécanismes existants ; Divulgence du mécanisme auprès des parties prenantes, y compris les standards de comportement et les plaintes éligibles, du projet, les différents canaux pour enregistrer les plaintes, les procédures spécifiques pour la dénonciation	Pendant toute la phase de préparation du projet	Toutes les parties prenantes du projet	CI

Stratégie proposée pour les consultations dans le cadre du PACT				
Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier (lieux / dates)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
	des incidents d'EAS/HS			
Phase d'exécution du PACT				
Enjeux environnementaux et sociaux du projet ; mesures de mitigation adoptées par le projet, hygiène, sécurité, lutte contre la COVID-19, violences basées sur le genre, exploitation et abus sexuel et harcèlement, travail des enfants lors des travaux ;	Entretiens semi-structurés avec les différentes parties prenantes concernées ; Focus groupes ; mise en œuvre des recommandations de l'EIES	Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet	Toutes les parties prenantes du projet	CI
Opportunité d'emploi, condition de travail et gestion de la main d'œuvre	Rencontre avec les autorités ; Sensibilisation et rencontre avec les communautés ; mise en œuvre des procédures de gestion de la main d'œuvre	Avant et pendant toute la durée de mise en œuvre des travaux	Les entrepreneurs ; Bureaux de contrôle ; les travailleurs ; les résidents / les riverains ; les élus ; les ONG	CI
Processus et procédures de réinstallation	Rencontre avec les autorités ; sensibilisation et rencontre avec les communautés ; mise en œuvre du plan d'action de réinstallation	Dès le processus d'élaboration du plan d'action de réinstallation et pendant toute la durée de sa mise en œuvre, jusqu'à la prise en charge des recommandations de son évaluation par un organisme indépendant	Les PAP ; les élus ; les ONG ; Les entrepreneurs, les communautés hôtes	CI
Mécanisme de gestion des plaintes générales et celles sensibles à l'EAS/HS	Rencontre avec les autorités ; sensibilisation et rencontre avec les communautés ; mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes générale et y compris celui sensible à l'EAS/HS	Pendant toute la durée de mise en œuvre du projet	Les PAP ; les résidents ; les élus ; les ONG générales et celles spécialisées VBG ainsi que les OBC ; Les entrepreneurs, les communautés hôtes	CI

Stratégie proposée pour les consultations dans le cadre du PACT				
Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier (lieux / dates)	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Gestion des accidents et incidents de travail	Assurer une gestion adéquate des accidents et des incidents de travail à travers le mécanisme développé à cet effet ; garantir que tous les travailleurs du projet sont couverts par une assurance santé	Pendant toute la période d'exécution des travaux	Les entrepreneurs ; les travailleurs ; les résidents / riverains ; l'État ; les ONG ; les centres de santé / Hôpitaux	CI
Mesures spéciales d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables	Développer des mécanismes spéciaux devant prendre en compte les besoins des personnes et groupes vulnérables ; sensibilisation ; rencontre spéciales	Pendant toute la période d'exécution des travaux	Toutes les parties prenantes du projet et les personnes vulnérables en particulier	CI
Phase d'exploitation du PACT				
Sécurité routière et aéroportuaire	Signalisation adéquate des routes et aéroports réhabilités (Mbuji mayi-Kabinda-Lubao et Beni-Butembo-Rutshuru-Goma) ; radio	Avant la mise en exploitation des routes et aéroports réhabilités	Les résidents / riverains ; les usagers des routes réhabilitées (chauffeurs, etc.) ; les élus ; les ONG ; les médias	CI, Gouvernements provinciaux,
Entretien et gestion des infrastructures aménagées	Monitoring régulier des infrastructures aménagées ; radio	Périodiquement après la mise en exploitation des infrastructures aménagées	Les élus locaux (provinces de Kasai Or, Nord Kivu et Lomami en particulier) ; Les services techniques de Ministère en charge de route, aéroport	CI, FONER, Office des routes, RVA
Mécanisme de gestion des plaintes générales et celles sensibles à l'EAS/HS	Sensibilisation ; Consultations publiques ; Gestion des plaintes des parties prenantes, y compris celles liées à l'EAS/HS, ainsi que la prise en charge des survivantes	Dès le début de l'exploitation des produits du projet (Routes et Aéroports)	Toutes les parties prenantes du projet (touchées et concernées)	CI

4.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Pour garantir la prise en compte effective des points de vue des personnes et groupes vulnérables (les personnes âgées, les personnes vivantes avec un handicap, les filles mineures mères, les femmes cheffes de ménages, les vieillards, les veufs et veuves, les enfants et les malades chroniques, LGBT, etc.), les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour contourner les obstacles pouvant nuire à leur participation :

- Rencontres par catégories au sein des personnes et groupes vulnérables, en tenant compte, entre autres, du sexe, âge, état et nature des handicaps et niveau de pauvreté ;
- Choix de lieux accessibles et sûrs pour les rassemblements ;
- Choix de lieux accessibles et sûrs pour assurer la sécurité et la confidentialité des catégories vulnérables ; Tenue de réunions ciblées, amenée par personnes du même sexe, et de taille modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- Solliciter, en cas de parties prenantes ayant des troubles de l'audition et de la parole, l'appui d'un spécialiste en langage des signes, pour faciliter le transfert des messages à communiquer ;

4.5. Calendriers

Le tableau 5 présente les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 5. Calendriers d'exécution du PMPP

Informations relatives aux calendriers et dates butoirs	
Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
Phase de préparation du PACT	
Vision, objectifs, nature, envergure, durée et parties prenantes du PACT	Fin Juin 2020
Risques et effets potentiels du PACT sur l'environnement et les communautés locales ; les mesures d'atténuation et de bonification, notamment pour les personnes et groupes vulnérables	Début du démarrage des travaux des activités du PACT
Critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables.	Fin de l'élaboration des PAR, PPA et PGES et début de la mise en œuvre des PAR, PPA et PGES.
Finaliser et rendre publique la première version solide du PMPP	Avant approbation du projet
Finaliser et rendre publique la première version solide du PEES	Avant approbation du projet
Finaliser et rendre publique le mécanisme de gestion des plaintes avec des procédures dédiées à la gestion des plaintes d'EAS/HS (MGP- EAS/HS)	Avant approbation du projet
Produire un CGES pour les investissements du projet	Avant approbation du projet
Produire un CPR pour les investissements du projet	Avant approbation du projet
Produire les Procédures de la Gestion de main-d'œuvre	Avant approbation du projet
Produire le Plan de Gestion de la Sécurité	Avant approbation du projet
Phase d'exécution du PACT	
Recruter des points focaux provinciaux Spécialiste en engagement social et communautaire	Après approbation du projet
Recrutement d'un spécialiste en communication	Après approbation du projet
Enjeux environnementaux et sociaux du projet ; mesures de mitigation adoptées par le projet (hygiène, sécurité,	Avant le démarrage des travaux et pendant toute la durée de vie

Informations relatives aux calendriers et dates butoirs	
Liste des informations et décisions majeures	Dates butoirs pour la soumission de commentaires
violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets, etc.)	du projet
Opportunité d'emploi, condition de travail et gestion de la main d'œuvre	Dès l'installation des entrepreneurs et bureaux de contrôle aux chantiers
Processus et procédures de réinstallation	Dès l'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) et pendant toute la durée de mise en œuvre
Mécanisme de gestion des plaintes sensible à l'EAS/HS (MGP- EAS/HS)	Dès le début des travaux et pendant toute la durée de vie du projet
Accidents et incidents de travail	Dès le début de la prise en charge
Mesures spéciales d'accompagnement des personnes et groupes vulnérables	Dès que des faiblesses dans les mesures d'accompagnement se font sentir
Phase d'exploitation du PACT	
Sécurité routière	Dès la réception provisoire
Entretien et gestion des infrastructures aménagées (routes et aéroports)	Dès la réception définitive des travaux
Mécanisme de gestion des plaintes sensibles à l'EAS/HS (MGP-EAS/HS)	Dès la mise en service des produits du projet (routes et aéroports)

4.6. Examen des commentaires

Les commentaires et feedback éventuels formulés par les parties prenantes seront traités avec les mêmes soins et suivant le même circuit du mécanisme de gestion des plaintes. Une fois réceptionnés et enregistrés, le projet veillera à ce que tous les commentaires soient intégrés dans un rapport et que les versions actualisées/finales des plans soient partagées avec les parties prenantes du projet, en particulier les personnes touchées.

Les séances de divulgation d'informations et la diffusion des versions actualisées/finales des rapports sont les deux principaux moyens de diffusion choisis. Les informations seront téléchargées dans les sites *Web* annoncés et les versions imprimées des résumés exécutifs des documents finaux seront rendues disponibles dans des lieux publics facilement accessibles (p. ex., Gouvernorat de la province, les bureaux de l'Administration du territoire ou de chef de villages ou de quartiers, Ecoles, Eglises, etc.). Il sied de signaler que le PACT prendra en charge l'impression des résumés exécutifs des documents de sauvegarde sur demande des parties prenantes au projet.

Chaque fois que le commentaire d'une partie prenante est pris en compte dans le document final, une explication sera donnée (oralement ou par écrit) et documentée dans le rapport pour la consultation / procès-verbal de la réunion, selon le cas.

4.7. Phases ultérieures du PACT

Les parties prenantes seront maintenues informées du déroulement du projet dans toutes ces composantes et activités. En effet, la mise en œuvre effective du présent plan de mobilisation, maintiendra les parties prenantes informées sur toute la durée du projet. La surveillance et le suivi de la mise œuvre du présent PMPP se fera périodiquement par les Experts en Développement Social (EDS), environnementaliste et VBG du PACT à travers des rapports semestriels, annuels et de fin des travaux sur les questions environnementales et sociales ainsi que des questions relatives aux IST, VIH/SIDA et EAS/HS. Cela inclura la surveillance et le reporting du MGP global.

Particulièrement les questions liées à l'EAS/HS, seules les données non identifiables seront partagées dans les rapports (statistiques et informations sur le type de violence, l'âge / le sexe des survivantes et si le cas était lié au projet - si connu).

La Cellule Infrastructures invitera également un nombre limité et représentatif de parties prenantes à une réunion annuelle pour évaluer les progrès du PACT, évaluer les défis et planifier les actions futures.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources

La Cellule Infrastructures (CI) mobilisera les ressources financières provisoires à la gestion et la mise en œuvre du présent PMPP, incluant, entre autres : la divulgation du PMPP, le renforcement des capacités, le développement du plan et supports de communication, la mise en œuvre de la communication, l'accessibilité, la gestion des plaintes, griefs, et feedback et le suivi-évaluation de la mise en œuvre du présent PMPP.

La mise en œuvre directe du présent PMPP sera assurée par les Experts de l'Unité Environnemental et Social du PACT (Expert en sauvegarde Environnementale, Expert en Développement Social et Expert VBG) affectés au PACT et du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures. Un (1) Point focal Spécialiste en engagement social et communautaire sera mobilisé et rendu opérationnel au niveau de chaque corridor du projet pour assurer une surveillance rapprochée et un reportage rapide à la Cellule Infrastructures des aspects d'engagement des parties prenantes du PACT.

La Cellule Infrastructures transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le PACT ou le processus de consultation, incluant leurs coordonnées téléphoniques, courriels et fonctions.

5.2. Fonctions de gestion et responsabilité

Pendant la préparation du PACT, la Cellule Infrastructures incorporera les activités de mobilisation des parties prenantes dans le document du projet en incluant tous les plans y afférents et le manuel de procédures du projet.

L'Expert en Développement Social (EDS), environnementaliste et VBG de la Cellule Infrastructures, affectés au portefeuille du PACT, assureront, conjointement avec les autres Experts de l'Unité Environnemental et Social du PACT et du Coordonnateur de la Cellule Infrastructures, la gestion et la mise en œuvre du PMPP et de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes. Un Point focal spécialiste en engagement social et communautaire sera mobilisé au niveau de chaque corridor du projet pour appuyer dans la mise en œuvre du présent PMPP et des autres actions de sauvegardes et de communication nécessitées par le projet.

Un numéro de téléphone, un courriel et l'adresse du bureau de Projet aux provinces seront rendus publics afin que toutes les parties prenantes puissent faire valoir à leur guise leurs points de vue et communiquer leurs mécontentements ou satisfactions à l'égard des interventions du PACT.

5.3. Budget estimatif et financement

Les coûts estimés de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes fait partie du coût global du projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre grandement de l'importance des sous-projets à mettre en

œuvre au niveau de chaque composante du projet. Ainsi, à ce stade, le budget fourni ci-dessous doit être perçu à titre purement indicatif. L'estimation du budget sera complétée une fois que l'ensemble des sous-projets aura été validé.

Tableau 6. Coûts du PMPP du PACT

Rubrique	Description	Coûts en USD	Source de financement
Développement du plan de communication : préparation et mise en œuvre, incluant PMPP	Recrutement d'un Spécialiste en Communication (durée du projet)	210 000	PACT
	Recrutement de deux points focaux provinciaux spécialistes en engagement social et communautaire (durée du projet)	300 000	PACT
Mise en œuvre du plan de Communication et de mobilisation des parties prenantes	Élaboration de supports et mise en œuvre des activités d'information, de sensibilisation et de formation sur les enjeux économiques, environnementaux et sociaux des sous-projets	100 000	PACT
Renforcement des capacités	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de Formation	85 000	PACT
Mécanisme de Gestion des plaintes général, y compris celui sensible à l'EAS/HS (MGP- EAS/HS)	Mise en œuvre du mécanisme de gestion des Plaintes	3 690 700	PACT
Médias (Publicité dans le journal/radio/TV et la Presse écrite)	Emissions et Magasines	20 000	PACT
Réunions/Ateliers de consultations du public (location lieux, impressions, cahiers, casse-croûte, rafraîchissements, etc.)	Réunions/Ateliers	100 000	PACT
Evaluation de la performance du PMPP	Mi-parcours et final (externe)	50 000	PACT
Dispositif Covid 19		10 000	PACT
TOTAL		4 565 700	PACT

C'est budget est provisoire, il sera revu au fur et à mesure que les composantes se mettent en œuvre.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES SENSIBLE À L'EAS/HS (MGP-EAS/HS)

6.1. Généralités et principes fondamentaux

De manière générale et dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, le principal objectif d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est d'aider à régler les griefs dans les meilleurs délais, d'une manière efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées. C'est un moyen transparent et crédible de parvenir à des résultats équitables, efficaces et durables, tout en créant un climat de confiance et de coopération, élément essentiel du processus de consultation de l'ensemble de la population qui facilite la mise en place de mesures correctives. En particulier, le mécanisme de recours : (i) offre aux personnes concernées des moyens de porter plainte ou de régler tout différend qui pourrait survenir dans le cadre de l'exécution du projet ; (ii) garantit que des mesures de recours appropriées et mutuellement acceptables sont définies et appliquées à la satisfaction des plaignants ; (iii) évite de devoir engager une procédure judiciaire.

Une plainte est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel, de bénévoles ou des bénéficiaires directs d'un projet, et qui suscitent directement ou indirectement de l'angoisse chez quiconque

Les plaintes ou litiges sont inhérentes au fonctionnement de toute société et particulièrement d'un projet. En effet, un projet rassemble une cohorte des parties prenantes qui n'ont pas tous les mêmes objectifs, les mêmes motivations, les mêmes intérêts, les mêmes sensibilités vis-à-vis des défis en présence, si bien que les conflits / incompréhensions, bref les **plaintes** peuvent se manifester tout au long du cycle du projet.

La bonne gestion des plaintes ou litiges est indispensable pour réduire ou mieux annuler les frustrations entre les différentes parties prenantes du projet. D'où la nécessité d'un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) pour ce projet, qui soit efficace, qu'il inspire confiance et qu'il soit utilisé en respectant quelques principes fondamentaux.

La Cellule Infrastructures est responsable de la bonne gestion, la coordination et du suivi des plaintes général (PAR et PGES) du projet ainsi que les plaintes liées aux activités sensibles à l'EAS/HS (les incidents d'Exploitation et Abus ou Harcèlement Sexuels (EAS/HS) et PA (populations autochtones) ainsi que d'autres sources de conflits qui peuvent se manifester lors de la mise en œuvre et l'exploitation du PACT.

Le document présente le but, l'objectif, l'importance, les principes fondamentaux, les procédures fondamentaux du MGP, les différents organes de gestion des plaintes, les différents niveaux de gestion des plaintes et enfin propose un budget de mise en œuvre.

6.2. But du MGP

- Diffuser les informations ;
- Permettre l'alerte précoce ;
- Augmenter la responsabilisation.
- Répondre aux incidents d'Exploitation et Abus ou Harcèlement Sexuels (EAS/HS) et autres conflits ;

6.3. Objectif du MGP

L'Objectif du MGP est de s'assurer que les préoccupations ou plaintes venant des communautés ou autres parties prenantes soient promptement écoutées, analysées, traitées dans le but de détecter les causes et prendre des actions correctives ou des actions préventives et éviter une aggravation qui va au-delà du contrôle du projet.

6.4. Principes fondamentaux du MGP :

- Permettre une variété de points d'entrée ;
- Assurer la confidentialité ;
- Clarifier les politiques, procédures et rôles ;
- Fournir des options aux plaignants mécontents ;
- Offrir ce service gratuitement ;
- Etre accueillant.

6.5. Nécessité du MGP

Un MGP effectif peut :

- Générer **la conscience du public** sur le projet ;
- Détourner les cas de fraudes et de corruption et **augmenter la responsabilisation** ;
- Fournir au Personnel du projet **des suggestions et des réactions** sur la conception du projet ;

- Augmenter **l'implication des parties prenantes** dans le projet ;
- Aider à **saisir les problèmes** avant qu'ils ne deviennent plus sérieux et ne se répandent, ou ne dégénèrent en conflits.

6.6. Cause des plaintes

L'existence du projet de réhabilitation des routes crée une diversité des plaintes. Il convient donc de les détecter avec précision afin de cerner le vrai problème et entrevoir des solutions adéquates. A cet effet, la consultation des personnes témoins ayant vécu les faits s'avère important dans la mesure où, en usant de la triangulation on parvient à vérifier les informations reçues et indispensables dans l'orientation des solutions à envisager pour traiter les plaintes et/ou doléances.

6.7. Définition de la plainte et principes

Plainte : Une plainte est une expression d'insatisfaction au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie, qui se rapporte aux actions ou aux inactions de la part du personnel, de bénévoles ou des bénéficiaires directs d'un projet, et qui suscitent directement ou indirectement de l'angoisse chez quiconque.

Les plaintes sont directement liées aux engagements pris par une organisation, en ce qui concerne le type et les modalités de la mise en œuvre du projet. Les bénéficiaires ont le droit de se plaindre si les normes ne sont pas respectées, si l'engagement n'est pas celui qui leur convient ou ne correspond pas à ce qui leur a été promis par le projet lors de la mise en œuvre. Une plainte officielle exige une réponse et une organisation qui reçoit une plainte a le devoir de répondre à la personne plaignante.

Les personnes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles (action de se venger d'une personne qui a porté plainte) peut aller de la crainte de se voir ou de voir sa communauté privée d'une activité du Projet PACT à la crainte de faire personnellement l'objet de persécutions pour avoir porté plainte. Ce problème peut être particulièrement marqué dans certaines situations, par ex. dans des contextes conflictuels ou instables, et demande qu'on s'y attarde sérieusement.

Pour s'assurer qu'un système de plainte est efficace, qu'il inspire confiance et qu'il est donc utilisé, il faut respecter quelques principes fondamentaux :

- **Participation** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du PACT. Les populations, ou groupes d'utilisateurs, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre ;
- **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon à ce qu'il soit adapté au contexte local, qu'il soit conforme aux structures de gouvernance locales et qu'il s'inscrive dans le cadre particulier du projet mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se faire que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses utilisateurs potentiels et autres parties prenantes ;
- **Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut soupeser soigneusement les risques

potentiels pour les différents usagers et les intégrer de la conception à la mise en œuvre du MGP ;

- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles ;
- **Transparence** : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la marche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'ils l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence. On peut à cet effet utiliser les médias pour passer l'information au plus grand nombre ;
- **Accessibilité** : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes, en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont le plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, il faut porter une attention particulière aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas de savoir lire et écrire ;
- **Approche centrée sur la victime** : Toute action de réponse et de prévention nécessitera un équilibre entre le respect de la légalité du processus et les exigences d'une approche centrée sur la victime dans laquelle les choix, les besoins, la sécurité, et le bien-être de la victime restent au centre pour toutes les questions et les procédures. À ce titre, toutes les mesures prises devraient être guidées par le respect des choix, des besoins, des droits et de la dignité de la victime dont la résilience doit être favorisée dans le processus de gestion de la plainte ;
- **Partenariat** : En fournissant aux survivantes l'occasion de s'avancer en toute sécurité pour signaler la violence qu'ils ont connu, le mécanisme de gestion de plaintes porte la responsabilité de s'assurer que leur assistance est en place. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le mécanisme estime que, dans le meilleur intérêt des survivantes de VBG, le PACT, en particulier les fournisseurs de services VBG et d'autres agences de protection devraient coordonner leurs efforts pour fournir des soins holistiques et un soutien aux personnes en vue de reprendre le contrôle de leurs vies. Les voies de référencement (y compris les outils de référencement) devraient être mis en place afin d'harmoniser la prestation de services et d'éviter de créer des structures parallèles et les doubles emplois. La cartographie préliminaire existante sera mise à jour au fur et mesure que les activités du projet avance afin de s'assurer des infrastructures existantes, y compris les services d'assistance médicale, psychosociale, la sécurité et juridiques. Il est de la responsabilité du PACT de s'assurer que tous les fournisseurs de services VBG actifs dans les zones concernées par le PACT sont informés des procédures et processus de déclaration pour les allégations de EAS/HS afin de faciliter le référencement de cas au-delà du canal prévu par le présent mécanisme ;
- **Considérations concernant les enfants** : Tous les principes directeurs énumérés ci-dessus s'appliquent aux enfants, y compris le droit de participer aux décisions qui les concernent. Si une décision est prise au nom d'un enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être le guide principal et le tuteur légal de l'enfant doit être associé à cette décision chaque

fois que c'est possible sans exposer un enfant à des risques supplémentaires. En cas de mineurs, enfant de moins de 18 ans, tenir compte des dispositions légales suivantes :

✚ Dans la loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, entendu tout enfant mineur de moins de 18 ans, il est dit en son article 192 ce qui suit :

- i. « Toute personne a l'obligation de dénoncer toute forme de violence physique ou morale infligée à l'enfant ainsi que toute menace à sa santé et à son développement dont elle a connaissance ;
- ii. La non dénonciation des violences commises sur un enfant est puni d'une amende de cent mille à deux cent cinquante mille francs congolais ».

6.8. Plaintes – Raisons – Motivations

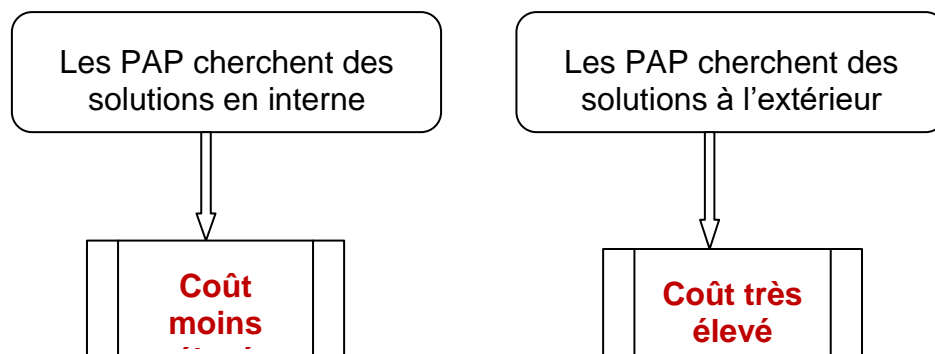
- Les problèmes non relatifs au projet / les problèmes hérités d'une situation antérieure ;
- Véritables problèmes concernant le projet ;
- Utilisation de la Banque mondiale comme intermédiaire dans des plaintes au-delà du projet ;
- Mauvaises perceptions/attentes du projet et de ses impacts ;
- Conflits parmi les communautés et/ou avec l'Etat ;
- Utilisation du projet comme plateforme pour la politique locale ;
- Politique au sens plus large/problèmes idéologiques ;
- Comportement opportuniste pour en tirer avantage ;
- Campagne politique mondiale/ nationale

6.9. Diversité des plaintes et nécessité d'avoir des alertes précoces

PROBLEME → PREOCCUPATION → PLAINTES

Les Populations Affectées par le Projet (PAP) devront être suffisamment intégrées dans le MGP afin qu'ils trouvent la nécessité de chercher plus de solution en interne qu'à l'extérieur.

La PAP cherche des solutions en interne, la solution à l'amiable est gratuite, rapide et conciliante et crée l'harmonie sociale ou la paix. Tandis que lorsque la PAP va chercher la solution à l'extérieur et particulièrement vers les instances judiciaires, le processus est long, couteux et moins conciliante. Le cout des frais judiciaires est à la charge de la PAP (prise en charge des avocats, ouverture du dossier, divers frais administratifs, etc.)



Par ailleurs, autant qu'il peut y avoir diversité des plaintes et litiges, autant il faut multiplier des séances de sensibilisations et informations auprès des bénéficiaires directs du projet et des différentes parties prenantes pour éviter des plaintes et litiges dont la cause est la sous-information. A cet effet, la sensibilisation et l'information s'avère être des modes de préventions de certaines plaintes et/ou litiges mal placés.

En outre, la connaissance des problèmes et préoccupations des PAP, mieux leurs attentes (et même leurs intentions), peut permettre aux responsables du projet aux différents échelons de développer un système d'alerte précoce. Le but de cette dernière étant la prévention, en vue d'anticiper les actions à entreprendre pour étouffer une plainte non fondée, par la sensibilisation et l'information.

A l'extrême de cas, une plainte fondée passe par différentes étapes avant d'être officialisée par les plaignants. Un bon réseau de communication mis en place, peut orienter sur les actions à faire à l'attention des plaignants, sans l'intention d'étouffer une plainte fondée.

L'alerte précoce, dans le cadre de conflit par exemple, est « la collecte systématique et l'analyse d'information sur des régions en crise et dont la vocation est (i) d'anticiper le processus d'escalade dans l'intensité du conflit, (ii) de développer des réponses stratégiques à ces crises, (iii) de présenter des actions aux acteurs concernés afin de faciliter la prise de décision ». Tous ces procédés d'anticipation sont regroupés sous le vocable de « système d'alerte précoce ». L'alerte précoce sur les risques ou les situations identifiées n'apparaît donc que comme une étape du processus.

6.10. Fonctionnement du MGP général du PACT

Dans le cadre de l'exécution du PACT, le public doit être bien informé du mécanisme, des règles et des processus clés de mécanisme de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre au plaignant de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin.

Le MGP général du PACT a quatre (4) organes de traitement des plaintes et quatre (4) niveaux de traitement des plaintes.

6.10.1. Les organes de traitement des plaintes

La catégorisation du projet PACT recommande la présence de deux MGP distinctes : le MGP qui traite les plaintes générales et le MGP qui traite les plaintes liées aux violences basées sur le genre, exploitation, abus et harcèlement sexuels.

Le MGP général du PACT comprend quatre organes qui sont :

- **Le Comité Local de gestion des litiges de base (CLGL de base)**

Le CLGL de base est l'organe primaire du MGP, il est localisé au niveau des villages ou groupement situé dans la zone d'influence directe du projet et est composé de 4 membres effectifs (la représentation de la femme sera de 30% des membres) dont :

- Un (1) Président (Chef du village / groupement ou territoire) ;
- Un (1) Secrétaire ;
- Deux (2) Notables, dont une femme.

Le président du CLGL est toujours le responsable premier de l'entité administrative décentralisée sauf cas de force majeure. Les trois (3) autres membres sont désignés par le Président parmi les membres du Conseil des sages des villages et de la société civile (en tenant compte de la représentativité paritaire de 30% de femmes). Les membres du CLGL sont installés par la Cellule Infrastructures (CI) moyennant un courrier signé par le Coordonnateur et entérinés par un arrêté du Gouverneur de province. Les membres du CLGL ne peut pas avoir des relations de parenté directes (frères / sœurs, ou encore conjoints).

Le fonctionnement du CLGL de base est régi par un règlement intérieur repris en annexe 1. Les PA participent aussi dans les CLGL se trouvant dans les zones du projet qui les sont proches ainsi que la représentation des femmes PA au même pourcentage (30%).

▪ Le Comité Local de gestion des litiges élargie (CLGLE)

Le Comité Local de Gestion des Plaintes Elargie (CLGLE) est le deuxième organe du MGP, il est localisé au niveau du chantier des travaux du projet et est composé de 7 membres effectifs (ayant 6 membres internes et un membre externe) dont :

- Les quatre (4) membres du CLGL de base du ressort de la plainte (président, secrétaire et deux notables dont une femme)
- L'expert sauvegarde de l'Entreprise
- L'expert sauvegarde de la Mission de contrôle
- Un cadre administratif du ressort de la plainte (membre externe : groupement / territoire / CPE / ACE)

Il est présidé par l'expert sauvegarde E&S de la Mission de contrôle. Les décisions se prennent par consensus et en cas de non consensus, chaque membre à une voix, raison pour laquelle le nombre est impair pour faciliter la prise de décision. Le membre externe bénéficie d'un jeton de présence équivalent à la prime mensuelle des membres du CLGL de base et est pris en charge par la Mission de contrôle).

▪ Le Comité de gestion des litiges du projet (CGLP)

Le Comité de Gestion des Plaintes du Projet (CGLP) est le troisième organe du MGP, il est localisé au niveau du chantier des travaux du projet et est composé de 9 membres effectifs (soit 7 membres internes et 2 membres externes) dont :

- Les quatre (4) membres du CLGL de base du ressort de la plainte
- L'expert sauvegarde de l'Entreprise
- L'expert sauvegarde de la Mission de contrôle
- L'expert sauvegarde de la Cellule Infrastructures
- Deux hauts cadres administratifs du ressort de la plainte (Désignés par la CI selon la sensibilité de la plainte).

Il est présidé par l'expert sauvegarde E&S de la CI. Les décisions se prennent par consensus et en cas de non consensus, chaque membre à une voix, raison pour laquelle le nombre est impair pour faciliter la prise de décision. Les deux membres externes bénéficient d'un jeton de présence équivalent au double de la prime mensuelle des membres du CLGL de base et est pris en charge par la Cellule Infrastructures).

- Le traitement des plaintes en recours se fait comme suit :

- Enquête préalable sur terrain par les membres du CLGLE et du plaignant sur le lieu d'affectation / ou nuisance pour juger de la recevabilité ou du rejet de la plainte. L'avis ou la présence des responsables de l'entreprise des travaux peut être requis en cas de nécessité.
- Le délai de traitement des plaintes à ce niveau est bihebdomadaire.
- La suite réservée à la plainte (acceptée ou rejetée) est notée dans le cahier des doléances/conciliation, signée par toutes les parties prenantes au contentieux ; et toute solution traduite sur le PV de règlement de litige et transmis à la Cellule Infrastructures lors du rapportage mensuelle.
- Le mode de décision est le consensus ou le vote. En cas de vote, chaque membre a une voix.

▪ Les cours et aux tribunaux de la RDC

Les cours et tribunaux de la RDC est le quatrième et dernier organe du MGP. Il fonctionne selon les lois et règles de la justice congolaise, opposable à tous. Les frais de justice sont à la charge du plaignant.

6.10.2. Les niveaux de traitement des plaintes

Le PACT propose quatre niveaux de traitement des plaintes répartis comme suit :

a) Niveau de traitement des plaintes n°1 : il est du ressort du **CLGL de base**

La procédure de traitement des plaintes ce niveau 1 se décline comme suit :

- Communication de la plainte (par écrit ou oral) par la personne lésée au Comité Local de de Gestion des Litiges de son village dit CLGL de base;
- Enregistrement de la Plainte dans le cahier des doléances/conciliation détenu par le Président du CLGL ou le secrétaire ;
- Enquête préalable sur terrain par les membres du CLGL de base et du plaignant sur le lieu d'affectation / ou nuisance pour juger de la recevabilité ou du rejet de la plainte. L'avis ou la présence des responsables de l'entreprise des travaux peut être requis en cas de nécessité. Le délai de traitement des plaintes à ce niveau est hebdomadaire. La suite réservée à la plainte (acceptée ou rejetée) est notée dans le cahier des doléances/conciliation, signée par toutes les parties prenantes au contentieux ; et toute solution traduite sur le PV de règlement de litige et transmis à la Mission de contrôle pour action ; le mode de décision est le consensus.
- En cas d'accord, la Mission de contrôle transmet le PV à la Cellule Infrastructures lors du rapportage mensuel pour solliciter réparation si l'affectation ou la nuisance est de la responsabilité du projet ou à l'entreprise si l'affectation ou la nuisance est de la responsabilité de celle-ci. La Cellule Infrastructures est tenue de réagir dans les 15 jours. Dans le rapport mensuel du suivi des plaintes, la documentation des plaintes enregistrées, traitées, non traitées, rejetées, acceptées, résolues et non encore résolues ainsi les responsabilités doivent être bien renseignée. Ce rapport doit contenir une spéciale pour les différents types de plaintes enregistrées et les plaintes transmis en recours au niveau N°2 de traitement au **CLGL élargi (CLGLE)**.
- Le remise du plaignant dans ses droits par le représentant de la CI ou l'orientation de la CI pour la gestion de la plainte ou nuisance, en dû au *plus tard 15 jours après obtention de l'ANO*)
- En cas de désaccord, le plaignant peut saisir en recours le niveau de traitement n°2, qui est du ressort du **CLGL élargi (CLGLE)**. Il dépose sa plainte à la mission de Contrôle ou à l'entreprise.
- L'environnementaliste de l'entreprise ainsi que celui de la Mission de Contrôle sont tenus régulièrement lors des missions de visites sur le chantier (fréquence minimale 15 jours) de vérifier / consulter et signer les cahiers des doléances des CLGL de base, puis transcription sur la fiche de plaintes (disponible en *Annexe 1*) ;

b) Niveau de traitement des plaintes n°2 : il est du ressort du **CLGL élargi (CLGLE)**

- En cas de désaccord, le plaignant, dans un délai de 30 jours, peut porter par écrit la plainte en recours au **comité local de gestion des litiges élargie (CLGLE)** ou siège en plus des membres du CLGL de base, les membres de l'entreprise et de la mission de contrôle ainsi qu'un cadre de l'administration locale du ressort de la plainte. Le CLGLE se réunit tous les 15 jours et dresse un PV pour chaque réunion.

- Le traitement des plaintes en recours se fait comme suit :
 - Enquête préalable sur terrain par les membres du CLGLE et du plaignant sur le lieu d'affectation / ou nuisance pour juger de la recevabilité ou du rejet de la plainte. L'avis ou la présence des responsables de l'entreprise des travaux peut être requis en cas de nécessité.
 - Le délai de traitement des plaintes à ce niveau est bihebdomadaire.
 - La suite réservée à la plainte (acceptée ou rejetée) est notée dans le cahier des doléances/conciliation, signée par toutes les parties prenantes au contentieux ; et toute solution traduite sur le PV de règlement de litige et transmis à la Cellule Infrastructures lors du rapportage mensuelle.
 - Le mode de décision est le consensus ou le vote. En cas de vote, chaque membre a une voix.
- Les résultats du traitement des plaintes sont transmis à la Cellule Infrastructures lors de l'envoi du rapport mensuel. Le délai de traitement des rapports transmis au niveau de la CI est de 15 jours.

c) Niveau de traitement des plaintes n°3 : il est du ressort du Comité de Gestion des Litiges du Projet (CGLP)

- En cas d'échec de toutes les solutions proposées au niveau 2 (CLGLE), le plaignant a la possibilité de saisir la CI, le maître d'ouvrage pour un dernier arbitrage du différend dans le projet. L'UES-CI se déploie alors sur terrain en associant deux facilitateurs externes si nécessaires (autorités locales du domaine de la plainte) pour trouver une solution à l'amiable. Ce forum est nommé Comité de gestion des litiges du projet (CGLP).
- Le traitement des plaintes en recours à ce niveau se fait comme suit :
 - Enquête préalable sur terrain par les membres du CGLP et du plaignant sur le lieu d'affectation ou nuisance pour juger de la recevabilité ou du rejet de la plainte. L'avis ou la présence des responsables de l'entreprise des travaux peut être requis en cas de nécessité.
 - Le délai de traitement des plaintes à ce niveau est hebdomadaire.
 - La suite réservée à la plainte (acceptée ou rejetée) est notée dans le cahier des doléances/conciliation, signée par toutes les parties prenantes au contentieux ; et toute solution traduite sur le PV de règlement de litige et transmis à la Cellule Infrastructures avec le retour de la mission de l'Expert sauvegarde de la CI. Et l'exécution de la décision est réalisée dans un délai de 15 jours.
 - Le mode de décision est le consensus ou le vote. En cas de vote, chaque membre a une voix.
- En cas de désaccord, le plaignant a la possibilité de saisir en recours les cours et tribunaux de la RDC mais dans un délai de 30 jours, le temps que le maître d'ouvrage puisse requérir l'avis de la Banque. Les avis et orientations de la Banque sont prépondérants à celui du CGLP.

d) Niveau de traitement des plaintes n°4 : il est du ressort des Cours et tribunaux de la RDC

- En cas d'échec du Comité de gestion des litiges du projet (CGLP), le plaignant est autorisé à utiliser les recours légaux qui lui sont proposés par le système judiciaire de la République Démocratique du Congo pour obtenir réparation. Mais il devra attendre

30 jours pour cela (et attendre les éventuels revirements de la CI sur avis de la Banque). Le CGLP par l'entremise de la CI saisi les experts sauvegardes de la Banque et sollicité leurs avis. La Banque devra réagir dans un délai de 30 jours pour confirmer ou infirmer la décision du CGLP.

6.11. Fonctionnement des CLGL

Le fonctionnement des CLGL est régi par un règlement intérieur repris en annexe 1.

Le PACT mettra à la disposition des Comités Locaux de Gestion de Litige (CLGL) les cahiers registres de toutes sortes de plaintes, excepté les plaintes liées au VBG/EAS/HS. Ce cahier a pour contenu :

1. Date du dégât – 2. Lieu du dégât – 3. Heure exacte du dégât – 4. Auteur du dégât (facultatif) – 5. Noms du superviseur des travaux pendant le dégât (facultatif) – 6. Date de la plainte – 7. Activité réalisée ayant causé le dégât – 8. Bien affecté (actif bâti / Actif agricole / Autre actif) / nuisance – 9. Noms et Signature du plaignant – 10. Nom et Signature du chef de village (détenteur du cahier) – 10. Inscrire le motif de la plainte dans le cahier des doléances/conciliation et fiche de plainte (disponible en annexe 2) ;

6.12. Fonctionnement du MGP pour la gestion des plaintes d'EAS/HS du PACT

6.12.1. Contexte et préalable

S'agissant des plaintes d'EAS/HS, la CI coordonnera le MGP comme responsable de la mise en œuvre du plan d'action d'EAS/HS, et une commission EAS/HS des représentants des différents acteurs de projet sera saisi pour la vérification de la plainte (par ex. commission formée par l'experte VBG de la PIU, point focal EAS/HS de la mission de supervision, représentant de l'entreprise, potentiellement acteur VBG comme plaidant pour la survivante et/ou l'approche axée sur la survivante, etc.), le fournisseur de services VBG est celui qui procède à l'admission des plaintes dès sa réception⁴, une fois que la survivante a donné son consentement pour saisir le "MGP-EAS/HS". Ceci étant, l'incident sera enregistré selon le protocole déterminé. Il n'y aura pas d'autre enregistrement auprès des autres prestataires dans le but de garantir la confidentialité, la sécurité de la survivante et du présumé auteur. Les désirs, les choix et les droits de la plaignante seront respectés à chaque étape du processus. Le fournisseur de services ne détermine pas si une plainte est vraie ou fausse. Sa fonction se limite à recueillir les renseignements pertinents pour documenter l'incident, et d'informer la CI qui à son tour va orienter les investigations vers l'agence auprès de la personne indiquée (normalement le spécialiste⁵ en VBG). La Mission de Contrôle aura la fonction de vérifier si le présumé auteur est un ouvrier du projet ou pas.

Des mesures spécifiques qui garantissent la sécurité du dossier seront prises (stockage des données dans une armoire verrouillée)

⁴ Un(e) survivant(e) pourra décider de ne pas saisir le MGP. Dans ce cas, il/elle pourra aussi se bénéficier des services de la prise en charge. L'ONG demandera son consentement dans le but d'inclure l'incident dans la base de données. L'information sera circonscrite au sexe et l'âge du/de la survivant(e), le type d'incident, et si l'auteur est lié au projet.

⁵ Si l'agence ne compte pas avec un(e) spécialiste en VBG, le point focal sera le/la spécialiste en développement sociale.

Le personnel du projet peut utiliser des canaux de communication à la disposition de la population touchée, mais le principal point de contact devrait être établi au sein de la CI. Le système exigera que les allégations orales ou écrites soient déposées directement auprès du plus haut responsable du lieu d'affectation.

Si un travailleur du projet croit que le canal principal de référencement d'information est compromis, ou qu'il serait victime des représailles ou s'il/elle n'a pas confiance dans la structure de gestion locale, alors un rapport de VBG devrait être transmis directement, en personne ou par écrit, auprès de l'expert VBG de la CI qui partagera ce rapport avec les parties concernées par l'intermédiaire de fournisseurs de services de VBG dans les communautés.

6.13. Mécanisme de Gestion des Plaintes EAS/HS

Il sera composé de :

- Une commission VBG pour la vérification des plaintes EAS/HS coordonnée par la CI
- Un opérateur de MGP qui est le fournisseur des services, une ONG spécialisée VBG
- Des points focaux et/ou spécialistes VBG au niveau de chaque partenaire de la CI : CI, l'entreprise, la mission de contrôle (le plus souvent ce sont des environnementalistes sociaux) et l'ONG spécialisée

NB : Les points focaux des ONG féminines, des OBC qui assurent les sensibilisations dans la communauté travaillent avec l'ONG spécialisée dans les référencements des survivantes d'EAS/HS. Et ils ne participent pas aux activités de la commission EAS/HS du MGP

Le mécanisme de gestion de plaintes à travers sa commission EAS/HS du projet PACT doit recevoir la totalité des préoccupations de la communauté en la matière. C'est-à-dire que toutes les plaintes liées à l'EAS/HS seront directement orientées vers la commission de gestion des plaintes d'EAS/HS.

L'ONG spécialisée en VBG recevra les plaintes de plusieurs portes d'entrée à savoir les formations sanitaires, les ONG de droit de l'Homme, les associations des femmes, les cabinets juridiques, le comité local du MGP générique et la communauté.

L'ONG spécialisée a la responsabilité de s'assurer que des informations ont été recueillies afin de référer la plainte dans la commission EAS/HS, conformément aux normes définies par le standard d'admission d'incident et les formulaires spécifiques de rapport d'incident et d'après ce que chaque victime/plaignant(e) a accepté de révéler. Si les allégations de la survivante sont liées à un incident d'EAS/HS et que le (la) plaignant(e) donne son consentement éclairé, le gestionnaire de cas doit immédiatement informer l'ONG spécialisée. L'ONG spécialisée devra partager la fiche **d'enregistrement de la plainte** (qui comprend des informations non identifiables telles que le type de violence, âge / sexe du survivant, lien vers le projet - si connu) avec l'expert VBG de la CI immédiatement après la réception de la plainte, qui a son tour partagera avec la Banque mondiale (le Chargé de projet, son adjointe et l'experte VBG dédiée au projet) dans un délai de 24 heures après l'enregistrement de la plainte suivant le consentement de la survivante. Cette information devra également être incluse et communiquée d'une manière agréée à la Base des données des plaintes d'EAS/HS sur une base mensuelle.

Les membres de la commission devront évaluer si les faits allégués relèvent d'une violation de politiques ou du code de conduite relatif à l'EAS/HS et s'il y a suffisamment d'informations pour entamer l'investigation.

La commission se chargera de la notification, investigation et sécurité des investigateurs et des survivantes et de la clôture des dossiers dans un délai de 8 semaines.

La commission du mécanisme de Gestion et **de vérification des plaintes** sur les incidents d'abus et exploitation sexuels (EAS) et harcèlement sexuel (HS) s'inscrit dans un contexte de recevabilité et d'utilisation des renseignements tirés des plaintes pour orienter et améliorer le travail et les approches de l'organisation et de mise en œuvre des activités du projet PACT. L'objectif du MGP-EAS/HS est de s'assurer que les plaintes venant des communautés ou des survivantes sont promptement réceptionnées, analysées et qu'elles sont dûment écoutées. En outre, il permet d'examiner les plaintes dans le souci de dégager les causes des allégations d'abus et exploitation sexuels et envisager des réponses ou des actions préventives afin d'éviter une aggravation qui peut aller au-delà du projet⁶.

Le processus entamé par les membres de la commission EAS/HS du MGP, permet de faire le suivi du dossier, décortiquer les faits, s'assurer de la prise en charge des besoins des survivantes, et les classer selon les vérifications nécessaires allant jusqu'à la clôture.

Pour le MGP, les étapes suivantes seront prises en compte :

(1) enregistrement : les plaintes peuvent être déposées par le/a survivant(e)/plaignant(e) ou tout autre membre de la communauté par plusieurs portes d'entrée : (i) au point focal EAS/HS d'un comité local de gestion de plainte (ii) au point focal de l'ONG fournisseur de services de VBG du site d'intervention du projet PACT (iii) auprès d'un prestataire des services qui en assurera le référencement. L'écoute ne peut être assurée que par le gestionnaire des cas de l'ONG spécialisée. Il est essentiel que le circuit de la plainte suive un circuit différent du circuit de la prise en charge/offre de service qui est assuré par le gestionnaire de cas (qui n'est pas membre de la commission du MGP). Pour ce faire, quand le gestionnaire de cas de VBG est aussi la porte d'entrée de la plainte ce dernier réfère au point focal EAS/HS de son organisation pour le traitement de la plainte. En effet, le gestionnaire de cas doit rester dans son rôle de gestionnaire pour éviter de « forcer » les décisions de la survivante/plaignante. Il peut cependant jouer le rôle d'« avocat de la survivante/plaignante » vis-à-vis de ses besoins et dans le cadre du traitement de la plainte au MGP. Après avoir enregistré les allégations de la survivante, si la commission EAS/HS après investigation considère que l'affaire de la plainte ne relève pas d'un cas potentiel de EAS/HS, il doit renvoyer la plainte auprès du mécanisme global de gestion de plaintes du projet à l'aide d'une fiche de référencement et se rassurer d'avoir reçu un contre référencement.

(2) triage et traitement, y compris référencement : Au cours du processus d'identification, les membres de la commission EAS/HS du MGP reçoivent les plaintes, doivent les analyser et respecter les désirs, les choix, les droits, et la dignité du (de la) plaignant(e). Si le (la) plaignant(e) n'est pas la survivante de l'incident cette dernière doit être contactée⁷ et informée. Pour qu'une victime/plaignant(e) consente à déposer une plainte, il/elle devra recevoir des informations claires et simples sur le fonctionnement du système, sur ses résultats

⁶ Manuel sur le MGP Revue en septembre 2017

⁷ Cette action pourra être réalisée si la sécurité de la survivante et la confidentialité de l'incident n'ont pas en jeu.

possibles, et sur les échéances, sur le type de soutien qui peut être fourni afin d'être en mesure de faire un choix éclairé. Le consentement est essentiel pour pouvoir saisir le MGP et aussi pour assurer une assistance/prise en charge. Un(e) plaignante/survivante a le droit de recevoir l'assistance tout en donnant son consentement aux services demandés et de refuser de saisir le MGP sensible à l'EAS/HS

Dans le cas d'un enfant, si l'enfant est âgé de 6 à 14 ans, obtenir le consentement éclairé de la personne qui s'occupe de l'enfant et l'assentiment éclairé de l'enfant. Si l'enfant est âgé 15 à 17 ans, obtenir le consentement éclairé de l'enfant et le consentement éclairé de la personne qui s'occupe de l'enfant avec la permission de l'enfant.

La victime/plaignant(e) ne doit pas être soumis(e) à des interrogatoires répétés sur l'incident. L'entrevue doit enregistrer autant de renseignements pertinents que possible et rester aussi vrai que possible aux mots de la victime/plaignant(e), tout en rappelant que ceci ne fait pas partie d'un processus d'enquête.

Les questions d'admission minimales devraient inclure :

- Le Code de référence de la plainte (reliant la plainte au GBVIMS ou code du fichier utilisé) ;
- L'âge et le sexe de la survivante (Femme, Fille, Homme, Garçon) ;
- Les noms exacts de toutes les personnes impliquées dans l'incident et la confirmation que, selon le (la) plaignant(e), elles sont liées au projet, selon les informations disponibles ;
- L'identité des témoins, le cas échéant ;
- L'heure, les lieux et les dates de l'incident donnés par la survivante/plaignant(e) ;
- Un récit exact de ce qui a été dit par la victime/plaignant(e) dans ses propres termes ;
- Si quelqu'un d'autre est au courant ou a été informé ;

Toutes les observations pertinentes faites par la personne qui reçoit la plainte.

(3) feedback (régulier) et suivi : le gestionnaire des cas sera en étroite collaboration et régulière avec la survivante. Elle/il servira de point de transition des informations entre la commission et la survivante. La commission à son tour la consultera au besoin d'une information qui les a échappées lors des investigations ou/et au moment où un besoin se fait entendre.

(4) vérification, enquête et action : les membres de la commission devront évaluer si les faits allégués relèvent d'une violation de politiques ou du code de conduite relatif à l'EAS/HS et s'il y a suffisamment d'informations pour entamer l'investigation.

La commission EAS/HS se chargera de la notification, investigation et sécurité des investigateurs et des survivantes et de la clôture des dossiers dans un délai de 8 semaines.

Il n'est pas de la responsabilité du fournisseur de service qui reçoit la plainte EAS/HS de déterminer si celle-ci est vraie ou s'il a suffisamment d'information pour l'enquête. Il lui appartient de recueillir les renseignements pertinents de la plaignante pour documenter l'incident, les écrire sur le formulaire d'incident, et renvoyer les allégations auprès des services d'aide nécessaire, y compris pour la gestion des plaintes auprès du comité de gestion des plaintes d'EAS/HS. En synthèse, sa responsabilité se limite à la collecte des éléments de base, à l'obtention du consentement et au référencement vers les services demandés.

(5) suivi et évaluation : la commission assurera un suivi après les 8 semaines pour savoir si la survivante est satisfaite de l'aide, de l'appui ou de l'assistance dont elle a été bénéficiaire. Le gestionnaire des cas détenant une fiche d'évaluation des services aura une séance de collecte des informations. Dans le cas de non satisfaction, une réunion avec tous les acteurs qui ont participé à la prise en charge de la survivante pour évaluer et détecter les points de blocage afin d'en apporter une solution adéquate.

(6) feedback au plaignant/survivante : l'information qui est saisie lors de l'admission doit être aussi claire et détaillée que possible pour faciliter la vérification et permettre à l'entreprise de prendre des mesures disciplinaires qui seront partagé avec le plaignant/survivant. Le plaignant/survivante est libre de saisir les instances judiciaires s'il trouve nécessaire.

L'ONG spécialisée en VBG sera seule à avoir accès à l'identité de la survivante/plaignant(e), du présumé auteur et des témoins ; elle ne pourra divulguer aux autres membres de la Commission EAS/HS de gestion des plaintes que si c'est strictement nécessaire pour le processus de vérification et avec le consentement de la survivante/plaignant(e).

6.14. Guide de clôture d'un cas d'EAS/HS

Le guide ci-dessous explique le schéma à suivre pour mieux clôturer⁸ un cas d'EAS/HS identifié par les partenaires du projet :

⁸ Pour les enfants, il faut spécifier dans le PV de clôture « le cas est clôturé pour les raisons suivantes..... ; cependant, la survivante étant une mineure le cas sera transmis auprès du cabinet pour accompagnement judiciaire ».

POUR TOUT CAS IDENTIFIE EN COMMISSION EAS/HS DU PACT

UNE PLAINE EST CLOTUREE EN COMMISSION :

- Quand la plainte n'est pas avérée liée au projet
- Quand la plainte est avérée liée au projet
- Quand la survivante retire son consentement
- Quand la plainte est peu claire et manque de preuve

Si la plainte n'est pas avérée

Si la plainte n'est pas avérée liée au projet, les membres du CGP procèdent à la clôture du cas à l'aide d'une fiche et d'un procès-verbal (PV) de clôture

Si la plainte est avérée liée au projet

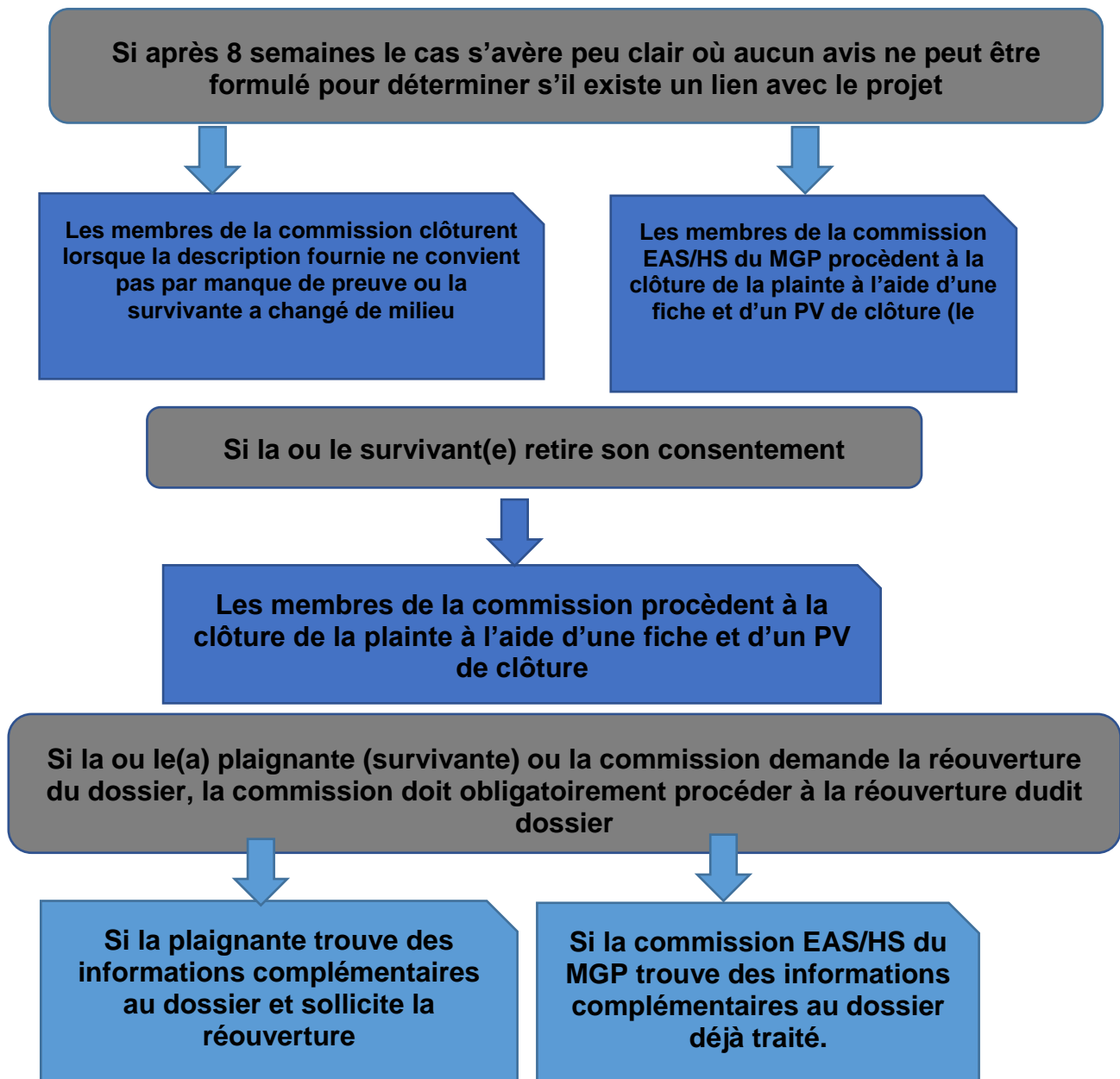
Si la plainte est avérée liée au projet, les membres de la commission procèdent à la clôture de la plainte à l'aide d'une fiche et d'un PV de clôture

La commission explique les motifs qui l'ont amené à clôturer le dossier et les couche dans la conclusion sans faire une proposition de sanction

La commission partage le PV et la fiche de clôture avec la Cellule Infrastructures (l'ONG spécialisée joue le rôle d'administration)
La commission informe la mission de contrôle des conclusions et recommandations de la commission pour notifier l'entreprise des mesures administratives/sanctions conséquentes

La mission de contrôle notifie l'entreprise en lui demandant de prendre les sanctions en charge du présumé auteur et les exécute, conformément au Règlement intérieur et Code de Bonne conduite. L'entreprise notifie au présumé auteur les faits lui reprochés et la sanction administrative correspondante

La commission assure le suivi de la mise en œuvre des conclusions auprès des points focaux de l'entreprise et de la Mission de Contrôle à travers l'outil de clôture des plaintes et s'assure, si une sanction ou une action a été prise. Le bureau de contrôle informe à la CI la sanction prise.



Dans le cas de PIU, mission de contrôle, etc

Un Code de bonne conduite relatif au VBG sera signé par tous les travailleurs et fera objet d'une annexe au contrat de travail.

Des Procédures Opérationnelles Standards régissant le fonctionnement pour classer les plaintes en 4 niveaux (faible, moyen, élevé, sensible), un système de codification assurera l'anonymat et la collecte des données, et un arbre de communication sera susceptible de gérer le traitement de différents types de plaintes. Par exemple, si c'est une plainte sensible (qui concerne par exemple un agent de l'UGP à l'égard d'un bénéficiaire, ou un agent à l'égard d'un autre agent du projet, etc.) elle arrive auprès du coordonnateur de la CI qui dans la totale confidentialité traitera de la question avec la personne en charge des questions de PEAS. Chaque semaine l'équipe qui sera formée sur le PEAS, les principes directeurs et la confidentialité et le code de bonne conduite que chacun devra signer produira un rapport qui recevra des informations non seulement sur les interventions qu'il entreprend concernant les zones dans lesquelles le projet est mis en œuvre mais aussi sur les incidents concernant la sécurité et la protection du personnel, des communautés, des partenaires des entreprises, des agences d'exécution, des ONG, etc.

Pour ce qui est des plaintes sensibles aux VBG/EAS/HS, trois personnes auront accès dans la base des données du LGP, il s'agit de l'expert en VBG, du Coordonnateur de la CI et du chargé du Projet de la Banque mondiale. L'accès est très limité et la confidentialité et la sécurité du plaignant doivent être assurées.

6.15. Outils / instructions de rapportage sur les plaintes liées à la VBG (Fournisseurs de services de VBG)

a) Les instructions

Le gestionnaire des cas de l'ONG spécialisée fournissant les services doit remplir ce formulaire après avoir réceptionné la survivante et seulement après avoir eu son consentement informé à être référencée au système de gestion de plaintes du Projet PACT au sein de la Cellule Infrastructures.

- Date de réception de la plainte d'après du fournisseur de services de VBG (jour, mois, année)
- Code de la plainte :
- Âge et sexe de la victime : Fille (<18) Femme (>=18) Garçon (<18)
Homme (>=18)
- Date de l'incident (*jour, mois, année*)
- Lieu de l'incident :
- Identité de l'auteur présumé :
 - Personnel d'entreprises congolaises ou sous-traitants
 - Personnel d'entreprises étrangères ou sous-traitants
 - Personnel de la mission de contrôle
 - Personnel PIU
 - Personnel sécurité (gardiennage, FARDC, Police, etc.)
 - Inconnu
 - Autres
- Le nom/surnom/identité de l'auteur(s) présumé(s) est-il connu ? Connu Inconnu
- Forme(s) de VBG rapportée
 - Exploitation sexuelle, sexe monnayé (au sein de la communauté)
 - Abus sexuel
 - Au sein de la communauté,
 - En milieu de travail Harcèlement sexuel (milieu de travail)
 - Autres
 - Aucun incident de VBG vérifié

Le plaignant a-t-il reçu des services (y compris le référencement auprès des fournisseurs de services) ? *Oui Non*

La survivante (si différent de la plaignante) a-t-elle reçu des services (y compris le référencement auprès des fournisseurs de services) ? *Oui Non Inconnu*

b) Suivi et enregistrement des plaintes

Pour assurer la surveillance et la gestion des plaintes reçues, le Projet PACT prévoit un moyen de suivre et d'enregistrer les principales étapes de tout processus de plainte en général.

Le suivi et le rapport permettent l'évaluation systématique de l'évolution des plaintes. C'est la clé pour évaluer si le MGP fonctionne et est bien adapté au contexte. Le développement des indicateurs est aussi souhaitable, quelques exemples sont ajoutés à la fin du document.

En ce qui concerne les cas d'EAS/HS, comme noté ci-dessus, les fiches d'enregistrement seront remplies par le prestataire de services (ONG Spécialisée en VBG) et gardées au sein du prestataire dans un lieu sécurisé et verrouillé, avec un accès strictement limité. Le rapportage des données des cas de VBG en dehors du prestataire sera limité au code de cas, au type de cas, à la zone et la date de l'incident, au lien de l'auteur présumé au projet (si connu), et à l'âge et au sexe du/de la survivant(e), toujours avec son consentement éclairé.

En outre, une rétroaction à la plaignante sur le cas d'EAS/HS est une forme puissante d'assistance directe aux survivantes. Ces rétroactions devraient être régulièrement fournis par le prestataire de services de VBG, et celui qui est directement en liaison avec le plaignant. Sachant que la plainte est en cours de traitement et que des enquêtes appropriées sont en cours, et en particulier recevoir des informations sur l'issue de l'affaire, peut constituer un début de guérison pour la survivante et de trouver l'issue à son problème, et cela fait aussi partie intégrante pour bâtir la confiance et l'acceptation du MGP au sein de la communauté.

6.16. Fonctionnement du MGP lié aux activités des PPA du PACT

Les populations autochtones sont dans la catégorie des parties prenantes vulnérables et ont un MGP spécifique. Ce MGP a été expérimenté avec succès lors de la mise en œuvre du projet Pro-Routes. L'élaboration du CPPA et PPA nous proposera un MGP dédié à soumettre au projet.

Parmi les activités et organes requis citons :

- Identification des campements des Populations Autochtones dans l'emprise sociale du sous-projet ;
- Identification et renforcement des capacités des structures d'appui aux PA opérationnelles dans la zone d'intervention du sous-projet ;
- Installation des Comités Locaux de concertation (CLC) ;
- Mise en œuvre des différentes activités sociales prévues du Plan en faveur des Populations Autochtones ;
- Traitement des litiges enregistrés au cas par cas avec les membres de CLC et avec l'implication des autorités politico-administratives.

6.17. Budget estimatif de la mise en œuvre du MGP

Tableau 7. Budget estimatif de la mise en œuvre du MGP

N°	Poste des dépenses	Qté	Prix Unitaire en USD	Prix total en USD
1	Achat des téléphones portables Android capable d'envoyer les informations (images et plaintes) pour les Points focaux provinciaux spécialiste en engagement social et communautaire (Corridors Est et Centre) et trois Experts (RUES+EDS + EVBG)	5	350	1 750
2	Achat des Cahiers-Registres pour les CLRGL /300 CLGL	300	10	3 000

N°	Poste des dépenses	Qté	Prix Unitaire en USD	Prix total en USD
3	Achat boites des stylos pour l'enregistrement des Plaintes	30	5	150
4	Traduction de la synthèse des procédures de la mise œuvre du MGP et le Règlement Intérieur de fonctionnement des CLGL en langues locales (Swahili+Tshiluba) / 6 pages	12	150	1 800
5	Implantation des 300 CLGL et Formation des membres des CLRGL de deux corridors (Est et Centre) sur la mise en œuvre du MGP et règlement intérieur de fonctionnement du CLGL / 9 sites	9	6 000	54 000
6	Diffusion et vulgarisation du MGP dans les médias dans tous les Corridors + affichage des synthèses du MGP en langues locales (Swahili et Tshiluba)	ff	30 000	30 000
7	Jetons des présences des membres des CLGL lors de la tenue des réunions de résolution des Plaintes pendant 5 ans de la mise en œuvre du PACT / 60 mois / 300 CLGL / 4 membres	72 000	50	3 600 000
8	Frais de Communication en flotte (entreprise cellulaire Orange, Airtel ou Vodacom) pendant 5 ans	PM
12	Imprévus (10%) de coût total du budget de MGP	PM
Total Général				3 690 700

7. SUIVI ET ETABLISSEMENT DE RAPPORTS

7.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

La Cellule Infrastructures assurera une participation adéquate des parties prenantes aux activités de suivi du PACT ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du PACT, les parties prenantes, notamment celles touchées par le projet, et d'autres auditeurs externes, participeront aux programmes de suivi de la mise en œuvre effective des instruments de sauvegardes précisés dans le PEES.

7.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et les calendriers établis dans les sections précédentes du présent PMPP. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes seront rappelés de façon systématique aux parties prenantes.

7.3. Indicateurs Clés de Performance (ICP)

Les indicateurs ci-dessous permettent d'évaluer le niveau de performance de l'équipe du projet dans la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Il s'agit, en effet :

- Pourcentage des parties prenantes affectées qui expriment satisfaction avec la communication du projet (80 %) ;
- Pourcentage de plaintes concernant le projet qui sont résolues et communiquées au plaignant (80 %) ;
- Nombre de réunions organisées avec les parties prenantes pour discuter des suggestions/feedback fournis par les parties prenantes et les actions prises par le projet (20-quatre au minimum chaque année). Un procès-verbal après chaque réunion sera préparé et partagé avec les participants et la Banque mondiale
- Nombre des décisions prises en consultation avec les parties prenantes et exécutées dans les délais ;
- Pourcentage de plaintes liées au projet qui sont enregistrées et qui sont traitées conformément aux normes de service convenues et communiquées aux parties prenantes concernées.

CONCLUSION

En somme, le présent document présente en son sein le Mécanisme de Gestion des Plaintes mis en place par le PACT. Ce document est en adéquation avec les outils de sauvegardes environnementales et sociales notamment, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones (CPPA), Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan d'Action de Réinstallation (PAR), Plan en Faveur des Peuples Autochtones (PPA) du PACT, Il sied de signaler que les plaintes d'EAS/HS ont une spécificité dans leur traitement et Il donne le détail sur les différentes étapes de la mise en œuvre du MGP pour permettre au Projet de résoudre les plaintes susceptibles de surgir lors de sa réalisation. Il présente également les responsabilités institutionnelles de la mise en œuvre du MGP. Le budget estimatif de la mise en œuvre du MGP global est **3 690 700 USD** et le budget de la commission EAS/HS se réfère au Plan d'action contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Ainsi donc, la mise en place du présent MGP permettra au PACT de répondre aux attentes des citoyens et de rectifier, au besoin, d'améliorer les relations entre toutes les parties prenantes en vue de la pérennisation du projet par les populations riveraines et d'assurer la redevabilité.

LES ANNEXES : VOIR DOCUMENTS JOINTS

Annexe 1: Fiche de plaintes

PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET AU TRANSPORT (PACT)	
Dossier N°: _____	
N° identification PAP: <input type="text"/>	Date préoccupations / Plaintes: <input type="text"/>
Province: _____	
Territoire / Ville: _____	
Route / site: _____	
Tronçon: _____	
Groupement: _____	
Village: _____	
Informations sur la PAP:	
Nom: _____	
Post nom: _____	
Prénom: _____	
Adresse: _____	
Téléphone: _____	
E-mail: _____	
Fils / Fille de: _____	
Lieu de naissance: _____	
Date de naissance: _____	
Etat civil: _____	
Nature préoccupations / Plaintes:	

Mode de transmission de préoccupations / plaintes:	
(Téléphone, E-mail, ONG, Organisation intermédiaire, Courrier, déclaration, etc.)	

Victime (Annexer la liste si plusieurs personnes sont concernées):	

Revendications:	

Personne ayant complété la fiche: _____	
Date: _____	
Signature: _____	

Annexe 3 : Règlement Intérieur du CLGL

Introduction

Le présent règlement intérieur (RI) vise à compléter le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place pour le traitement des plaintes et règlement des litiges, dans le cadre des activités environnementales et sociales en cours dans la zone d'intervention du PACT.

L'application des dispositions du MGP et du présent règlement intérieur permettra au CLGL, d'une part de traiter harmonieusement les plaintes enregistrées durant les travaux de réhabilitation des routes et aéroports, et d'autre part d'éviter des conflits entre les communautés bénéficiaires directes des acquis et les structures impliquées dans la matérialisation des objectifs du PACT.

Article 1 : Composition du CLGL

Le CLGL est composé de 4 membres effectifs dont :

- Un (1) Président (Le Chef du village/territoire) ;
- Un (1) Secrétaire ;
- Deux (2) Notables, dont une femme.

Les trois (3) autres membres sont désignés par le Président parmi les membres du Conseil des sages des villages. Les membres du CLGL sont installés par la Cellule Infrastructures (CI). Le même CLGL ne peut réunir les frères ou sœurs, les conjoints ou 100% un même sexe, etc.

Les membres des CLGL sont installés par la CI moyennant un acte d'entérinement signé par l'autorité provinciale.

Les membres du CLGL ne peuvent être relevés de leur fonction qu'après un avis favorable de l'autorité provinciale et de la CI suite à un manquement grave avéré dans l'exercice de leur fonction (faux témoignage, monnayage des plaintes, clientélisme, etc.) ou encore à une incapacité (absence prolongée, maladie invalidant, ...).

Le remplacement d'un membre est acté par un PV réunissant 60 % des membres dudit CLGL.

Article 2 : Rayon d'action du CLGL

Les actions du CLGL s'étendent dans les limites de la circonscription administrative correspondant à l'entité administrative (cité, village ou groupe de villages, groupement, chefferie, territoire, etc.), concernée par la réinstallation involontaire, dans laquelle il est implanté.

Article 3 : Fonctionnement du CLGL

Processus d'enregistrement des plaintes :

3.1. Les cahiers de plaintes sont déposés dans les entités administratives (cité, village ou groupe de villages, groupement, chefferie, territoire, etc.) identifiées ;

3.2. Les communautés sont informées et sensibilisées sur l'existence du MGP et du cahier des doléances / plaintes / litiges / conciliation ainsi que les moyens de joindre les membres de CLGL ;

3.3. Toute personne qui, dans la communauté, s'estime lésée rédige directement sa plainte dans le cahier de conciliation auprès du secrétariat du CLGL. Le Secrétaire a l'obligation de recevoir le plaignant et de laisser inscrire sa plainte dans le cahier qui est un bien du projet ; 3.4 Le cahier de doléances est un cahier registre paginé où il est interdit d'arracher une page, même en cas de rature. La première page reprend la présentation du CLGL (nom du village, noms prénoms, post-noms et coordonnées des membres). La deuxième page est dédiée au modèle d'inscription de la plainte (date, nom complet du plaignant, motif de la plainte et signatures du plaignant et du Secrétaire) ;

Tenue des réunions :

3.5. Les réunions du CLGL se tiennent deux fois par mois (une fois tous les 15 jours : chaque CLGL devant fixer un jour de la semaine en fonction de la disponibilité de ses membres) dont une requiert la présence obligatoire des environnementalistes de la mission de contrôle (MdC) et de l'entreprise pour validation des plaintes du mois concerné ;

3.6 Le Point focal provincial spécialiste d'engagement social et communautaire peut participer à titre d'observateur à la réunion de validation ;

3.6. Ces réunions ont pour but de traiter les doléances/plaintes/litiges enregistrés dans le cahier de plaintes au courant de la quinzaine concernée ;

3.7. Ces réunions se tiennent au lieu indiqué dans le village, au bureau de l'administration territoriale ou en tout autre lieu jugé convenable par les membres du CLGL.

Processus du traitement des plaintes :

3.8. Le traitement des plaintes se fait conformément au MGP dont chaque CLGL détient une copie ;

3.9. Un compte rendu reprenant les solutions adoptées ou les avancées sur le traitement des plaintes est rédigé et signé par l'ensemble des membres du CLGL présents à la réunion ;

3.10. A l'issue du traitement des litiges / plaintes, un PV ad hoc est signé conformément au modèle de l'annexe 2 du MGP ; et cela dans tous les cas et pour toutes les plaintes / litiges enregistrés, y compris ceux non recevables ou rejetés pour diverses raisons qu'il convient d'indiquer ;

3.11. L'environnementaliste de la MdC prépare le rapport de traitement des plaintes et transmet avec les copies de deux fiches (annexes 1 & 2 du MGP) remplies et signées jointes au rapport pour validation à la CI ;

3.12. Le CLGL siège valablement lorsque 3 de ses membres sont présents.

Indemnisation du plaignant :

3.13. L'indemnisation du plaignant par la CI se fait en présence des membres du CLGL, les environnementalistes de la MdC et de l'entreprise assortie d'une attestation de paiement signée par tous ;

Article 4 : Jetons de présence

Pour chaque réunion, et afin de couvrir les frais de déplacement et rémunérer le travail fourni, chaque membre du CLGL a droit à un jeton de présence de 50 USD par mois payables en Franc congolais au taux officiel.

Article 5 : Discipline et discrétion

5.1. Les membres du CLGL sont tenus à l'observation stricte des consignes de traitement des plaintes ;

5.2. Les membres du CLGL sont astreints à un engagement de confidentialité et ne peuvent en aucune manière partager les données du CLGL.

Article 6 : Engagement des membres du CLGRL

Les membres du CLGL s'engagent à travailler en vue d'une gestion saine et d'un traitement rapide des plaintes dans l'intérêt bien compris de la communauté et du projet.

Article 7 : Autres dispositions

Toutes les questions non prévues dans le présent RI devront être traitées entre la Mission de Contrôle et le CLGL avec l'appui de la CI ;

Le CLGL est institué et est en fonction durant toute la durée du projet.

Fait à, le

Annexe 4 : Consultations de la zone du Centre

Liste des personnes rencontrées et Procès-verbaux des consultations publiques à Kabinda province de la Lomami : PV de consultation des services techniques et administratifs de Kabinda

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
.....
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
.....
CELLULE INFRASTRUCTURES
.....
PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORTS (PACT)

Procès-verbal de la consultation des Services Techniques et Administratifs de Kabinda pour l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

L'an deux mil vingt et le mardi vingt-sept octobre à dix heures trente minutes (10 h 30 mn), s'est tenue, dans la salle Ubuntu du Gouvernorat de Kabinda, une consultation des services techniques et administratifs en vue de l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

Cette rencontre a réuni, les différents services techniques, l'administration provinciale et l'équipe du consultant (la liste de présence est annexée au présent PV).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence, Monsieur TSHIBANGU ILUNGA Trésor assurant l'intérim du Gouverneur empêché qui dans son discours a rappelé le contexte de mise en œuvre du Projet d'Appui à la Connectivité des Transports avant de présenter les contours du sous projet de construction de la RN 2 (Mbuji-Mayi Kabinda Lubao) qui sera bitumée. Il a insisté sur l'importance de cette route pour le désenclavement de la province et convié les uns et les autres à une participation active et à la collaboration de tous aux travaux de l'atelier. Une photo de famille a clos cette cérémonie d'ouverture.

La suite des activités s'est faite avec la présence effective de son Excellence, Monsieur Patrice KASHAMA KATONGE, Ministre des ITPR.

L'objectif global de la consultation était d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi du projet. Dans le cadre de ce sous-projet, il s'est agi plus exactement :

- d'informer les acteurs rencontrés sur le -projet et les actions envisagées;
- de permettre aux participants de se prononcer sur le projet,
- de recueillir leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis du projet ;
- de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet.

➤ **Au titre de l'information des acteurs sur le projet :**



Le consultant a présenté un exposé des grands axes du projet avant de procéder au descriptif du sous-projet de construction de la RN 2. Cette description a mis en exergue la construction d'une route revêtue en enduit superficiel à 2 voies de 6 mètres de largeur de chaussée dans les zones où les largeurs existantes sont inférieures à 6 mètres et où il n'y aura pas de démolition de maisons d'habitation en matériaux durables et à 2 voies de 7 mètres de largeur de chaussée dans les sections et/ou virages où la largeur existante est supérieure à 6 mètres, y compris la réparation ou la reconstruction des ouvrages de drainage et des ouvrages d'art (ponts et dalots).

Le consultant a ensuite répondu à quelques questions d'éclaircissement formulées par les participants avant de recueillir leurs avis, préoccupations, attentes, craintes ainsi que les recommandations vis-à-vis du projet.

➤ **Ainsi au titre des atouts, la rencontre a permis de les décliner ainsi qu'il suit:**

- l'existence de carrières de sable, de moellons et de gravillons accessibles à l'entreprise après une juste négociation avec les autorités administratives et ou coutumière compétentes ;
- la disponibilité des cours et plan d'eau accessibles le long de la route pour faciliter l'accès à l'eau aux entreprises ;

1

- la disponibilité d'une expertise locale en matière de BTP ;
- la disponibilité de la main d'œuvre locale non qualifiée ;
- l'existence de médias locaux pour la diffusion de l'information et la mobilisation sociale ;
- l'engagement des responsables administratifs et techniques à accompagner le projet.

➤ **Au titre des attentes du projet on note :**

- La contribution de la route au désenclavement de la Province afin de booster l'économie et ouvrir la province aux touristes ;
- La contribution de la route au changement des mentalités ;
- la création effective d'emplois avec la mise en œuvre du projet routier ;
- la mise en œuvre effective des travaux de construction de la route conformément au cahier de charge et sans interruption aucune pour atteindre un taux d'achèvement de 100 % ;
- la contribution à la baisse des coûts de transport des personnes et des biens ;

➤ **Au titre des préoccupations énumérées il y a :**

- Les enjeux politiques qui pourraient perturber la mise en œuvre du projet
- Les risque de conflits inhérents au non recrutement de la main d'œuvre locale
- Le sentiment d'être à la risée des autres provinces en cas d'échec de la mise en œuvre du projet ;
- La présence du ravin de « Jérusalem » qui a rétréci la route à moins 6 m ;
- Les pertes de biens des personnes qui seront affectées par le projet ;
- La faible maîtrise des questions physique notamment les fortes pluies, les éboulements, les érosions, nature du substratum sablo argileux du milieu ;
- Le non-respect des spécifications techniques par les constructeurs dont certains procèdent souvent à la substitution des matériaux prescrits ou réduisent le dosage prévu.

➤ **En termes de recommandations les participants ont formulé ce qui suit :**

- commencer la construction de la route en partant de Kabinda vers Mbuji-Mayi afin de couvrir le plus rapidement le tronçon le plus dégradé de la RN 2 long de 40 km ;
- user de célérité dans la construction de la route afin qu'il n'y ait pas de retard en cas d'optimisation du couloir routier ;
- respecter le chronogramme des travaux (entreprises) ainsi que des décaissements (Etat) afin de garantir une mise en œuvre efficiente du projet ;
- éclairer avec des lampadaires les tronçons de la RN 2 dans les localités urbaines ;
- mettre en place une police spéciale afin de prévenir les violences basées sur le genre et les violences contre les enfants ;
- favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale.

La rencontre qui a clôturé ses travaux à 13 h 10 mn s'est déroulée dans une ambiance de franche collaboration .

Ont signé :

Structure	Nom, Prénom et Titre	Signature
Pour le consultant	Expédit TOKOROKOU Expert SIG et Environnement	
Pour l'Administration et les Services techniques de Kabinda	Patrice KASHAMA KATONGE Ministre Provincial des ITPR	



ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province: Lomami Territoire/Commune: KABINDA Localité ou Ville: KABINDA Date: 27/10/2020

LISTE DE PRESENCE (SERVICE DE L'ETAT)

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	KASONGO JEROME		✓	M	SECRETARE	DEVELOPPEMENT RURAL	0815899964	<i>[Signature]</i>
	MALANGO MULLANGUA J.		✓	M	CD AS	EDD	0814246990	<i>[Signature]</i>
	JOSEPH-KIKANBALA		✓	M	CD AS	GENRE FAMILIALE	0820284353	<i>[Signature]</i>
	KALONBO MUNIBI JOSEPHINE		✓	F	COM PROGOU	CABINET PROSO	0814963000	<i>[Signature]</i>
	KATEMBUE TSHIBAMBA		✓	M	CD PLAN	HYV PLAN	0829724413	<i>[Signature]</i>
	NGUYI MAYOMBO KAR		✓	M	COMES ECO PLAN	GOVERNORAT	0812735138	<i>[Signature]</i>
	MUKA MALANGO		✓	M	SEL.	DIVAS	081894018	<i>[Signature]</i>

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province: Lomami Territoire/Commune: KABINDA Localité ou Ville: KABINDA Date: 27/10/2020

LISTE DE PRESENCE (SERVICE DE L'ETAT)

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	JEAN CLAUDE MBIXIE		✓	M	INSP. AGRIC	AGRICULTURE	0997440381	<i>[Signature]</i>
	Jean - HPOPA - NGUYI		✓	M	chef de	DIVISION AGRIC	081166071	<i>[Signature]</i>
	NKUNDU KANGOMBE DIDIER		✓	M	CHEF DE DIV	DIVISION CADASTRE	0815127304	<i>[Signature]</i>
	JOSEPH NGONGO MULHESKI		✓	M	INSP PECH	DIVISION PECH	0818070465	<i>[Signature]</i>
	KIMA KITENGE		✓	M	C.D TOURISME	DIV TOURISME	0815256688	<i>[Signature]</i>
	BILOMBA MBAYO MASCALINE		✓	F	PARSEC	MINISTERE AV PLAN	0820249025	<i>[Signature]</i>
	PATRICK KILABA NGUYI		✓	M	COMES JURIDI	GOVERNORAT	0877706287	<i>[Signature]</i>

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province: Lomami Territoire/Commune: KABINDA Localité ou Ville: KABINDA Date: 27/10/2020

LISTE DE PRESENCE (SERVICE DE L'ETAT)

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	KACONDO BENEVDIKU		✓	F	CONSERVA	AFFAIRES FONCIERES	0811924648	<i>[Signature]</i>
	NTAMBUE NTAMBUE		✓	M	CD	RECONSTRUCTION	0816081778	<i>[Signature]</i>
	MPAOTJA - KAITPWA		✓	F	CD	ITP	0811482502	<i>[Signature]</i>
	KIOMBA SHESHU		✓	M	CD	COMMUNICATION	0812927845	<i>[Signature]</i>
	ILUNGA-KABAMBABA		✓	M	CD	URBANISME	0819577778	<i>[Signature]</i>
	KABAPPA NKUSU JOMPH		✓	F	PARSEC ITP	MIN. ITPR	0819534402	<i>[Signature]</i>
	NSENGA LUMIMBASARTIAS		✓	M	CD	JEUNESSE	0812370176	<i>[Signature]</i>

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON
 MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA
 PREPARATION DU PROJET PACT.

LISTE DE PRESENCE (Service de l'Etat)

Province : LOMAMI Territoire/Commune : KABINDA Localité ou Ville : KABINDA Date : 22/04/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	Alexis MUKONKOLE KAFENIJE		X	F	Hoste	GOUV. PROV	0813006423	
	CHARBUEANGENGOYI OLIVIER	X		M	PROTECTOR PROVINCIAL	GOVERNEMENT PROVINCIAL	0821362701	
	Lemba-KALIA-KALAN		X	M	CONSEILLER MIN-FIN	GOVERNEMENT PROVINCIAL	0818570682	

Scanner

PV de consultation des Chefs coutumiers et des leaders religieux de Kabinda et Liste de présence des Chefs coutumiers et leaders religieux de Kabinda

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
.....
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
.....
CELLULE INFRASTRUCTURES
.....
PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORTS
(PACT)

Procès-verbal de la consultation des Autorités coutumières ; des responsables religieux et des leaders d'opinion de Kabinda pour l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasaï Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

L'an deux mil vingt et le mardi vingt-sept octobre à quinze heures vingt-cinq minutes (15 h 25 mn), s'est tenue, dans la salle Obuntu du Gouvernorat de Kabinda, la consultation des **autorités coutumières, des chefs religieux ; les leaders d'opinion et des personnes ressources de Kabinda** en vue de l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasaï Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

La liste des participants à cette rencontre est jointe en annexe.

La rencontre qui s'est tenue sous le patronage du Ministre Provincial des ITPR a eu pour objectif général d'assurer la participation et l'engagement des acteurs que sont les responsables coutumiers ou religieux ainsi que les leaders d'opinion de Kabinda impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi du projet. ainsi, il s'est agi plus exactement :

- d'informer ces acteurs sur le -projet et les actions envisagées;
- de leur permettre de se prononcer sur ledit projet,
- de recueillir leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis de ce projet ;
- de recueillir leurs suggestions et recommandations pour une mise en œuvre efficiente du-projet.

➤ **Au titre de l'information des acteurs sur le projet :**

Le consultant a décrit le contexte ainsi que les composants du projet. la construction du tronçon de la RN 2 a été surtout mise en exergue ainsi que ses caractéristiques ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux y relatifs. A l'issue de cet exercice, les participants ont posé quelques questions d'éclaircissement avant d'émettre leurs avis quant à l'acceptabilité du projet, leurs préoccupations, les besoins, les attentes les craintes ainsi que leurs recommandations par rapport à la mise en œuvre du projet.

➤ **Ainsi au titre de l'appréciation du projet**

Les responsables coutumiers et religieux ont positivement apprécié le projet et émis le vœux de le voir se concrétiser effectivement. A cet effet ils s'engagent à prendre toute disposition spirituelle pour accompagner la mise en œuvre du projet.

➤ **Au titre des atouts, il y a :**

- La mise à disposition des carrières de sable, de moellons et de gravillons que pourront exploiter les entreprises après une juste négociation;



1

- La capacité de sensibilisation, de négociation et de mobilisation sociale des chefs coutumiers et religieux pour l'acceptabilité sociale du projet;
- la disponibilité des cours et plans d'eau accessibles le long de la route pour faciliter l'accès à l'eau aux entreprises ;
- la disponibilité de la main d'œuvre locale non qualifiée;
- l'engagement des autorités coutumières et religieuses à accompagner le projet.
- la capacité de gestion des conflits dans l'espace territorial de Kabinda ;

➤ **Au titre des attentes du projet on note :**

- la route devra être construite en tenant compte des contraintes du milieu physique afin d'être un ouvrage durable ;
- le projet devra contribuer à la réduction du chômage des jeunes par le recrutement effectif de la main d'œuvre locale ;
- l'entreprise en charge de la construction devra user d'une consultation permanente avec les autorités coutumières et religieuses qui pourront servir d'interface avec leurs populations respectives afin d'éviter certains conflits qui pourraient survenir en phase de mise en œuvre du projet.

➤ **Au titre des préoccupations énumérées il y a :**

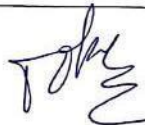
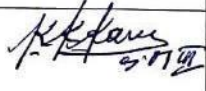
- l'insuffisance de communication des entreprises pourra alimenter des risques de conflit avec les populations,
- le doute des populations quant à la mise en œuvre effective du projet vu que cette réhabilitation a été évoquée plusieurs fois sans jamais connaître un début de concrétisation ;
- le non-respect des us et coutumes par la main d'œuvre extérieure ;

➤ **En termes de recommandations les participants ont formulé ce qui suit :**

- tenir compte de la nature sablonneuse du sol pour éviter que la route qui sera construite ne se dégrade à court terme ;
- commencer la construction de la route si possible à partir de Kabinda ;
- recruter la main d'œuvre locale ;
- consulter en permanence les autorités locales sur les étapes du projet afin que les populations soient bien informées pour éviter certains conflits inutiles.

La rencontre qui s'est déroulée dans une ambiance de franche collaboration a clos ses travaux à 17 h 08 mn avec le vœux des participants de voir se concrétiser le projet pour un véritable désenclavement de la province.

Ont signé :

Structure	Nom, Prénom et Titre	Signature
Pour le consultant	Expédit TOKOROKOU Expert SIG et Environnement	
Pour les autorités coutumières et religieuses de Kabinda	Le grand chef coutumier SINDIRE Mutamba III. Chef de groupement de la ville de Kabinda	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT,

Province L.O.M.A.M.I.... Territoire/Commune : K.A.S.I.N.D.A Localité ou Ville : K.A.S.I.N.D.A Date : 27.10.2020

LISTE DE PRESENCE (cont. terminer)

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	MUTAMBA WILSON		X	M	Prés. APDA	APDA	0812673080	[Signature]
	MUEPU HONORE		X	M	Prés. OIB GF	ASBL	0912135010	[Signature]
	KALALA FADOUA		X	M	Prés. des membres généraux	ASBL	0840801817 0812519552	[Signature]
	MULOTBA SABUW Alex	X		M	Coord. des membres	PROGOU	0858665624	[Signature]
	REV. DR. KIN KISO - KASHADI	X		F	Prof. Université Kasai Oriental	SCC/PROGOU	0820509228 0770020584	[Signature]
	FINDAYI - KASHADA FELLY	X		F	PCA A.	AGRI-PI/PROGOU	0822383561	[Signature]

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT,

Province L.O.M.A.M.I.... Territoire/Commune : K.A.B.L.I.N.D.A Localité ou Ville : K.A.B.L.I.N.D.A Date : 27.10.2020

LISTE DE PRESENCE (cont. terminer)

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	NKONGE MUENBEARD		✓	M	Pastor	Confession R.	0873609049	[Signature]
	MUKUISA - KASONGO		✓	M	Recher	VUNAYI-AGRI et DEV (VAD)	0810968370	[Signature]
	SENDUE - MUTAMBA III		✓	F	chef autonomie et de groupement	ANSHIDIKA	0810112493	[Signature]
	SOMUE KALOMBO		✓	M	CHÉ Contr. dev	ANSHIDIKA	0872447614	[Signature]

PV de consultation des organisations de la société civile et la Presse de Kabinda et Liste de présence des Organisations de la société civile et la Presse de Kabinda

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
.....
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
.....
CELLULE INFRASTRUCTURES
.....
PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORTS
(PACT)

Procès-verbal de la consultation des Organisations de la Société Civile et la Presse de Kabinda pour l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasaï Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

L'an deux mil vingt et le mardi vingt-sept octobre à treize heures quarante minutes (13 h 40 mn), s'est tenue, dans la salle Ubuntu du Gouvernorat de Kabinda, la consultation des **Organisations de la Société Civile et la Presse de Kabinda** en vue de l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasaï Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

La liste des participants à cette rencontre est jointe en annexe.

La rencontre qui s'est tenue sous le patronage du Ministre Provincial des ITPR a eu pour objectif général d'assurer la participation et l'engagement des acteurs que sont les Organisations de la Société Civile et la Presse de Kabinda impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi du projet. ainsi, il s'est agi plus exactement :

- d'informer ces acteurs sur le -projet et les actions envisagées;
- de leur permettre de se prononcer sur ledit projet,
- de recueillir leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis de ce projet ;
- de recueillir leurs suggestions et recommandations pour une mise en œuvre efficiente du-projet.

➤ **Au titre de l'information des acteurs sur le projet :**

Le consultant a décrit le contexte ainsi que les composants du projet. la construction du tronçon de la RN 2 a été surtout mise en exergue ainsi que ses caractéristiques ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux y relatifs. A l'issue de cet exercice, les participants ont posé quelques questions d'éclaircissement avant d'émettre leurs avis quant à l'acceptabilité du projet, leurs préoccupations, les besoins, les attentes les craintes ainsi que leurs recommandations par rapport à la mise en œuvre du projet.

➤ **Ainsi au titre de l'appréciation du projet**

Les acteurs de la société civile et la presse ont positivement apprécié le projet et émis le vœux de le voir se concrétiser effectivement. A cet effet ils s'engagent à prendre toute disposition pour la mobilisation sociale en vue d'accompagner la mise en œuvre du projet.

➤ **Au titre des atouts, il y a :**

- l'existence de nombreuse carrières peu éloignées de la route et pouvant être exploitées par les entreprises ;
- la disponibilité d'une main d'œuvre locale dans la province ;



1

- l'existence de plusieurs structures de développement pouvant accompagner la mise en œuvre du projet ;
- l'existence d'espace pouvant accueillir la base vie de l'entreprise ;
- l'existence de compétences endogènes (chefs de chantier, ingénieurs BTP, techniciens, etc.) ;
- l'existence des médias (radios, sites web, télévision) comme support de communication afin de sensibiliser la population.

➤ **Au titre des attentes du projet on note :**

- la concrétisation effective du projet pour rompre avec les nombreux échecs des précédents projets de route ;
- la route à construire devra respecter les normes techniques prescrites ;
- l'adaptation des systèmes de drainage des eaux qui tiennent compte des réalités climatiques et pédologiques du milieu ;

➤ **Au titre des préoccupations énumérées il y a :**




- l'existence de points critiques tel que le ravinement suivi d'éboulement ayant conduit au rétrécissement de la chaussée au lieu, dit Jérusalem
- la gestion mal comprise des ressources allouées à l'office des routes pour le maintien en service de la RN 2 avec pour corollaire un mauvais souvenir gardé par les populations vis-à-vis de cet office ;
- l'insuffisance de communication des entreprises avec la population ;
- le faible engouement des populations qui sont fatiguées des promesses non tenues ;

➤ **En termes de recommandations les participants ont formulé ce qui suit :**

- installer la base vie de l'entreprise à Kabinda ;
- recruter une entreprise crédible et techniquement à la hauteur des travaux pour une bonne prestation ;
- instaurer une collaboration permanente entre l'entreprise et la population ;
- mettre en place un dispositif de suivi contrôle efficace ;
- bien évaluer les travaux d'ingénierie pour résoudre la question des points critiques ;
- bien évaluer et disponibiliser entièrement le financement des travaux afin que la construction de la route soit menée à terme pour éviter les chantiers inachevés qu'a connus la province avec l'entreprise AMECO.

La rencontre qui s'est déroulée dans une ambiance de franche collaboration a clos ses travaux à 15 h 10 mn avec le vœu des participants de voir le projet conduit à son terme pour un véritable développement de la province.

Ont signé :

Structure	Nom, Prénom et Titre	Signature
Pour le consultant	Expédit TOKOROKOU Expert SIG et Environnement	
Pour les acteurs de la Société Civile et la Presse de Kabinda	NGOYI MALANGU JUPSY PRESIDENTE DU CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE LOMAM	 

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

LISTE DE PRESENCE (OSC + PRESSE)

Province : ...K.A.B.I.N.D.A... Territoire/Commune : ...K.A.B.I.N.D.A... Localité ou Ville : ...K.A.B.I.N.D.A... Date : 27/10/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	NKONGOLO Antoinette		✓	M	Coordonnatrice	OSOLOB	0819869751 0999778860	
	NSANI-NGOYI Felicia	✓		F	Journaliste	WRTL+	0814397050	
	MBAYU BLAISE		✓	M	Journaliste	chef du bureau cellule de communication	0816541037	
	Jean claud UMBULUE	✓		M	Journaliste	charge de presse du gouvernement	0811527052	
	NGOYI LONGOLO NDO		✓	M	journaliste	ACP	0975995663	
	BARNABE KASONGO		✓	M	Journaliste	PROJETS/HEAD	0823433365	
	F. SHIBA NSAMPU Jean	✓		M	V. Président	AJDPS	0813871495	
	Tonton François MURIMBO		✓	M	Président	AJUSLO	0810713130	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

LISTE DE PRESENCE (Société Civile + Presse)

Province : ...L.O.M.A.M.I... Territoire/Commune : ...K.A.B.I.N.D.A... Localité ou Ville : ...K.A.B.I.N.D.A... Date : 27/10/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	Jean NSOMWE KITENGIE		✓	M	PRESIDENT	Soc. civile P.	0812966706 afk.pansomwe@gmail.com	
	JUPSY NGOYI MALANGU	✓		F	PRESIDENTE	Soc. civile	0819466306 jupnyngoyi@gmail.com	
	DI SO LANGE NGOYI-NGONIE	✓		F	PRESIDENTE	E.F.C	0819868925	
	Bijou Shiso Shiso		✓	F	Présidente	AGRIL	0823220781	
	TSIBORE TSHIBANDA GENNA		✓	M	D.P/CNPR	CNPR-LOMAMI	0829270044	
	PATRICK LUBO BILA		✓	M	DIRECTEUR GENERAL	CAPSY-ONGD	0825857983 0973321060	
	TSHICOLA MAYAMBA		✓	M	CONSEIL	AGRIL	0816676451	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

LISTE DE PRESENCE (OSC + PRESSE)

Province : ...K.A.B.I.N.D.A... Territoire/Commune : ...K.A.B.I.N.D.A... Localité ou Ville : ...K.A.B.I.N.D.A... Date : 27/10/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	NKONGOLO Antoinette		✓	M	Coordonnatrice	OSOLOB	0819869751 0999778860	
	NSANI-NGOYI Felicia	✓		F	Journaliste	WRTL+	0814397050	
	MBAYU BLAISE		✓	M	Journaliste	chef du bureau cellule de communication	0816541037	
	Jean claud UMBULUE	✓		M	Journaliste	charge de presse du gouvernement	0811527052	
	NGOYI LONGOLO NDO		✓	M	journaliste	ACP	0975995663	
	BARNABE KASONGO		✓	M	Journaliste	PROJETS/HEAD	0823433365	
	F. SHIBA NSAMPU Jean	✓		M	V. Président	AJDPS	0813871495	
	Tonton François MURIMBO		✓	M	Président	AJUSLO	0810713130	

Liste des personnes rencontrées et Procès-verbaux des consultations publiques à Katanda dans le Territoire de Katanda dans la province du Kasai Oriental et PV de consultation des organisations de la Société Civile de Katanda

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
.....
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
.....
CELLULE INFRASTRUCTURES
.....
PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORTS
(PACT)

Procès-verbal de la consultation des Organisations de la Société Civile et les usagers de la route du Territoire de Katanda pour l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du PACT.

L'an deux mil vingt et le samedi vingt-quatre octobre à onze heures trente minutes (11 h 30 mn), s'est tenue sur la cours de l'espace abritant le bureau de Territoire de Katanda, la consultation des **Organisations de la Société Civile et les usagers de la route du Territoire de Katanda** en vue de l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

Etaient présents, les différentes organisations membres de la société civile, les structures réunissant les usagers de la route et l'équipe du consultant (voir liste des participants en annexe du présent PV).

Prenant en premier la parole, Mr. Abel KABUYA, Administrateur de Territoire Adjoint a remercié les participants pour la promptitude avec laquelle ils ont rehaussé leurs présences à ces assises. Il a également circonscrit le motif pour lequel nous nous sommes réunies et il a enfin exhorté les uns et les autres à une participation active pour que les questions et préoccupations de tous trouvent des réponses.

L'objectif général poursuivi par cette consultation était de recenser les avis, attentes, préoccupations et recommandations des bénéficiaires du projet routier en fin d'assurer leurs adhésions, appropriation et engagement pour la réussite de celui-ci lors de sa mise en œuvre. Ainsi, il s'est agi plus exactement :

- d'informer ces acteurs sur le projet et les actions envisagées;
- de leur permettre de se prononcer sur ledit projet,
- de recueillir leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis de ce projet ;
- de recueillir leurs suggestions et recommandations pour une mise en œuvre efficiente du projet.

➤ **Au titre de l'information des acteurs sur le projet :**

Prenant à son tour la parole, le consultant a expliqué à l'assistance, l'origine, le contexte ainsi que les composants du projet. La construction du tronçon de la RN 2 a été surtout mise en exergue ainsi que ses caractéristiques et les enjeux environnementaux et sociaux y relatifs. Par la suite, les questions d'éclaircissement des participants ont été posées avant de recueillir leurs avis, les préoccupations, les besoins, les attentes, les craintes ainsi que leurs recommandations par rapport à la mise en œuvre du projet.

➤ **Ainsi au titre de l'appréciation du projet**

Dans l'ensemble, les membres des Organisations de la Société Civile et des usagers de la route du Territoire de Katanda ont apprécié le projet routier ainsi que l'opportunité qu'offre ledit projet pour le développement de leur entité. Par contre, ils ont émis des craintes vis-à-vis de la mise en œuvre du projet par rapport à la situation d'insécurité qui prévaut actuellement dans le territoire. Pour se faire, ils ont émis le vœu de voir les autorités tant nationales que provinciales s'impliquer chacun en ce qui le concerne pour qu'il règne un climat de paix à Katanda en fin de rendre possible la mise en œuvre du projet dans cette entité.



1

➤ **Au titre des atouts, il y a :**

- La disponibilité des Organisations de la Société Civile à mobiliser la population pour son implication et son appropriation vis-à-vis du projet ;
- la disponibilité dans le Territoire des divers carrières (sable, moellons, gravier, calcaire, ...) ;
- la diversité des cours d'eaux de part et d'autres des villages et entités qui longent la RN2 ;
- la disponibilité d'une main d'œuvre locale de qualité et l'accessibilité facile du territoire ;
- la disponibilité des espaces pouvant servir à l'installation de plusieurs bases-vie.

➤ **Au titre des attentes du projet les participants ont mentionné :**

- La création d'emplois avec la mise en œuvre du projet routier ;
- la réduction du coût de transport et du temps mis pour quitter Katanda vers Mbuji-Mayi ;
- le développement de l'entité avec l'écoulement des produits agricoles sur place ou vers les autres centres de consommation et vice versa ;
- l'arrivée rapide des éléments de la police pour la sécurité des personnes et de leurs biens qui sera facilité par la route asphaltée.

➤ **Au titre des préoccupations énumérées il y a :**



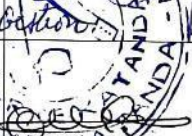
- La recrudescence de l'insécurité qui pourra mener à l'arrêt de la phase d'exécution du projet
- l'accroissement des risques de conflit si la jeunesse locale n'est pas recrutée par l'entreprise ;
- l'importation de la main d'œuvre ainsi que le non-respect des us et coutumes par la main d'œuvre extérieure ;
- l'accroissement de la prostitution et les VBG et par rapport à l'enrôlement des enfants dans l'exécution du projet.

➤ **En termes de recommandations les participants ont formulé ce qui suit :**

- Par rapport à la route, le respect de la dimension convenue lors de l'élaboration du projet, prévoir lors de la construction, des canaux de drainage d'eaux, de l'éclairage, des casse-vitesses, des ronds-points ainsi que des parkings publics dans tous les dix (10) kilomètre de la route ;
- Par rapport à l'entreprise, le respect des us et coutumes, le recrutement de la main d'œuvre locale, prendre des précautions pour éviter les VBG et le VCE et assainir le milieu après les travaux ;
- Par rapport aux autorités nationales et provinciales à s'investir pour que la paix et la cohésion sociale puissent être rétablies le plus tôt possible en prévision du lancement effectif des travaux prévus pour la mise en œuvre du projet.

La rencontre qui s'est déroulée dans une ambiance de franche collaboration a clos ses travaux à 14 h 10 mn avec le renouvellement de l'engagement des participants à œuvrer pour la réussite du projet.

Ont signé :

Structure	Nom, Prénom et Titre	Signature
Pour le consultant	Daddy MUSUAMBA MBAYA Ingénieur	
Pour les des Organisations de la Société Civile du Territoire de Katanda	Jean MULDWAYI NARBULA coordonnateur CARG Conseil Agricole Rural de Katanda	
Pour les Usagers de la route du territoire de Katanda	LUKUMBA MADONDA - LYNNA PRÉSIDENT FÉDÉRATION KATANDA	



ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PROJET PACT.

Province: KASAI ORIENTAL Territoire/Commune: KATANDA Localité ou Ville: Date: 24/10/2020

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
1	Mpelimbo FLORENCE		✓	M	PRÉSIDENT FECO	ACCO	0850964267	
2	MUYOMBO KASHALA CRISPIN		✓	M	CHEF DIANTENN	ADID/ONGA	0856727260	
3	KAZABU NSHIMBA FELICIE		✓	M	COORDONATEUR	JNND/ONGA	0844199654	
4	CIMBALANGA-BUDIMBU M		✓	M	PRESIDENT	OP MWENH MEI	0852167777	
5	ESHIKALA - MUMSIKA		✓	M	MEMBRE	Société civile	0854357978	
6	CIKENKA - CIMANGA		✓	M	TRÉ.	G.C.DD.	0858718545	
	MIANSABU - FRANCINE		✓	F	MEMBRE	LIGUE DE FILLE	0896624576	

Organisations de la SOCIÉTÉ CIVILE

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PROJET PACT.

Province: K.C. O2 Territoire/Commune: KATANDA Localité ou Ville: KATANDA Date: 24/10/2020

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	Jean MULONZAYI - MABULA		✓	M	COORDONATEUR C	CARG	0856127576 jean.mulonzayi@51a@gmail.com	
02	BANNA BAKLA JEAN		✓	M	Pasteur	Eglise CEC	0856714452	
3	KALONBU - JEAN		✓	M	CHEF	FEC	0842377346	
4	KABONSO - QUARUKA NZENZI		✓	M	COORDONATEUR	F.E.C	0847781508	
	LUKUMUENA - LYNA		✓	M	PRESIDENT	FEC	0844934229	
	NTUMBA - EMILE		✓	M	VP	ADEVOR	0856768059	
	ROGER-KANBEMBA - LUMASU		✓	M	chef de	KURANGU CARG	0858874118	

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUII MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PROJET PACT.

Province: KASAI ORIENTAL Territoire/Commune: KATANDA Localité ou Ville: Date: 24/10/2020

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
1	Makimbo Honoré	<input checked="" type="checkbox"/>		M	PRÉSIDENT AECO	ACCO	0850964266	
2	MUYOMBO KASHALA CRISPIN		<input checked="" type="checkbox"/>	M	CHEF D'ANTENNE	ADIS/ONGD	0856727260	
3	KAZABU NSHIMBA FELICIEEN		<input checked="" type="checkbox"/>	M	COORDONATEUR	JNND/ONGD	0844199654	
4	CIMBALANGA-BUDIMBU M		<input checked="" type="checkbox"/>	M	PRÉSIDENT	OP MWENH MEJI	0852167777	
5	ESHIKALA MUMSIKA		<input checked="" type="checkbox"/>	M	MEMBRE	Société civile	0854357978	
6	CIKENKA - CIMANGA		<input checked="" type="checkbox"/>	M	TRE.	G.C.DD.	0858718545	
	MIANSABU-FRANCINE		<input checked="" type="checkbox"/>	F	MEMBRE	LIGUE DE FILLE	0896624576	

Organisations de la société civile

ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUII MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PROJET PACT.

Province: KASAI ORIENTAL Territoire/Commune: KATANDA Localité ou Ville: Date: 24/10/2020

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	NGOYI KIKUDI CHRISTOPHE	<input checked="" type="checkbox"/>		M	TAXI MOTO	CHAUFFEUR MOTO	0892885864	

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
.....
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
.....
CELLULE INFRASTRUCTURES
.....
PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORTS (PACT)

Procès-verbal de la consultation des Services Techniques et Administratifs de Katanda pour l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

L'an deux mil vingt et le samedi vingt-quatre octobre à onze heures trente minutes (11 h 30 mn), s'est tenue, au bureau du Territoire de Katanda, une consultation des services techniques et administratifs en vue de l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

Cette rencontre a réuni, les différents services techniques, l'administration du territoire et l'équipe du consultant (la liste de présence est annexée au présent PV).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par, Monsieur KAZADI Pascal administrateur de Territoire de Katanda qui dans son discours d'ouverture a rappelé le contexte de mise en œuvre du Projet d'Appui à la Connectivité des Transports avant de présenter les contours du sous projet de construction de la RN 2 (Mbuji-Mayi Kabinda Lubao) qui sera bitumée. Il a insisté sur l'importance de cette route pour le désenclavement du territoire et convié les uns et les autres à une participation active et à la collaboration de tous aux travaux de l'atelier.

L'objectif global de la consultation était d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi du projet. Dans le cadre de ce sous-projet, il s'est agi plus exactement :

- d'informer les acteurs rencontrés sur le -projet et les actions envisagées;
- de permettre aux participants de se prononcer sur le projet,
- de recueillir leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis du projet ;
- de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet.

➤ **Au titre de l'information des acteurs sur le projet :**

Le consultant a présenté un exposé des grands axes du projet avant de procéder au descriptif du sous-projet de construction de la RN 2. Cette description a mis en exergue la construction d'une route revêtue en enduit superficiel à 2 voies de 6 mètres de largeur de chaussée dans les zones où les largeurs existantes sont inférieures à 6 mètres et où il n'y aura pas de démolition de maisons d'habitation en matériaux durables et à 2 voies de 7 mètres de largeur de chaussée dans les sections et/ou virages où la largeur existante est supérieure à 6 mètres, y compris la réparation ou la reconstruction des ouvrages de drainage et des ouvrages d'art (ponts et dalots).

Le consultant a ensuite répondu à quelques questions d'éclaircissement formulées par les participants avant de recueillir leurs avis, préoccupations, attentes, craintes ainsi que les recommandations vis-à-vis du projet.

➤ **Ainsi au titre des atouts, la rencontre a permis de les décliner ainsi qu'il suit:**

- l'existence de carrières qui ont déjà été exploitées par AMECO au cours de la précédente réhabilitation de la RN 2 ;
- la disponibilité des cours d'eau pérenne pour satisfaire aux besoins en eaux des travaux ;
- la disponibilité de la main d'œuvre locale constituées de jeunes personnes laborieuses ;
- l'engouement des populations qui apprécient positivement l'opportunité d'avoir une route revêtue ;
- l'engagement des responsables administratifs et techniques à accompagner le projet.

➤ **Au titre des attentes du projet on note :**

- La contribution de la route à l'amélioration des transports de personnes et de biens ;
- la création effective d'emplois avec la mise en œuvre du projet routier ;
- le strict respect des spécifications techniques de la route à construire de sorte que les ;
- la contribution à la baisse des coûts de transport des personnes et des biens ;
- le respect des emprises de la route.

➤ **Au titre des préoccupations énumérées il y a :**

- le non achèvement de la route pourrait être préjudiciable aux populations qui perçoivent dans ce projet une solution salutaire à leur enclavement ;
- la répétition des études qui n'aboutissent souvent à rien de concret en terme de réalisation ;
- les risques de conflits inhérents au non recrutement de la main d'œuvre locale ;
- l'arrêt des travaux pour des raisons non fondées qui est souvent justifié par un subterfuge non vérifié ;
- le non-respect des spécifications techniques par les constructeurs dont certains procèdent souvent à la substitution des matériaux prescrits ou réduisent le dosage prévu.

➤ **En termes de recommandations les participants ont formulé ce qui suit :**

- éviter le badigeonnage ou le maquillage des ouvrages pour cause de qualité douteuse, il faut concevoir et réaliser une route durable et de qualité à même de supporter la charge des poids lourd sans dégradation aucune ;
- recruter la main d'œuvre locale ;
- prévoir un bon réseau de drainage des eaux de pluies afin de favoriser une durabilité à la route qui sera construite ;
- utiliser un système de suivi et de contrôle efficace pour garantir l'atteinte des objectifs assignés aux entreprises et éviter que celles-ci ne revendent pas aux tierces personnes les matériaux destinés à la route ;
- associer toujours les autochtones de la localité.

La rencontre qui a clôturé ses travaux à 13 h 35 mn s'est déroulée dans une ambiance de franche collaboration .

Ont signé :

Structure	Nom, Prénom et Titre	Signature
Pour le consultant	Expédit TOKOROKOU <i>Expert SIG et Environnement</i>	
Pour l'Administration et les Services techniques de Katanda	KAZADI Pascal <i>Administrateur de Territoire de Katanda</i>	 ADM. TERRITOIRE AZADI MUOMBA PASCAL

Services techniques et administratifs, autorités coutumières et religieuses
 ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON
 MBUIJ MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA
 PREPARATION DU PROJET PACT.

Province KASAI ORIENTAL Territoire/Commune : KATANDA Localité ou Ville : Date : 24/06/2020

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	KABANGU - NYANZI		X	M	CHEF SERVICE	TRANSCOMS	0852970328	
09	Alexis Tchivo Kandi		X	M	chef de q	Territoire	0858507801	
10	LOUIS NKUNDA NSENAKANGA		X	M	ITIC	KEY-RURAL	0821046362	
11	AMBROISE KABEMBANKUVA		X	M	CHEF DE GROUPEMENT	BSANHA BE NEMBA	0856245520	
12	ISHIBANGU-ISHIBANGU		X	M	SERVICE I.T.P.	TERRITOIRE	0859883257	
13	MUKANYA-DIZIMBA		X	M	SERVICE DEL'ECOMOMIE	TERRITOIRE	0851713060	
14	KABAMBA-KGATU		X	M	CHEF DE SERVICE	TERRITOIRE	0854456793	

Services techniques, autorités administratives, coutumières et religieuses
 ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON
 MBUIJ MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA
 PREPARATION DU PROJET PACT.

Province KASAI ORIENTAL Territoire/Commune : KATANDA Localité ou Ville : Date : 24/06/2020

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	KALENGA N'GO - M. J. FELIX		X	M	ZNSPOOL	Pool. SEC. KATANDA	0856331317	
02	MUZASA - FERNAND	X		M	PAST	CITE-BETHEL	0847312393	
03	MUTOMBO KAZADI		X	M	AGRONOME	AGRICULTURE	0856240737	
04	Abel Justin KASONGH CISH		X	M	curé de paroisse	Église catholique	080720854	
05	Rés. Muambakona Masanka		X	M	Pasteur itinérant	Église presbytérienne	0854442677	
06	MULUMBA - ISHANANGA		X	M	POLICE SAN	ÉGLISE M.S.E	0850242069	
07	KALENGA-KABEJA ELIE		X	M	CADASTRE	AFFAIR FONCIER	0853617843	

Services techniques et administratifs, autorités coutumières et religieuses -
 ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON
 MBUIJ MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA
 PREPARATION DU PROJET PACT.

Province KASAI ORIENTAL Territoire/Commune : KATANDA Localité ou Ville : KATANDA Date : 24/06/2020

LISTE DE PRESENCE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	KAZALI PASCAL		V	M	AT	Territoire	0843045112	
16	KABONGU-JOSEPH		V	M	ATAIECE	TERRITOIRE	0854200685	
17	NIKOLOMONJI KASELI		V	M	CHEF	GRUPPEMENT	0859329512	
18	KABAMBA MPOJI		V	M	CSP	ANR	0897579793	
19	CIVILLA KASONGOMA J PAUL		V	M	SECRETARE	SOUS-DIVISION EPST	0856220317	
20	ABEL KABUYA MALEMZLA		V	M	ATAI/POLO	TERRITOIRE	0851791424	
"	ANDRE-MUKENDI		V	M	ENVIRONNEMENT	TERR	0844989303	
"	MUTELA KASACHAMA		V	M	Chap. Village	Territoire	0856267100	

Liste des personnes rencontrées et Procès-verbaux des consultations publiques à Tshilenge dans le Territoire de Tshilenge dans la province du Kasai Oriental et PV de consultation des organisations de la Société Civile de Tshilenge :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
.....
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
.....
CELLULE INFRASTRUCTURES
.....
PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORT
(PACT)

Procès-verbal de la rencontre de consultation publique avec la Société Civile pour l'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT)

L'an deux mil vingt et le vendredi vingt-trois octobre à onze heures et trente minutes (11h 30 mn), s'est tenue à la salle de réunion de l'Administration du Territoire (AT) de Tshilenge, la rencontre de consultation publique pour la mission d'actualisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

Présidé par Madame l'Administrateur du Territoire (AT) de Tshilenge, cette rencontre a réuni la société civile du Territoire de Tshilenge et l'équipe du consultant ZARE Adama, mandaté par la Cellule Infrastructures pour ladite mission (la liste de présence est annexée au présent PV).

Après les salutations d'usage et la présentation du contexte et l'objectif de la rencontre par Madame l'AT, la parole fut donnée au consultant qui a donné les points suivants de l'ordre du jour :

- la brève présentation du sous-projet et de son objectif ;
- les activités à réaliser et la démarche méthodologique à utiliser ;
- les impacts et risques potentiels environnementaux et sociaux négatifs du projet y compris les risques de violence basée sur le genre (VBG), les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et d'harcèlement sexuel (HS) et la COVID-19 ;
- les mesures d'atténuation possibles des impacts et risques potentiels environnementaux et sociaux négatifs y compris les risques de VBG, EAS, HS et la COVID-19 ;
- le recueil des préoccupations/craintes et suggestions des participants pour assurer un succès du sous-projet.

1

A l'issue de la présentation et des échanges sur les différents points à l'ordre du jour, s'en est suivi la série de questions et de réponses d'éclaircissement aussi bien de la part des participants que de l'équipe de consultants.

Les questions d'éclaircissement des participants, sont les suivantes :

1. Comment se fera le recrutement de la main d'œuvre pour les travaux ?
2. Où se fera le recrutement de la main d'œuvre ?
3. Quelles catégories de personnel sera recruté pour les travaux ?
4. Quelles sont les mesures qui seront prises pour les biens impactés ?
5. Quelles sont les mesures qui seront prises pour la sécurité du matériel et éviter les détournements ?
6. Quelles sont les phases préliminaires pour le début des travaux ?
7. Quelles sont les attentes de la Banque mondiale par rapport à la communauté pour la réussite des travaux ?
8. Y aura-t-il l'implantation des signaux routiers ?
9. Qu'est ce qui est prévu pour la vulgarisation de ces signaux routiers ?

Les réponses d'éclaircissement apportées sont les suivantes :

1. Concernant la main d'œuvre pour les travaux, le consultant a fait savoir que le recrutement de la main d'œuvre pour les travaux se fait par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux. Il y aura le recrutement de la main d'œuvre aussi bien qualifié que non qualifié, au niveau national, international et local. Des suggestions seront faites dans le cadre de la mission pour que le recrutement de la main d'œuvre locale soit priorisée.
2. Des mesures d'atténuation voire de suppression des impacts et risques au niveau environnemental et social y compris les risques de VBG, EAS, HS et la COVID-19 seront proposées. Les biens impactés seront compensés et/ou indemnisés. Les biens appartenant à des personnes physiques privées seront indemnisés aux personnes concernées. Une étude d'identification des personnes affectées, des biens impactés, de la caractérisation et de l'évaluation de ces biens sera faite en vue de l'indemnisation des personnes concernées.
3. La sécurité du matériel de chantier relèvera de l'entreprise chargée des travaux. Pour éviter les détournements de biens et permettre une bonne exécution des travaux, il y aura une mission de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux de l'entreprise. Il s'agira pour la mission de contrôle et de suivi, de veiller à ce que les prescriptions techniques soient respectées lors des travaux.
4. Les phases préliminaires au début des travaux vont porter sur la réalisation ou l'actualisation de l'ensemble des études prévues notamment l'étude d'impact



2

environnemental et social, l'actualisation des études de faisabilité techniques et économiques, l'élaboration du plan d'action de réinstallation, l'évaluation des risques de de VBG, EAS, HS et la COVID-19. Une fois l'ensemble de ces études validées, le recrutement de l'entreprise ou des entreprises pourra être déclenchée pour l'exécution des travaux.

5. Les attentes de la Banque mondiale par rapport à la communauté pour la réussite des travaux sont de réserver un bon accueil des entreprises dans les différentes localités traversées par la route, la mobilisation des populations lors des travaux et l'accompagnement des autorités coutumières et communautaires locales pour la réussite des travaux.
6. Les travaux de construction et de bitumage de qualité sont généralement suivis de l'implantation des signaux routiers lors des travaux et pendant l'exploitation de la route.
7. Des séances d'information et de sensibilisation seront certainement organisées pour la vulgarisation de ces signaux routiers.

Au titre des autres préoccupations et craintes soulevées par les participants, il y a :

- la sécurité du matériel des travaux pour éviter les détournements ;
- le chômage élevé des jeunes et des femmes ;
- l'encombrement de la route Nationale n°2 du fait de la présence de plusieurs usagers et aussi du fait de sa connexion avec plusieurs routes de descentes agricoles ;
- les risques de cession de 2 ponts (à Tshilemba et Kalelu) réalisés depuis la période coloniale vu l'affluence des usagers sur cette route.

Au titre des suggestions et recommandations formulées, il y a :

- Assurer la sécurisation des biens destinés aux travaux par la mise en place au niveau local d'un comité chargé du contrôle et du suivi des biens destinés aux travaux sur le chantier ;
- Accorder une priorité au recrutement de la main d'œuvre locale aussi bien pour le personnel qualifié que le personnel non qualifié pour les travaux ;
- Veiller au paiement régulier des rémunérations du personnel par les entreprises chargées des travaux ;
- Elargir les voies à réaliser à 7 ou 8 m ;
- Réhabiliter les ponts de Tshilemba et Kalelu qui ont été réalisés depuis la période coloniale ;
- Indemniser les personnes qui auront des biens affectés par les travaux de construction de la route ;
- Réinstaller les personnes qui perdront des biens ;
- Envisager la réalisation de caniveaux le long de la route aménagée ;
- Mettre en place des comités pour le curage des caniveaux ;
- Engager des cantonniers pour l'entretien des voies ;



3

- Représenter la femme dans tous les comités qui seront mis en place ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs au niveau du Territoire pour la réussite du projet ;
- Assurer une bonne information et sensibilisation des populations à travers le recrutement des ONG locales ;
- Mettre en place un bon dispositif de communication sur le projet ;

Ces suggestions ont été formulée en présence de Madame l'AT qui a par la suite levée la séance à 12h 55 mn.

Fait à Tshilenge, le 23 octobre 2020

Ont signé :

Pour le Consultant	Pour la société civile
<p>PO</p>  <p>Gabriel LOMPO Consultant</p>	 <p>KADIDA KABEYA VINCENT Président Société civile Tshil.</p>
<p>Pour le Territoire de Tshilenge</p>  <p> Eliane NOUNGA NKOLA Administrateur du Territoire de Tshilenge</p>	

Liste de présence de consultation des organisations de la Société Civile de Tshilenge :

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province Kasai Oriental Territoire/Commune : Tshilenge Localité ou Ville : Date : 23/10/2020

LISTE DE PRESENCE OSC + PRESSE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	KADIDA VINCENT		✓	F	Président	société civile	0854437713	[Signature]
	KALALANKOLELA FRANÇOIS	✓		M	SECURITAIRE	T.T.L	0979544040 0844889112	[Signature]
	MBELU MAÏO		✓	F	SECRETARIE	UFATSHI	0842779694	[Signature]
	YONA - ZYONNE		✓	F		UFATSHI	0841093912	[Signature]
	FIBON HUBERT CIBOMBO		✓	M	PRESIDENT	PEC	0854444482	[Signature]
	NGUIA JUSTINE	✓		F	Journaliste	Journaliste	0899968830	[Signature]
	KABANUA MARCELYNE	✓		F	OSTER	ETREPER	0890787187	[Signature]

Liste de présence de consultation des services techniques et administratifs de Tshilenge :

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province Kasai Oriental Territoire/Commune : Tshilenge Localité ou Ville : MBUJI MAYI Date : 23/10/2020

LISTE DE PRESENCE SERVICE DE L'ETAT (ADMINISTRATION PUBLIQUE)

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	BIANGA NUNINGA NKOLA		✓	F	AT	TERRITOIRE	0852791982	[Signature]
	BIASA LOUVIRA	✓		M	CB	INTERIEUR	0854738892	[Signature]
	MBATIBU BAMBINA Leonard	✓		M	CB/Inten	Affaires Civiliennes	0849524825	[Signature]
	NGUIA JUSTINE	✓		F	Journaliste	Journaliste	0899968830	[Signature]
	KABUYA-NSENGA HUBERT	✓		M	CHEF DE SERVIC	INDUSTRIE	084297450	[Signature]
	LUMBALA-NYENABO JEAN	✓		M	CHEF DESERVIC	CULTURE/ART	0853465028	[Signature]
07	KADIDA-OLIVIERO JOSEPH	✓		M	CHEF RHE	CHEF DE RHE	0841917798	[Signature]

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUJI MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province Kasai Oriental Territoire/Commune : Tshilenge Localité ou Ville : Date : 23/10/2020

LISTE DE PRESENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	TSHISEKEDI - TOURENDI	✓		M	CHEF DE RHE	II	0851715456	[Signature]
	FATSHIBI - JEAN PIERRE		✓	M	CHEF DE SERVICE COMMUNICATI	COMMUNICATION ET MEDIAS TERRITOIRE	0852868849	[Signature]
	TSHILENCE-TUKISHI EDOUARD	✓		M	CHEF DESERVIC DESERVIC	PREVOYANCES SOCIA LE	0856204234	[Signature]
	TSHILUNZA-KABISHI NORDE	✓		M	CHEF DE SERVIC	TRANSPORT TERRITOIRE	0856972078	[Signature]
	KASHALA - KAMPUKU	✓		M	CHEF DE SERVIC L'URBANISME	TR. DE TRAVAIL URBANISME	0825285564	[Signature]
	KUWULIRO - KIZUMI	✓		M	MAJORE R. PAIE	TR. DE TRAVAIL BUREAU	0856122067	[Signature]
	KABILA - KAKUVU	✓		M	CHEF DE SERVIC ECONOMIQUES	TSHILENCE ECONOMIE	0856730745	[Signature]

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUII MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province KASAI ORIENTAL Territoire/Commune : TSHILBALE Localité ou Ville : Date : 23/02/2020

LISTE DE PRESENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	MPOZI-TSHIAYBA		✓	M	CHEF RESEAU	Inspectors du affaire sociale	0842425581	
02	BOMBO MASHIKA GASTON		✓	M	CHEF DE SERVICE	INSPECTION. TERRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEV. O	0856727127 0826057706	
3	Kalala Lupanzulu		✓	M	inspecteur	Agriculture	0852220727	
4	MITZO OUSA KAZASI		✓	M	MANATAIRE	BUSGET	0842805398	

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUII MAYI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province KASAI ORIENTAL Territoire/Commune : TSHILENGE Localité ou Ville : Date : 23/10/2020

LISTE DE PRESENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	TSHIBUABUA LAMBERT		✓	M	Mediateur budget	BUDGET	084267427	
01	BEYA B. HENRIETTE		✓	F	chef de SEC	TOURISME	0844254928	
03	NGANU KALALA Faustine		✓	M	CHEF/SERV.	DMEA	0844689228	
04	NGOVI MUSEMELA BERTINOM		✓	M	CHEF/B.O.VIR	I.T.P.	0852719902	
05	EVARISTE-BADIBANGA-NHEMBAU		✓	T	CHEF/REAV - chef de ser.	JEUNESSE	08470810057	
06	jean Tshitambua		✓	M	Reconstruction (Reconstruction)		0844673610	
07	KAZABI-SHAMBUSI-GASTON-ROBERT		✓	M	CHEF DE SERV FONCTION-PUBLIC	F.PATRIE/ DES ACTIFS	0844991873	

PV de consultation des chefs coutumiers, leader religieux et leader d'opinion de Tshilenge

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
.....
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
.....
CELLULE INFRASTRUCTURES
.....
PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORT
(PACT)

Procès-verbal de la rencontre de consultation publique avec les responsables coutumiers, religieux et les leaders d'opinions du territoire de Tshilenge pour l'actualisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT)

L'an deux mil vingt et le vendredi vingt-trois octobre à treize heures et cinq minutes (13h 05 mn), s'est tenue à la salle de réunion de l'Administration du Territoire (AT) de Tshilenge, la rencontre de consultation publique pour la mission d'actualisation de l'Etude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT. Cette rencontre a réuni les responsables coutumiers, religieux et les leaders d'opinions du Territoire de Tshilenge et l'équipe du consultant ZARE Adama, mandaté par la Cellule Infrastructure pour ladite mission (la liste de présence est annexée au présent PV).

Après les salutations d'usage et la présentation du contexte et l'objectif de la rencontre, l'équipe des consultants a donné les points suivants de l'ordre du jour :

- la brève présentation du sous-projet et de son objectif ;
- les activités à réaliser et la démarche méthodologique à utiliser ;
- les impacts et risques potentiels environnementaux et sociaux négatifs du projet y compris les risques de violence basée sur le genre (VBG), les risques d'exploitation et abus sexuel (EAS) et d'harcèlement sexuel (HS) et la COVID-19 ;
- les mesures d'atténuation possibles des impacts et risques potentiels environnementaux et sociaux négatifs y compris les risques de VBG, EAS, HS et la COVID-19 ;
- les conflits rencontrés et leur mode de gestion (instances de résolution et composition, durée de résolution, etc.) ;
- le recueil des préoccupations/craintes et suggestions des participants pour assurer un succès du sous-projet.

- Recrutement de 05 personnes en lieu et place de 10 personnes avec des heures de travail allant de 06h à 18h au lieu de 06h à 14h ;
- La largeur des voies de 6 m est très petite au vu des usagers et de la fréquentation de cette route ;
- L'interdiction de l'accès au contrôle pour la qualité de ses travaux ;
- L'existence de têtes d'érosion ;

Au titre des suggestions et recommandations formulées, il y a :

- Recruter la main d'œuvre locale en priorité ;
- Appliquer un quota de recrutement de 50% au niveau local et 50% ailleurs ;
- Revoir la largeur des voies à 10 m de large ;
- Recruter le nombre de personnes prévues avec un temps horaire de travail de 08h par jour.
- Impliquer l'ensemble des acteurs notamment les responsables coutumiers et religieux pour la réussite du projet ;
- Assurer une bonne information et sensibilisation des populations par les ONG locales ;
- Impliquer les autorités coutumières locales dans le suivi et le contrôle des travaux ;
- Réaliser des canalisations le long de la route pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies et assurer une durabilité de la route ;
- Indemniser les personnes qui auront des biens affectés par les travaux de construction de la route ;

A l'issue de la formulation des suggestions la rencontre fut levée la séance à 14h 25 mn.

Fait à Tshilenge, le 23 octobre 2020

Ont signé :

Pour le Consultant	<p>P.O.  Gabriel LOMPO Consultant</p>
Pour les responsables coutumiers et religieux	<p>MALENGELA KALUBI Patrick leader... etc... l'opinion... président RACOT/Tshilenge</p> <p>EVEQUE TUABEYA WANGANDU TIMOTHÉE, PRESIDENT DE CONF. REGG... Chef de groupement diocèse Tshilenge</p> <p></p>



Liste de présence de consultation des chefs coutumiers et leaders religieux ou d'opinion de Tshilenge :

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUI MAXI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

LISTE DE PRESENCE COUTUMIERS, RELIGIEUX & LEADERS D'OPINIONS

Province: KASAI-ORIENTAL Territoire/Commune: TSHILENGE Localité ou Ville: Date: 23/10/2020

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	NGUDA JUSTINE	✓		F	Journaliste	Journaliste A.R.T.C.T.	083 836 88 30	
	MALENGELA Patrick	✓		M	COORDONNATEUR	RESEAU DES ASSOCIATIONS CONGO LAISE DES JOURNALISTES	0853170304	
	NYANSA KATATBA JEAN CLAUDE		✓	M	C.N.S.H	COMMISSION NATIONALE DROITS DE L'HOMME	0854122258	
	MABUYI - MABAMBIA	✓		M	CEA S	EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO	0844308643	
	MUNIMBA KABEYA JADOT		✓	M	DIAGRE	LIBRE D'AFRIQUE	0894095628	
	MATANDA YAMBEKU			M	CHEF DE GROUPEMENT	CEA S	0852729217	
	KABEYA JEROME		✓	M	chef de Groupement	coutumier	0854093734	
	Tharcis Biaya		✓	M	chef de Groupement	Coutumier	085390704	
	Rev. Bishop TIMOTHÉE LWABEYA WA NGANBU		✓	M	PASTEUR	CIEO AFRICAINE	0852207111	
	MUKUNA, WALOBAMBA		✓	M	chef de Groupement	coutumier	0856237091	

PV de consultation des personnes vulnérables ou vivant avec un handicap de Tshilenge :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE DES TRANSPORTS (PACT)

Procès-verbal de la consultation des personnes vulnérables et celles vivant avec un handicap de Tshilengé pour l'actualisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT.

L'an deux mil vingt et le vendredi vingt-trois octobre à 11 heures trente minutes (11 h 30 mn), s'est tenue, au bureau du secrétariat du Territoire de Tshilenge, une consultation des personnes vulnérables et celles vivant avec un handicap de Tshilengé en vue de l'actualisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de bitumage du tronçon Mbuji Mayi – Kabinda - Lubao, dans les provinces du Lomami et du Kasai Oriental, dans le cadre de la préparation du Projet PACT. Ont été présent à la rencontre, les personnes vulnérables, celles vivant avec un handicap et l'équipe du consultant (voir la liste de présence en annexe du présent PV).

Assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi du projet constitue l'objectif générale de cette rencontre. Par rapport à ce sous-projet, spécifiquement il s'agit :

- d'informer les acteurs rencontrés sur le projet et les actions envisagées;
- de permettre aux participants de se prononcer sur le projet,
- de recueillir leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis du projet ;
- de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet.

➤ Au titre de l'information des acteurs sur le projet :

Le consultant a d'abord présenté les grands axes du projet ; ensuite il a procédé au descriptif du sous-projet de construction de la RN 2. Cette description a mis en exergue la construction d'une route revêtue en enduit superficiel à 2 voies de 6 mètres de largeur de chaussée dans les zones où les largeurs existantes sont inférieures à 6 mètres et où il n'y aura pas de démolition de maisons d'habitation en matériaux durables et à 2 voies de 7 mètres de largeur de chaussée dans les sections et/ou virages où la largeur existante est supérieure à 6 mètres, y compris la réparation ou la reconstruction des ouvrages de drainage et des ouvrages d'art (ponts et dalots). En fin il a répondu à quelques questions d'éclaircissement formulées par les participants avant de recueillir leurs avis, préoccupations, attentes, craintes ainsi que les recommandations vis-à-vis du projet.

➤ Au titre de l'appréciation du projet :

Les participants ont émis un avis favorable quant aux avantages qu'offre le bitumage de la RN2 qui traverse leur territoire et qui viendra booster l'économie de leur entité sans omettre la facilité de se mouvoir pour les personnes vivants avec handicap ainsi que l'évacuation rapide et à moindre frais des produits agricoles.

➤ Au titre des atouts, les participants ont évoqué:

- La disponibilité de la main d'œuvre locale ;
- la paix qui règne dans le territoire de Tshilenge est favorable à la mise en œuvre du sous projet ;
- La facilité de trouver sur place l'eau et divers matières premières indispensables pour la construction de la route (Exemple : sable, moellons,...) et ce dans des sites à accessibilité facile ;
- l'adhésion de la population qui apprécie positivement l'opportunité d'avoir une route revêtue ;
- la disponibilité des espaces pour l'établissement de la base vie de l'entreprise chargée de l'exécution.

1

➤ **Au titre des attentes du projet on note :**

- la facilitation à travers la route à améliorer le contact de personnes et de biens ;
- l'avantage d'envisager des projets multi-domaines avec d'autres localités situées dans l'axe de la RN 2 ;
- la création d'emplois lors de la mise en œuvre du sous projet ;
- la facilité d'évacuations des produits agricoles vers les autres centres de consommation ;
- la contribution à la baisse des coûts de transport des personnes et des biens ;

➤ **Au titre des préoccupations énumérées il y a :**



- les risques d'avoir des travaux inachevés ;
- le détournement des matériaux de construction par les entreprises à d'autres fins ;
- l'accroissement des VBG et des risques des VCE ;
- la peur de voir le projet employé une main d'œuvre non qualifiée venant d'ailleurs.

➤ **En termes de recommandations les participants ont formulé ce qui suit :**

- Que le projet pense à la sensibilisation de la population pour une bonne adhésion au sous projet ;
- Élaborer et imposer un code de bonne conduite aux personnel de chantier pour une bonne observance des mœurs ;
- L'indemnisation de toute personne touchée par le passage de la route ;
- Recruter la main d'œuvre locale avec un quota pour les personnes vivant avec un handicap
- Construire des « dos d'ânes » aux abords des endroits publics ou fréquentés pour réduire les risques d'accident de circulation ;
- Prévoir un paiement équitable selon le niveau de travaux en vue de prévenir toute forme de soulèvement de la population (main d'œuvre locale) ;
- Prévoir une allée pour piéton dans les localités traversée, des canaux de drainage d'eaux et les signaux pour réguler la circulation des engins ainsi que des piétons.

La rencontre qui s'est clôturée à 13 h 00 mn s'est déroulée dans une ambiance de franche collaboration.

Ont signé :

Structure	Nom, Prénom et Titre	Signature
Pour le consultant	Daddy MUSUAMBA MBAYA Ingénieur	
Pour les personnes vulnérables et celles vivant avec un handicap de Tshilenge	LUBOYA KATUMBAYI THERESE PRESIDENTE DE CAFCO TSHILENGE	

Liste de présence de consultation des personnes vulnérables ou vivant avec un handicap de Tshilenge :

ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON MBUI MAXI - KABINDA - LUBAO, DANS LES PROVINCES DU LOMAMI ET DU KASAI ORIENTAL, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

Province : KASAI ORIENTAL Territoire/Commune : TSHILANGE Localité ou Ville : Date : 23/10/2020

LISTE DE PRESENCE VULNERABLE, PERS. VIV. HANDICAP. & PERS DE 3^{em} Age.

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Structure/Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	Tshilamba Anastasi		✓	F	Présidente	H.F.D.T.S.H.I	084474176306	<i>[Signature]</i>
02	LUSAMBA BERTHE		✓	F	PRÉSIDENTE	H.R.T	0853996731	<i>[Signature]</i>
03	KANKOLONGO VICTORINE		✓	F	V/PRES.	H.R.T	0808710316	<i>[Signature]</i>
04	BIAJA LUTICINBA		✓	M	Délégué	O.T	0854738892	<i>[Signature]</i>
05	KANYINDA-ZHINKALEJA		✓	M	Délégué	F.F.	0747410057	<i>[Signature]</i>
06	LUBOYA THERESE		✓	F	PRÉSIDENTE	CAFCCO	0847260106	<i>[Signature]</i>
07	MULANGA CECILI		✓	F	PRÉSIDENTE	D.N.G.-VEUVE	0858351823	<i>[Signature]</i>
08	MUTUCANGA EYEBWA		✓	F	représentant	A.S. A.L.B. nom	08448537615	<i>[Signature]</i>
09	KABANBU TSHIBUMBU		✓	M	représentant	Pers. 3 ^{em} Age		<i>[Signature]</i>

Annexe 5 : Consultations de la zone de l'Est

PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET
AU TRANSPORT (PACT)

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL DES TRAVAUX DES BITUMAGE EN
ENDUIT SUPERFICIEL BELA RD2, TRONÇON
KANYABAYONGA - BUTEMBO, DANS LA
PROVINCE DU DORS-KIVU

Procès Verbal de la Consultation Publique
dans la Cité de LOBEKO

Le jour deux mille vingt et un, le 25^{ème}
jour du mois de Septembre, de 11h^{45'} à 13h^{45'};
S'est tenue dans la salle de réunion du bureau
territorial de LOBEKO, une séance d'information
et de consultation publique sur la présentation du
projet PACT et la description de l'étude d'impact
environnemental et social faisant l'objet de la
dite mission.

La séance a été modérée par le Président de
la Société Cités de LOBEKO.

Y ont pris part :

- le Conseil de l'Administration
du territoire de LOBEKO
- les chefs de services techniques
du territoire de LOBEKO

- le médecin chef de Zone de santé de Lubero.
- Différents Couches de la société Luberoise (Représentant de Confession religieuse, des associations des femmes, jeunes, agriculteurs, et d'autres groupes)
- les experts de la SOTDEC internationaux

La listes nominative de tous les participants est jointe au présent procès verbal.

Le déroulement de la séance s'est articulée sur trois points majeurs :

- le mot introductif du modérateur
- la présentation du projet
- la collecte des préoccupations, les impacts et les recommandations des participants.

La mise en place étant terminée, le modérateur a accueilli et présenté à l'équipe de la mission, qui se son tour a fait un exposé sur le projet PAET et le sous-projet de Bitimaga de la RDC, tronçon Butembo-Kanyabayonga, mais aussi sur le contour de l'étude d'impact environnemental et social.

Certains participants ayant pris la parole à leur rôle n'ont pas manqué de féliciter le gouvernement congolais (RDC) et son partenaire la Banque Mondiale d'avoir poussé ce sous-projet de Bitimaga du tronçon Kanyabayonga - Butembo.

À l'issue de cette échange, les préoccupations,

acts négatifs et positifs, ainsi que les recommandations prévalent ont été émis :

a) Les préoccupations, craintes et attentes

- La crainte que le projet soit exécuté sans l'accompagnement et la participation de la communauté locale

- La crainte que certains patrimoine culturelle soit touché par le projet

- La crainte que le projet ne tiens pas compte des recrutement local dans chaque village

partout au bord des routes

- La crainte de manquement du travail au cours de l'exécution du projet

- la crainte des harcèlement et abus sexuels, des accidents professionnels, des conflits communautaires, etc.

- Emprisonnement de champs, de jardins lors de l'aménagement et élargissements de la route.

- Destruction des arbres le long des routes servant de garde-feu et protégeant la route contre les érosions, éboulement et glissement des sol.

b) Suggestions et Recommandations

- Impliquer la population locales

Activité: EIES pour les travaux de bitumage en enduit superficiel de la route (RN2)
Tronçon: Kanyabayonga - Butembo / Province du Nord Kivu

Atelier : CONSULTATION PUBLIQUE

Liste des présences

Lieu et Date : LUBERO le 26/09/2021

N°	Nom	Organisation	Fonction	Contact	Mail	Signature
1	MUNIRINDO KIKOLOLO	2ème et 3ème circonscriptions	représentant	0992360469 0812733032	-	
2	ALBERTI KANDUVILA	Syndicat Lubero	Vice Président	0993066714 0812735312	-	
3	KARABALE KARABAYA	Titan Duvet	CS I	0974914578	-	
4	PAUL KU NDEKENKI	CO-DASTRE	CO C	0974024093	-	
5						

Activité: EIES pour les travaux de bitumage en enduit superficiel de la route (RN2)
Tronçon: Kanyabayonga - Butembo / Province du Nord Kivu

Atelier : CONSULTATION PUBLIQUE

Liste des présences

Lieu et Date : LUBERO le 26/09/2021

N°	Nom	Organisation	Fonction	Contact	Mail	Signature
1	KAMUSWABIRE NEEMA	DIVISION AFFAIRES	chef de service	0992390958	kamuswabire@pact.cd	
2	HANGI TEMBO MARIKA	INSPECTION DE L'AGRICULTURE	INSPECTEUR	0990476469	hangitembo@pact.cd	
3	GROWING MUMENDO	Council AT	conseiller AT	0980443889	growingmumendo@pact.cd	
4	HANGI PHILIMON	JOURNALISTE		099701824	hangiphilimon@pact.cd	
5	KARABALE BIREES	Inspection des Ruraux	Inspecteur	0994080180	karabalebirees@pact.cd	
6	HELENE MAKULI	LIFEM	COORDO	0990412466	helene.makuli@lifem.cd	
7	KASHEKA KAMAYU	UNION DES COMMUNICATEURS	COMPTABLE	0970725555	kasheka@unions.com	
8	KAVUNGA GAVUNGA	STATISTICIEN		-	-	
9	KAYENGA AZAMA	ADMINISTRATEUR	CHIEF DE BUREAU	0995693395	-	
10	BATHATI SIMBIDURWA	Hôpital AFRICA	Superviseur	0995289137	bathatisimbidurwa@pact.cd	
11	KIPANDA VANDI	PROTAR	PROTAR	0879785238	-	
12	PAUL KU NDEKENKI	Justice	Directeur	0974024093	paulkundekenki@pact.cd	
13	KWAMI MUMUNDI MALACHE	ADMINISTRATEUR	CONSEILLER	0994823607	-	
14	Dr KUNYAKI M. Cyrille	SANTÉ PUBLIQUE	Medecin Chef	0994518115	kunyaki@pact.cd	
15	JOSEPH KATULANDA	ARMÉE	Officier AT	0998384007	jeff.katula@pact.cd	

Activité: EIES pour les travaux de bitumage en enduit superficiel de la route (RN2)

Tronçon: Kanyabayonga - Butembo / Province du Nord Kivu

Atelier :

Liste des présences

Lieu et Date :, le / / 2021

N°	Nom	Organisation	Fonction	Contact	Mail	Signature
1	IBSA MAYATA KATSHALGA	ETAT CIVIL	OFFICIER	0920806491	-	[Signature]
2	KAZIERKA MAYOLONGA	CHEF DE SERVILE ZAR PANA	CHEF DE SERVICE	092904818	-	[Signature]
3	KASWERA KANGWE	CHEF DE SERVICE	CHEF DE SERVICE	0950757523	-	[Signature]
4	KAMBALE KAMBORA	SECRETARIAT	CHEF DE PROJET	0994220146	-	[Signature]
5	ABIGAELE BALYATIRE	SECRETARIA	OFFICIER	0993678230	-	[Signature]
6	KAKULE TSONGO	INDUSTRIE	CHEF DES	0994333494	-	[Signature]
7	KASERKA MUSAVULI	ENVIRONNEMENT	S. G.	0994265538	-	[Signature]
8	FALUKU MUSUMBA	Division ITPR	Chf de brigade	0986819599	-	[Signature]
9	ROLA NIABANA	Auditeur	INSPECTEUR	0998280587	-	[Signature]
10	Bilal Moalg	SOTUEC	ENVIRONNEMENT	bilal.moalg@gmail.com	-	[Signature]
11	KANYANDA BONGWE	ETAT CIVIL	SECRETARIAT	-	-	[Signature]
12	KAKULE MUKARYA	POPULATION	AGRICULTEUR	0994247669	-	[Signature]
13	BANISHIMUKI KANYASA	BOYANEN	- II -	0998810202	-	[Signature]
14						
15						

ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON BUTEMBO - KANYA BAYONGA, DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

LISTE DE PRESENCE

Province: Nord Kivu, Territoire / Commune: LUBERO, Localité ou Ville: LUBERO, Date: 25/09/2021

Atelier: ORGANISATION FOCUS GROUPE I « VOIES DE COMMUNICATION »

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	ABIGAELE BALYATIRE	✓		F	SECRETARIA	SECRETARIA	0993678230	[Signature]
02	KAMUSWE KERE NEERA		✓	F	C.B.	DIVISION LUBERO	0992990958	[Signature]
03	KAHINDO VANYI	✓		F	PROTECTOR	ADMINISTRATIVE	0978285878	[Signature]
04	KASWERA KIMBU KUCI	✓		F	COMPAGNIE	TRANSPORT VOIES DE COMMUNICATION	0970235595	[Signature]
05	HELENE MAKULE		✓	F	Coordon	LIFEM	0990472466	[Signature]

ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON BUTEMBO - KANYA
BAYONGA, DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET PACT.

LISTE DE PRESENCE

Province: NORD KIVU Territoire / Commune: LUBERO Localité ou Ville: LUBERO Date: 25 / 09 / 2021

Atelier :

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	KAZENGA NZAMA GUSTAVE		✓	M	chef de Bureau TERR.	ADMINISTRA- TION	0995693395	
02	BAHATI SIMUNAVU RUIA		✓	F	Sup. IER. P.H	HEAL-APR	0995289137 bahatisimunavurui@protonmail.com	
3	ALI-BIN-ANYASI	Plus de 35		M	chef TA STA-Terr.	ADL	-	
4	Georges KATSONGO		✓	M	Président Ec. CIVILE	Société Civile	0997671767 georges.katsongo@gmail.com	
5	MWETHA TENGEBANE Christian		✓	M	INSPECTEUR DU TRAVAIL	INSPECTION LOCALE DU TRAVAIL	0998518909	

1/2

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
06	BAHATI SIMUNAVU RUIA		✓	F	Superviseur SOLUS	HEAL-APR	0995289137 bahatisimunavurui@protonmail.com	
07	HELENE MAKULE		✓	F	coordonn	LIFER		

2/2

PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET AU TRANSPORT (PACT)

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES
TRAVAUX DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE
LA RN2, TRONÇON KANYABAYONGA - BUTEMBO, DANS LA
PROVINCE DU NORD-KIVU

Procès verbal de la consultation publique dans la ville
de BUTEMBO.

L'an deux mille vingt et un, le 23^{ème} jour du mois
de septembre, de 10h^{30'} à 12h^{15'}, s'est tenue à l'hôtel de
la ville de Butembo, une séance d'information et de consultation
du public sur la présentation du projet PACT et du
déroulement de l'étude d'impact environnemental et social
dont cette consultation du public est un des points essentiels.

Y ont pris part :

- le représentant du Maire de la ville ;
- le représentant des services techniques de la
mairie ;
- le président de la société civile ;
- des représentants des associations et groupes de
la société civile
- les représentants experts de la cellule des infrastru-
ctures ;
- les experts et représentants de SOTVEC INTERNATION-
NAL

La liste nominative de tous les participants est jointe au présent procès verbal.

Ainsi, le déroulement de la séance s'est articulé sur trois points : - le mot introductif du représentant du Maire de la ville
- présentation du projet et des études en cours
- échange sur les préoccupations, attentes, craintes et les recommandations au projet.

1. Mot introductif

Le représentant du maire a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et à l'équipe SOTVEC et la Cellule des infrastructures; en suite il a donné la parole à tour de rôle aux participants pour que chacun se présente.

2. Présentation du projet

Il s'agit de cette séance, Monsieur Felix, expert social de la cellule des infrastructures a d'abord présenté le projet PACT et faire comprendre les participants en swahili que c'est un projet d'apui à la connectivité et un transport qui entre dans le cadre de la réouverture totale du réseau ultra prioritaire ainsi que l'aménagement des aéroports de Goma et Beni tout en insistant sur le volet routier du PACT avec ses trois principaux éléments dont bitumage en enduit superficiel de la route Beni-Rutshuru-Goma en excluant la partie du parc de Vinunga en est un et le tronçon Butembo-Kanyabayonga fait l'objet de l'étude d'impact environnemental et social qui nous a permis de nous réunir. L'expert a expliqué aussi l'importance d'une EIES.

À la satisfaction des participants, cette présentation a permis à ces derniers de soulever des préoccupations, des craintes et des attentes par rapport aux travaux du sous-projet de Bitumage du tronçon Butembo - Kangabanyanga mais aussi émettre leurs recommandations et suggestions.

3. Préoccupations, attentes et craintes

- Construire une route non durable ;
- absence de grands caniveaux et des passages sous route ;
- manque d'élargissement de la route ;
- mauvais paiement des travailleurs et non-respect de la législation de travail
- endommagement des infrastructures commerciales, maisons d'habitants, cimetières, pâturage ;
- non-implication de la communauté locale ;
- non-respect de délai des travaux ;
- recrutement d'une entreprise sans expérience de l'exécution des travaux de bitumage dans une zone pluvieuse ;
- risque de perturbation du talus ;
- non-maîtrise des éboulements et érosion

4. Recommandation et suggestion

- Construire une route de meilleure qualité et durable ;
- Sélectionner les bons matériaux de construction (caillasse, bitume, ...)
- Construire des ouvrages d'assainissement (pont, buses, caniveaux, saignées, etc.)
- élargir la route pour réduire le risque d'accidents ;
- respect strict de la législation congolaise du travail en matière de SMIG
- réaménagement des infrastructures commerciales, maisons d'habitants, cimetières, pâturage

➤ affectés par les travaux de construction des routes.

- effectuer des ateliers de sensibilisation de masse et ciblée pour que la population s'approprié le projet ;
- respect de calendrier de mise en œuvre du sous-projet ;
- recruter une entreprise ayant une expérience dans le domaine de route à des zones pluvieuses et à risque ;
- Usage des méthodes de stabilisation des talus,
- Usage des techniques de lutte contre les éboulements et érosions.

ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DES TRAVAUX DE BITUMAGE DU TRONCON BUTEMBO - KANYA
BAYONGA, DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU, DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET FACT.

LISTE DE PRESENCE

Province : Nord-Kivu Territoire / Commune : Luero Localité ou Ville : Butembo Date : 23 / 09 / 2021

Atelier : ORGANISATION FOCUS GROUPE A BUTEMBO.

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tél. et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	MABANGA DIBINDI		X	F	C. B	DIV. GESTION	0978525251	
02	LILIANE MUSANGI	X		F	Coordonatrice	FELPISF	0578581730 musangililiane@felpisf.gov	
03	KATEMBO KAVUKU JONAS		X	M	SG Chef des Services	ENVIRONNEMENT / SBO	0555554455 0373953450	
04	LETITIA KAVUKU		X	F	Présidente	UCOFEM	0994147784	
05	DUSC TUMBANE		X	F	Présidente	DUTEGOV	0595654311	

